

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU BAS-CONGO
UPPE/DSRP**

**COMITE TECHNIQUE PROVINCIAL DE LA
STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE.**

MATADI

**DOCUMENT PROVINCIAL DE
STRATEGIE DE REDUCTION DE LA
PAUVRETE (DSRP PROVINCIAL) :
PROVINCE DU BAS-CONGO.**

MATADI FEVRIER 2007

TABLE DES MATIERES**PAGES**

0. Table des matières :	2
0. Liste des acronymes :	5
0. AVANT PROPOS :	8
0. RESUME :	9
CHAPITRE I : <u>CONTEXTE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU DSRP/</u> <u>PROVINCIAL</u> :	12
1.1. Contexte	12
1.1.1. Contexte physique :	12
1.1.2. Contexte post-conflit :	13
1.2. <u>Processus de l'Elaboration du DSRP-PROVINCIAL</u> :	14
1.2.1. Volonté politique du Gouvernement et de l'Exécutif Provincial :.....	14
1.2.2. Cadre institutionnel d'élaboration du DSRP-Provincial	15
1.2.3. Processus d'élaboration du DSRP-Provincial :	15
CHAPITRE II : Diagnostic Provincial de la pauvreté :	18
2.1. Méthodologie :	18
2.2. Perception de la pauvreté et de la vulnérabilité :	18
2.3. Profil de la pauvreté ;	18
2.4. Diagnostic sectoriel et thématique de la pauvreté :	19
2.4.1. Paix et bonne Gouvernance :	19
2.4.2. Secteurs porteurs de croissance pro-pauvre :.....	20
1. Développement rural, Agriculture et pêche :	21
2. Sous-secteur minier :	22
3. Sous-secteur industriel :	22
4. Emploi :	22
2.4.3. Infrastructures de base et équipements collectifs:	23
1. Infrastructures de transports :	23
2. Infrastructures énergétiques :	24
3. Cadre de vie et développement urbain :	25

2.4.4. Développement humain :	27
1. Santé publique.....	27
2. Education	29
3. Genre et Groupes vulnérables :	29
4. Culture et NTIC :	32
3.4.5. Société Civile et initiatives de survie de la population :	30
Chapitre III : Stratégie Provinciale de Réduction de la Pauvreté :	33
3.1. Fondement de la Stratégie Provinciale :	33
3.2. Formulation de Stratégie Provinciale.....	33
3.2.1. Renforcer les capacités de la Territoriale et de l'Administration publique Provinciales :	33
3.2.2. Renforcer l'activité économique et consolider la croissance :	34
3.2.1. Développement rural, agriculture et forêt :	34
3.2.2. Sous-secteur minier et industriel :.....	36
3.2.3. Sous-secteur Emploi :.....	37
3.2.3. Réhabiliter, reconstruire et construire les infrastructures de base :.....	37
3.2.3.1. Infrastructures de transports :	37
3.3.2. Infrastructures énergétiques :	38
3.3.3. Cadre de vie et développement urbain :	39
1. Logement.....	39
2. Développement urbain :	39
3.2.4. Renforcer le Programme du Développement Humain :	40
3.2.4.1. Sous-secteur santé :	40
3.4.2. Sous-secteur Education :	41
3.4.3. Sous-secteur protection des groupes vulnérables :	42
3.4.4. Culture et nouvelles technologies de l'information :	43
3.2.5. Appuyer la dynamique communautaire :	44

Chapitre IV <u>Mise en œuvre du DSRP Provincial</u> :	45
4.1. Mobilisations des ressources de financement du DSRP :	45
4.2. Mécanismes de suivi-évaluation de mise en œuvre :	45
4.2.1. Indicateurs de suivi-évaluation :	46
4.2.2. Cadre institutionnel de suivi-évaluation :	46
4.2.3. Mode de suivi-évaluation participatif :	47
4.3. Contraintes à la mise en œuvre du DSRP.....	47
4.3.1. Facteurs endogènes :	47
4.3.1. Facteurs exogènes :	47
Chapitre V. <u>Programme d'Actions Prioritaires à Moyen Terme (2007-2009)</u> :	48
51. Matrice de planification :	49
52. Programmation d'actions prioritaires :	58
5.3. Cadre de la Dépense à Moyen Terme (CDMT)	80
53.1. Tableau détaillé :	80
5.3.2. Tableau Synthèse :	102
5.3.3. Tableau Récapitulatif :	108
54. Financement du Programme d'Actions Prioritaires :	110
Documents consultés :	112
Annexes :	113
• Encadré 1 : Indicateurs OMD :	114
• Encadré 2 : Indicateurs de Suivi-Evaluation du DSRP-Provincial :	117
• Encadré 3 : Problèmes majeurs identifiés :	120
• Encadré 4 : Répartition Organisations d'appui et d'encadrement :	121
• Encadré 5 : Liste ONGD les plus actives :	122
• Encadré 6 : Liste des Partenaires Internationaux opérant au Bas-Congo.....	128

LISTE DES ACRONYMES

1. AILD : Appui aux Initiatives Locales de Développement
2. APU : Appui au Programme d'Urgence
3. ASEF : Analyse de la Situation des Enfants et des Femmes
4. BAD : Banque Africaine de Développement
5. BCC : Banque Centrale du Congo
6. BCG : Vaccin contre la Tuberculose
7. BDD : Bureau Diocésain de Développement
8. BDK : Bureau du Développement Kimbanguiste
9. CTB : Coopération Technique Belge
10. CLER : Comité Local d'Entretien des Routes
11. CRAFOD : Centre Régional d'Animation, Formation et Développement
12. CVA : Centre de Vulgarisation Agricole
13. CEDEF : Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard de la Femme
14. CRS : Catholic Relief Service
15. CCC : Communication pour le Changement des Comportements
16. CSR : Centre de Santé de Référence
17. CS : Centre de Santé
18. CPN : Consultation Périnatale
19. CPS : Consultation Préscolaire
20. CPON : Consultation Post Natale
21. COSA : Comité de santé
22. CONDIFA : Condition Féminine et Famille
23. COPEMECO : Corporation de Petites et Moyennes Entreprises du Congo
24. DSRP : Document des Stratégie de Réduction de la Pauvreté
25. DSRP-I : Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
26. DTC3 : Vaccin Contre la Diphtérie, le Tétanos et la Coqueluche

27. DVDA	: Direction des Voies de Desserte Agricole
28. DGM	: Direction Générale de Migration
29. EAD	: Entité Administrative Décentralisée
30. EPSP	: Enseignement Primaire, Secondaire et professionnel
31. FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
32. FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
33. FOMETRO	: Fonds Médical Tropical
34. HGR	: Hôpital Général de Référence
35. HCR	: Haut Commissariat des Nation Unis pour les Réfugiés
36. ILD	: Initiatives Locales de développement
37. INERA	: Institut National d'Etudes et de Recherche Agronomique
38. MARP	: Méthode Accélérée de Recherche Participative
39. MICS 2	: Multiple Indicator Cluster Survey (Enquête par grappes à Indicateurs Multiples)
40. MT/BT	: Moyenne Tension/Basse Tension
41. MIDEMA	: Minoterie de Matadi
42. NU	: Nations Unies
43. ND	: Non Disponible
44. NTIC	: Nouvelle Technologie de l'Information et de Communication
45. ONGD	: Organisation Non Gouvernementale de Développement
46. OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
47. OEV	: Orphelins et Enfants Vulnérables
48. OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
49. OP	: Organisation Paysanne
50. OCPT	: Office Congolais des Postes et Télécommunications
51. ONATRA	: Office Nationale de Transport
52. OVD	: Office de Voirie et Drainage
53. PMURR	: Programme Multisectoriel d'Urgence, de Réhabilitation et de Reconstruction

54. PPA : Parité du Pouvoir d'Achat
55. PTME : Prévention de la Transmission du VIH/SIDA de la Mère à l'Enfant
56. PUA A : Programme d'Urgence d'Auto-Suffisance Alimentaire
57. PUND : Programme des Nations Unies pour le Développement
58. PAM : Programme Alimentaire Mondial
59. PARSAR : Programme d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural
60. PDRM : Programme de Développement Rural du Mayombe
61. PME : Petites et Moyennes Entreprises
62. RDC : République Démocratique du Congo
63. RN : Route Nationale
64. REGIDESO : Régie de Distribution d'Eau
65. SNU : Système des Nations Unies
66. SECOPE : Service de Contrôle et Paie des Enseignants
67. SANRU : Santé Rurale
68. SNHR : Service National d'Hydraulique Rurale
69. SNEL : Société Nationale d'Electricité
70. SENAMA : Service National de Mécanisation Agricole
71. SOCIR : Société Congo-Italienne de Raffinerie
72. TPI : Travaux Publics et Infrastructures
73. UE : Union Européenne
74. UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
75. UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population
76. UPEFK : Union des Planteurs, Eleveurs et Fermiers de Kisantu
77. UPPE-SRP : Unité de Pilotage du Processus d'Elaboration de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
78. VPO 3 : Vaccin contre la Poliomyélite
79. ZS : Zone de Santé

AVANT PROPOS

1. **L'élaboration du Document Provincial de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-Provincial)** répond aux exigences de la vision de la décentralisation politique, administrative et économique de la République Démocratique du Congo.
2. **Ce document servira d'outil pour la reconstruction du Bas-Congo** dans un cadre de partenariat pour la relance de l'économie sur des bases saines et pour la lutte contre la pauvreté avec tous les acteurs du développement de cette Province.

RESUME.

Contexte

3. **L'élaboration du DSRP-Provincial** s'est déroulée dans un contexte post conflit caractérisée par la consolidation de la paix et de la réunification du Pays, la reprise de la Coopération bilatérale et multilatérale, et la relance de l'économie de la Province grâce à la réhabilitation des infrastructures socio-économiques et l'appui à la production vivrière et animale.

4. **Le processus d'élaboration du DSRP-Provincial a été complexe et laborieux.** En effet, de la Monographie Provinciale à la version présente du DSRP, la démarche a été itérative, caractérisée par beaucoup de retouches, pour pouvoir disposer d'un document de qualité dont le contenu est assimilé et accepté par l'ensemble des parties prenantes de la Province, dans un partenariat responsable. La méthodologie utilisée a combiné les techniques documentaire, qualitative (Consultations participatives auprès de Communautés de base, sondage d'opinions sur la pauvreté) et quantitatives (enquête 1,2,3) pour réaliser l'analyse de la pauvreté (diagnostic provincial), formuler la stratégie provinciale de réduction de la pauvreté, définir les mécanismes de sa mise en œuvre, choisir les cinq secteurs prioritaires qui ont servi de base à l'élaboration du Programme d'Action à Moyen Terme (2006-2008), estimer les possibilités de financement du Programme d'Actions à Moyen Terme. La participation s'est accomplie à travers les mécanismes ci-après : les Comités Techniques Provinciaux de Stratégies de Réduction dont la composition reflète l'implication de la société Civile et le secteur privé ; les Consultations participatives auprès des Communautés de base et les différents ateliers notamment les ateliers tenus au niveau des Territoires et de la Province, pour valider les résultats des Consultations Participatives ; l'atelier National de validation des résultats de consultations participatives ; la prè-conférence des Gouverneurs de Province. L'Atelier multisectoriel d'harmonisation de valorisation des stratégies sectorielles de lutte contre la pauvreté et Conférence des Gouverneurs de Province.

5. **Le diagnostic qualitatif et quantitatif a établi que la pauvreté au niveau de la Province du Bas-Congo,** est un phénomène multidimensionnel qui se manifeste sous des aspects multiples tangibles (faible revenu, manque d'emploi, insuffisance de moyens de subsistance, sous-alimentation, faible accès aux biens et services, cadre de vie indécent...) et intangibles (manque de sécurité, de justice, de dignité, de pouvoir...). Les résultats de Consultations participatives auprès des Communautés de base, de quelques enquêtes (MICS 1&2, ASEF, SOPPOC, Enquête 1,2,3) et de diverses études sur la Province (Monographie Provinciale 2004, Diagnostic de la Province actualisé 2002, Fiche Technique de la Province) font ressortir des taux de pauvreté et d'inégalités très élevés : taux d'incidence (FGTO) : 69,81 % ; taux de sévérité : 23,82 % ; taux de profondeur (FGT2) : 10,56 % ; indice de GINI : 47 % ; indice d'ATKINSON : 13 %. Cette situation de pauvreté a été illustrée par une batterie d'indicateurs significatifs. En ce qui concerne la pauvreté absolue, plus ou moins 90 % de la population ont un revenu annuel estimé à 138,6 USD (soit 11,55 USD par mois et 0,39 USD par jour), 4 enfants de moins de cinq ans sur 10 : soit 35,3 % présentent une insuffisance pondérale modérée et 1 sur 10 accuse une insuffisance pondérale sévère : soit 10,8 % et 89,6 % de la population ont une diète journalière de 1.765 kcal (un déficit de l'ordre de 23,26 %) ; 15 % de ménages ont accès à trois repas par jour Pour ce qui est de la pauvreté humaine, il y a lieu de retenir : le faible taux net d'admission en 1^{ère} année primaire : 54 % ; le faible taux net de scolarisation au primaire : 60,5 % en 2004 ; le faible taux de survie scolaire de la 1^{ère} année en 5^{ème} année : 45,1 % ; le faible taux net de scolarisation au secondaire : 19,4 % ; le faible taux d'achèvement au secondaire : 19 % ; le taux d'analphabétisme élevé : 29,5 % ; la séroprévalence du VIH/SIDA : 6,1 % ; la prévalence du paludisme : 20,40 % ; la prévalence de la tuberculose : 0,15 % ; le taux de mortalité infantile : 131 pour 1.000 ; le taux de mortalité infanto-juvenile : 121 pour 1.000 ; la proportion d'enfants de moins d'un an vaccinés contre la rougeole (2004) : 78,6 % ; le taux de mortalité maternelle : 0,84% (843/100.000 N.V.) ; la proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié : 79%. Quant à la pauvreté chronique, elle frappe aussi bien les ménages urbains que ruraux : 26,8 % de la population utilisent de toilettes hygiéniques, 9,7 % de la population utilisent des moyens sanitaires

hygiéniques d'évacuation des eaux usées, 27,7 % de ménages utilisent des moyens sanitaires d'évacuation des ordures ménagères (Service organisé public/privé, incinération, enfouissement, compost, fumier).

6. En ce qui concerne **les inégalités liées au sexe et au milieu résidentiel**, on peut épingle des écarts en matière d'enseignement et de logement. Le rapport filles/garçons dans l'enseignement illustre bien cette situation : le taux net de scolarisation est de : pour l'enseignement primaire : Filles : 45 % ; Garçons : 55 % ; pour l'enseignement secondaire : Filles : 37,9 % ; les Garçons : 62,10 % ; pour l'enseignement universitaire et supérieur : Filles : 24,70 % ; les Garçons : 75,30 % ; tandis que le taux d'alphabétisation de 15 à 24 ans est estimé à 59,2 % pour les filles et 83,3 % les garçons. En milieu rural, 90,3 % de ménages habitent dans un logement dont le pavement est en terre battue, 15 % de la population sont desservis en eau potable, 90% de ménages occupent de maisons avec toiture en végétaux , moins de 1 % de la population est desservi en électricité. Par contre en milieu urbain, 69,8 % de ménages dans un logement dont le pavement est en terre, 52,1 % de ménages dans un logement dont la toiture est couverte de chaume/paille, 48 % de la population sont desservis en eau potable et 12 % de la population en électricité. Au regard de ces indicateurs on peut conclure que la pauvreté au niveau de la Province du Bas-Congo est un phénomène multidimensionnel et de masse.
7. **Problèmes majeurs identifiés**, par les communautés de base et entérinés par l'Atelier Provincial dans différents domaines, au niveau de la Province, sont repris ci-dessous : le mauvais état d'infrastructures de transports; le faible accès aux soins de santé de qualité ; l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; la précarité des conditions de logement (manque d'un logement décent) ; le chômage et le sous emploi de la population active ; la difficulté d'accès à l'eau potable ; l'incidence élevée des maladies dites de pauvreté (VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose) et autres ; la faible production agricole (vivrière et pérenne) ; le faible accès à l'enseignement primaire ; la difficulté d'approvisionnement des centres de consommation en produits de première nécessité ; le faible rendement de l'élevage ; l'inefficacité de l'Administration Publique et de la Territoriale (ETD de base) ; l'appauvrissement du capital forestier ; la faible distribution et l'irrégularité du courant électrique ; l'insuffisance et la délabrement des infrastructures et services urbains ; la progression du phénomène érosif surtout en milieu urbain et semi-urbain ; l'analphabétisme élevé ; la manque d'appui aux organisations Communautaires ; la mauvaise distribution de la Justice ; l'urbanisation anarchique ; la pollution de l'environnement ; le sous-exploitation des ressources naturelles locales ; la baisse de qualité de l'éducation de base pour tous ; l'insécurité des biens et des personnes ; la faible couverture en moyens d'informations et de télécommunications ; la faiblesse de la protection sociale des groupes vulnérables ; la faible représentativité de la femme dans les instances de prise des décisions ; l'inexistence d'un cadre provincial permanent de concertation susceptible de promouvoir l'émergence d'un partenariat dynamique et élargi ; le manque de statistiques socio-démographiques et économiques récentes et fiables.

La Pré-conférence et la Conférence des Gouverneurs de Provinces, ont retenu cinq problèmes prioritaires considérés comme défis majeurs à relever pendant la période 2006-2008. Il s'agit par ordre d'importance : du mauvais état des routes et d'ouvrages d'art (ponts, passages sous-routes) ; de la faible production agricole (production végétale, animale et aquacole) ; du faible accès aux soins et services de santé de qualité y compris la santé de reproduction ; du faible accès à l'enseignement de base de qualité ; du faible accès à l'eau potable et à l'électricité. Cette pauvreté et cette vulnérabilité de la population s'expliquent par de multiples facteurs individuels et collectifs dont la mauvaise Gouvernance (administrative, économique et politique) et abus du pouvoir ; le dysfonctionnement des secteurs productifs porteurs de croissance (agriculture et développement rural, forêts, mines etc...) et des services ainsi que des infrastructures socio-économiques (infrastructures des transports, financiers) ; la faiblesse des initiatives de la dynamique communautaires mise en place par les populations pour assurer leur survie ; la pauvreté des familles ; le dysfonctionnement des services sociaux de base (éducation, santé, protection sociale...).

8. **Pour apporter des solutions appropriées aux grands problèmes évoqués ci-dessus, la stratégie de réduction de la pauvreté préconisée** par la Province, repose sur les piliers ci-après : renforcer les capacités de la Territoriale et de l'Administration Publique provinciales ; relancer l'activité économique et le consolider la croissance ; réhabiliter, reconstruire et construire les infrastructures de base et les équipements collectifs ; renforcer le programme développement humain ; appuyer la dynamique communautaire pour la réhabilitation des ménages. La stratégie Provinciale de réduction de la pauvreté découle de la vision 11/25 et sa réalisation s'étale sur une période de 25 ans (2006-2030), subdivisée en huit sous-génération successives de 3 ans. La première sous-génération va de 2006 à 2008, et concerne cinq secteurs prioritaires retenus par la Pré-conférence organisée à Matadi du 20 au 22 octobre 2005. Ces cinq secteurs sont les transports routiers, le santé, l'éducation, l'agriculture et les infrastructures énergétiques (eau potable et électricité). Le Programme d'Actions Prioritaires (2006-2008), comporte 90 Projets pour un coût global de 417.852.859 USD, répartis comme suit :

- Transports routiers	: 232.638.670 USD ;
- Agriculture	: 7.772.508 USD ;
- Santé	: 21.135.000 USD ;
- Education	: 18.685.500 USD ;
- Energie	: 134.889.000 USD ;
- Programmation et Suivi-évaluation	: 215.000 USD.

Ce programme serait financé à concurrence de :

- 124.952.859 USD, par les Acteurs Provinciaux ;
- 187.700.000 USD, par le Gouvernement Central ;
- 106.200.000 USD, par la Solidarité Internationale.

9. **La mise en œuvre du DSRP-Provincial exige certains préalables à savoir** les indicateurs de suivi-évaluation, le cadre institutionnel et de suivi-évaluation, la mobilisation efficace et efficiente des ressources. Les contraintes ou facteurs de blocage dans la mise en œuvre du DSRP-Provincial peuvent être repartis en deux catégories, à savoir : les facteurs endogènes (institutionnels, socio culturels, économiques, financiers et naturels) et les facteurs exogènes (Indépendance prononcées des intervenants étrangers opérant au Bas-Congo vis-à-vis des structures sociales, administratives et politiques locales a des conséquences sur les opportunités et la pérennité des projets exécutés en Province).

CHAPITRE I. CONTEXTE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU DSRP-PROVINCIAL.

1.1. Contexte d'élaboration.

1.1.1. Contexte physique.

10. **La Province du Bas-Congo** s'étend entre 4° et 6° de latitude Sud et 12° et 16° de longitude Est. Elle est bordée au Nord par la République du Congo, au Sud par l'Angola, à l'Est par la Ville de Kinshasa et la Région de Bandundu et enfin à l'Ouest par l'Océan Atlantique et l'enclave Angolaise de Kabinda. Cette région constitue la seule porte ouverte du Pays sur l'Océan. Sa superficie est de 53.920 Km². Les entités à forte de concentration de la population sont les villes de Matadi et de Boma, ainsi que les Territoires de Tshela, Mbanza-Ngungu et Lukula ; par contre le Territoire de Kimvula avec une densité de 16 h/km² est moins peuplé. Elle est située sur une altitude de 75 à 360 m proche de l'Océan et de 300 à 650 m dans la Cuvette Centrale.
11. **La Province du Bas-Congo est caractérisée par un climat tropical de type soudanien** dont la saison sèche bien marquée s'étend sur un peu plus de 4 mois (du 15 mai au 25 septembre). De plus, la longue saison des pluies est souvent interrompue par une petite saison sèche au mois de février. Selon le système de classification des climats de Koppen, le climat du Bas-Congo peut-être subdivisé en deux types, à savoir : le premier s'étend sur l'Hinterland côtier (littoral) est un climat tendant vers le type de climat steppique avec une variabilité très élevée des précipitations et le deuxième type de climat, qui couvre la quasi-totalité de la Province, appartient au type climatique AW avec quatre mois de saison sèche.
12. **La température moyenne annuelle**, assez uniforme, oscille autour de 25° C. L'insolation est particulièrement faible (de l'ordre de 50% entre 7 et 17 heures), notamment au Mayumbe où elle est inférieure à 20 % en saison sèche (la durée annuelle d'insolation ne dépasse pas 1.300 heures par an, soit 3 à 4 heures par jour). Ceci explique la faiblesse de l'évaporation notamment dans les vallées qui bénéficient ainsi d'un avantage correspondant à 150 mm d'eau.
13. **Les précipitations sont de courte durée** ; elles sont concentrées sur une dizaine de jours par mois et totalisent pour la saison des pluies, une hauteur mensuelle moyenne d'environ 130 mm, avec un maximum pouvant dépasser 200 mm en janvier. Les moyennes annuelles des précipitations varient de 900 mm (extrême Sud-ouest de la Province) à 1.500 mm (extrême Est de la Province).
14. A l'exception du Nord-Mayumbe qui est drainé par le Shiloango, le Bas-Congo fait partie de l'immense bassin du Fleuve Congo.
15. **La végétation du Bas-Congo comprend trois types de formation** naturelle distincts : l'interland côtier ou le littoral, caractérisé par une végétation de mangroves dans les terrains marécageux de l'embouchure du Fleuve Congo et de steppes dans les plateaux dominant la côte de Moanda, le District du Bas-Fleuve recouverte par la forêt sur toute son étendue ainsi que les Districts de cataractes et de la Lukaya lesquels, malgré une forte pluviosité, correspondent à une région de savane entrecoupé par des lambeaux de forêt.
16. **Les sols du Bas-Congo sont répartis selon quatre types** à savoir : les sols sablonneux du type arénoferral : c'est un type de sol médiocre qui ne convient pas à l'agriculture, mais qui peut convenir à l'élevage (Nord de l'île de Mateba et l'île même Territoire de Muanda) ; les sols argilo-sablonneux à argileux sont situés à : Lukula, Tshela, Nord et Nord-ouest de Seke-Banza (District du Bas-Fleuve) ; ces terres appartiennent au groupe ferralsols sur roche basique, sauf l'Ouest qui est du type grès sublittoraux créacés. En général, la fertilité est moyenne à bonne à l'exception de la partie Ouest sablonneuse ; les sols argilo-sablonneux sont situés au Sud de Seke-Banza (District du Bas - Fleuve), Sud-ouest de Luozi (District des Cataractes), Mbanza-Ngungu,

sauf Nord-Ouest (District des Cataractes), Madimba, vallée de l'Inkisi (District de la Lukaya). De l'Ouest à l'Est on distingue le système Mayumbe, le système Haut-Shiloango, la tillite et le système schisto-calcaire. La texture est argilolimoneuse à argilo sablonneuse ; c'est un sol fertile, sauf au Sud de Mbanza-Ngungu (District des Cataractes) où la texture est constituée de sable fin ; les sols sablo-argileux avec tâches argilo-sablonneuses : se trouvent au Nord et Est de Luozi (District des Cataractes), Nord-ouest de Mbanza-Ngungu (District des Cataractes) et dans la District de la Lukaya ; ces sols sont fragiles et faiblement fertiles.

1.1.2. Contexte post-conflit.

17. **Le DSRP Provincial est élaboré dans un contexte post conflit** caractérisé par la consolidation de la paix et de la réunification du Pays, la reprise de la Coopération bilatérale et multilatérale, et la relance de l'économie de la Province grâce à la réhabilitation des infrastructures de base. Cependant au regard de l'ampleur de la crise, le tableau, demeure, globalement sombre.
18. Divisée en entités urbaines et rurales (2 villes, 3 Districts, 6 Communes, 10 Territoires, 55 Secteurs, 17 Cités, 113 quartiers, 27 Postes d'encadrement administratif, 367 groupements, 6.783 Villages), **la Territoriale du Bas-Congo** est confrontée à divers problèmes notamment : la timide application de la décentralisation, la mauvaise gouvernance, l'insuffisance de cadres compétents, la politisation des animateurs politico-administratifs, l'insuffisance de moyens, la survie de procédures administratives et financières surannées en dépit de quelques efforts consentis par le Gouvernorat de Province pour asseoir une Territoriale de proximité et de développement.
19. **L'Administration Publique Provinciale** qui est assurée par quatre catégories de services (Sécurité, Justice, Services Publics déconcentrés, Directions Provinciales des Entreprises publiques) est minée par une série de dysfonctionnements liés : à la faible coordination horizontale et verticale des structures ; à la gestion irrationnelle des ressources humaines (personnel administratif insuffisant en quantité et surtout en qualité, vieillissement des agents l'insuffisance et irrégularité des rémunérations, carriérisme, politisation et népotisme dans des promotions au niveau des cadres de commandement, paupérisation et quasi-absence du solde du militaire et du policier ; justice rendue sur tête du client et démotivation des magistrats etc....) ; au manque d'équipements, de matériels modernes et fournitures de bureau à la survie des méthodes de travail empiriques fondées sur l'expérience, l'imitation, la routine et l'improvisation aux dépens des techniques rationnelles (créativité, planification) ; à l'absence de données statistiques fiables ; au blocage des frais de fonctionnement.
20. **La situation politique et institutionnelle Provinciale est tributaire du contexte national, qui est post-conflit**, lequel est marqué par la mise en place des structures politiques et institutionnelles issues de l'Accord global et inclusif de Pretoria. Sur le plan sécuritaire, contrairement à l'état de guerre permanent qui sévit à l'Est du Pays, le Bas-Congo ne connaît pas de problèmes de groupes armés. Il y a lieu de noter, cependant, des cas d'assassinats, de vols et de viols perpétrés par de bandits à mains armées, des éléments incontrôlés des FARDC et de la Police Nationale entre la cité de Kasangulu et la ville de Kinshasa, ainsi que des éléments de mouvements sécessionnistes et rebelles opérant aux frontières de la République du Congo et de la Province de Cabinda.
21. **Sur le plan macro-économique**, grâce à la mise en œuvre des réformes économiques entreprises depuis 2001 et à l'exécution de certains programmes de Coopération bilatérale et multilatérale, de grands progrès ont été réalisés dans le sens : d'une plus grande stabilisation de l'économie ; de la reprise des investissements dans les secteurs agricole, de la construction, des services ; de l'assainissement de l'environnement des affaires ... Cependant cette reprise demeure bien timide du fait que l'impact de ces efforts sur le vécu quotidien des masses reste insignifiant. En effet, l'on continue à enregistrer : la persistance de déficits importants pour certaines spéculations

vivrières et surtout la production animale (un déficit de 16.506 tonnes pour la viande). D'où la dépendance vis-à-vis des produits importés pour certaines denrées de grande consommation (riz, viande et poisson) et des cas de malnutrition chronique et l'insuffisance pondérale ; la baisse de la production des cultures pérennes (huile de palme, cacao, café, caoutchouc) ; de faibles taux de desserte en énergie électrique de la population totale du Bas-Congo) et en eau potable (48% dans les centres urbains et 15% en milieu rural) à cause de l'inexistence de politiques cohérentes de desserte en énergie électrique et en eau potable ; la baisse continue de la production forestière (grumes, sciages, placages) du fait de la déforestation intensive et anarchique; la vétusté de l'outil de production et la sous utilisation de la capacité de production installée pour la plupart des unités industrielles ; la faible exploitation des ressources du sous-sol ; la désarticulation des infrastructures d'appui à la production (transport, électricité) malgré de grands travaux de réhabilitation et de reconstruction (PMURR) en cours.

22. **Le volet social et culturel** a bénéficié bien d'interventions de différents programmes et projets tant du Gouvernement (PMURR) que de la Coopération bilatérale (Coopération Technique Belge) et multilatérale (Union Européenne, Système de Nations Unies, Banque Africaine de Développement). Bien que significatifs (réhabilitation des infrastructures hospitalières et scolaires ; appui aux groupes vulnérables ; formation et recyclage du personnel), les résultats restent limités. Pour le secteur de la Santé, l'offre est loin de satisfaire les besoins de la population : taux de prévalence élevé des maladies de la pauvreté (VIH/SIDA : 6,1% ; 394.131 cas déclarés du paludisme en 2004 et 2.493 cas dépistés de tuberculose en 2004) ; recrudescence de certaines maladies telles que la méningite, la diarrhée sanglante, la rougeole, la trypanosomiase etc. ; taux élevé des décès maternels : 0,84 % (soit 834/100.000 N.V.). Relativement au secteur Education, le problème se pose en termes de quantité et de qualité : baisse des effectifs et des résultats scolaires ; taux d'abandons scolaires (\pm 30%) ; taux d'admission en 1^{ère} année : 16,2% ; taux net de scolarisation au primaire : 50% ; proportion d'enfants entrant en 1^{ère} année d'enseignement qui achèvent la 5^{ème} année : 25,2% ; faible capacité d'accueil des infrastructures scolaires ; inadéquation entre les produits de l'enseignement et les objectifs du développement de la province. En ce qui concerne le Genre, il y a lieu de signaler une faible représentativité de la femme au niveau des structures officielles ; des violences basées sur le genre notamment les violences sexuelles qui prennent de l'ampleur sur toute l'étendue de la Province, une sexualité débordante de la jeune fille, des mariages et des grossesses précoces. Pour ce qui est du Volet Groupes Vulnérables, l'on note une faible prise en charge des enfants de la rue ainsi que des orphelins et enfants vulnérables. Quant à l'emploi de la population active, ce domaine est caractérisé par un chômage élevé au niveau des centres urbains et un sous-emploi en milieu rural. Le sous-secteur habitat est lui aussi confronté aux problèmes d'indécence et de promiscuité de logement, de coût élevé et qualité médiocre de matériaux de construction, d'inexistence d'un cadre de vie décent et intégrateur.

1.2. PROCESSUS DE L'ELABORATION DU DSRP -PROVINCIAL.

1.2.1. Volonté politique du Gouvernement et de l'Exécutif Provincial.

23. **Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC)** a fait de la lutte contre la pauvreté l'axe central de sa politique de développement économique et social. L'enjeu de la stratégie de réduction de la pauvreté est que la croissance profite aussi aux plus pauvres. La République Démocratique du Congo dispose déjà de son Document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-I), conçu et élaboré entre juillet 2001 et mars 2002, et approuvé par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International en juin 2002. Ce document, actuellement dans sa phase de mise en œuvre, a permis au Pays de consolider la Coopération bi et multilatérale et de bénéficier de certaines facilités pour la réduction de la pauvreté et la croissance.

24. **L'implication de l'Exécutif Provincial s'est matérialisée à trois niveaux.** D'abord l'Exécutif Provincial a assuré un encadrement efficace de Consultations Participatives auprès des Communautés de base. Il a présidé les cérémonies relatives au lancement des Consultations ainsi qu'à l'ouverture et à la clôture de l'Atelier Provincial de validation des Résultats de ces Consultations; facilité le déroulement des consultations sur terrain en signant, sans moindres retards, les ordres de missions des cadres et agents ; accordé des audiences aux membres de l'ONGD Amis de la Santé, structure chargée d'organiser les Consultations au Bas-Congo et transmis des instructions précises aux animateurs des E.A.D. de base concernées par les consultations pour l'encadrement efficace des équipes M.A.R.P. Ensuite la volonté politique du Gouvernorat de Province s'est manifestée à travers l'Organisation des Assises Provinciales sur la Stratégie de la Pauvreté. Faisant de l'Autosuffisance alimentaire sa priorité, l'Exécutif Provincial a organisé, à Mbanza-Ngungu, du 10 au 12 février 2005, les Assises sur la stratégie de Réduction de la Pauvreté et le Partenariat avec le Secteur Privé, dont l'un des objectifs principaux a consisté à sélectionner à partir des propositions concrètes formulées par les différents groupes d'acteurs de développement, des projets compatibles et éligibles au Programme Provincial d'Actions Prioritaires comportant les axes susceptibles de stimuler la croissance par la relance économique grâce notamment à un accroissement de la productivité et de la production globale dans le secteur agricole. Enfin, il y a lieu de souligner l'appui financier que l'Autorité Provinciale a apporté pour la tenue de la Pré-conférence des Gouverneurs de Province à Matadi, et la finalisation du Document Provincial de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

1.2.2. Cadre institutionnel d'élaboration du DSRP-Provincial.

25. **Mis en place** au mois de mai 2004 en application du Décret n° 03/047 du 18 Décembre 2003 modifiant le Décret n° 055 du 12 Avril 2002 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interministérielle chargée de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la Pauvreté et des Arrêtés Ministériel n°003/CAB.MIN/PL/LL/2003 du 05 Janvier 2004 portant organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de pilotage du Processus d'élaboration et de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de lutte contre la Pauvreté et n°017/CAB.Min/PL/2004 du 13 Mai 2004 portant Nomination des Coordonnateurs et Coordonnateurs Adjoints Provinciaux de l'Unité de Pilotage du Processus d'Elaboration et de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de lutte contre la Pauvreté, le Comité Technique Provincial de la Stratégie de Croissance de la Réduction de la Pauvreté est composé comme suit : 1 Délégué de la Division Provinciale du Plan ; 1 Délégué du GRONGD/Bas-Congo ; 1 Délégué du Gouvernorat de Province ; 1 Délégué de la Division Provinciale de la Condition Féminine et Famille ; 1 Délégué de l'Inspection Provinciale du Développement Rural ; 1 Délégué de la Coordination Provinciale de l'Environnement ; 1 Délégué de l'Inspection Provinciale de la Santé ; 1 Délégué de la Division Provinciale de l'Education Nationale ; 1 Délégué de la Division Provinciale des Affaires Sociales ; 1 Délégué de la Direction Provinciale de l'Institut National de Statistique ; 1 Délégué de l'Institut Supérieur de Commerce/Matadi ; 1 Délégué de la Fédération des Entreprises du Congo ; 1 Déléguée d'Associations féminines ; 1 Délégué d'Eglises traditionnelles ; 1 Délégué de la Direction Provinciale de la Banque Centrale.

1.2.3. Processus d'élaboration du DSRP.

26. **La production du DSRP-Provincial** a exigé la réalisation au préalable de quelques études et des enquêtes approfondies pour appuyer la formulation des stratégies de lutte contre la pauvreté, à savoir : la Monographie de la Province; les Consultations Participatives auprès des Communautés de base ; l'Enquête sur la perception de la pauvreté ; l'Enquête 1- 2-3 ; la tenue de la Pré-Conférence des Gouverneurs ; l'Atelier multisectoriel d'harmonisation de valorisation des stratégies sectorielles de lutte contre la pauvreté et Conférence des Gouverneurs de Province.

27. **La Monographie Provinciale.** La première tâche du Comité Technique Provincial SRP a consisté à élaborer la Monographie Provinciale qui a servi de document d'appui aux consultations participatives dans le sens qu'elle devait traduire la situation globale de la Province. Une première version de la Monographie Provinciale est sortie en octobre 2004 grâce à l'appui financier de l'UPPE. Cette version comportait six chapitres à savoir : la situation physique de la Province ; la situation administrative et politique ; les caractéristiques socio-culturelles ; la situation des secteurs ; les principaux problèmes de développement ; les programmes et projets de développement en cours. Depuis Août 2005, une dernière version a été produite. Elle est plus riche que la première et inclut deux nouvelles dimensions : le développement urbain et l'état de lieux des OMD au niveau de la Province.

28. **Consultations participatives sur la pauvreté auprès des communautés de base.**

Consultations à la base : Pour le Bas-Congo, les consultations ont été menées au niveau de 6 sites : la ville de Matadi, le Territoire de Luozi, Le Territoire de Kimvula, la cité de Muanda, le Territoire de Mbanza-Ngungu et le Territoire de Tshela. Au total, ces animateurs ont travaillé dans 20 villages et 10 quartiers sélectionnés avec l'aide des autorités et notables locaux. Le nombre de personnes consultées s'élève dans l'ensemble à 2767 personnes recrutées au sein de toutes les parties prenantes de sites concernés. La répartition selon le sexe se présente de la manière suivante : Homme: 1.594 soit 57,6% ; et Femme : 1.173 soit 42,4%.

Ateliers Territoriaux et urbains. Au niveau de la ville de Matadi, de 4 Territoires retenus et de la cité de Muanda, s'est tenu un atelier de restitution et de validation des résultats des consultations regroupant des villages, communes et quartiers consultés et non consultés. Ont été également associés à ces ateliers les leaders d'opinion ainsi que les parties prenantes importantes (Administrations, églises, ONG, opérateurs économiques) ont été associées.

Atelier Provincial. Au niveau de la Province, un atelier de restitution et validation regroupant plus ou moins 100 délégués provenant de tous les Territoires et villes consultés et non consultés a permis de consolider les résultats obtenus au cours de consultations à la base et de dégager le profil de pauvreté Provincial. Au cours de ces assises, 26 problèmes ont été retenus comme étant de défis majeurs pour la Province.

29. **Enquête sur la perception de la pauvreté.** L'enquête sur la perception de la pauvreté par la population de la Province du Bas-Congo a démontré que la pauvreté peut être perçue à 3 niveaux (individu, ménage, communauté) suivant quatre différentes approches, à savoir : l'approche monétaire, l'approche des besoins de base, l'approche des capacités humaines et l'approche multidimensionnelle. A cet effet, les principaux signes de manifestation de la pauvreté identifiés pour le Bas-Congo au regard des aspects ci-dessus énumérés sont, par ordre d'importance : les difficultés pour nourrir son ménage ; le manque d'un logement décent ; l'incapacité pour un parent d'assurer la scolarisation de ses enfants ; le manque de travail ; le manque de moyens pour faire soigner les membres du ménage malades ; la non jouissance d'aucune considération au sein de sa communauté ; la malnutrition.

30. **Tenue de la Pré-Conférence des Gouverneurs.** Une Pré-Conférence sur le Processus d'élaboration du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de la Province du Bas-Congo, a été organisée dans la salle de réunions de la Division Provinciale du Plan, du 20 au 22 octobre 2005, sous la supervision de Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province. Soixante trois (63) cadres issus de la Territoriale, de l'Administration Publique et des Services Provinciaux, du Comité Provincial SRP, des Corporations du Secteur Privé (FEC et COPEMECO), de la Société Civile (ONG, Eglises, Associations Féminines, Monde Scientifique) ainsi que les Agences du Système des Nations Unies et de la Coopération Bilatérale et Multilatérale, ont pris part active aux travaux de la dite pré-conférence. A l'issue de ces assises, un programme triennal allant de 2006 à 2008 a été élaboré avec une programmation et budgétisation de 87 actions dans 5 secteurs prioritaires retenus (transports routiers, agriculture, santé, éducation et énergie). Le coût total de ce programme est estimé à 414.560.678 USD répartis

proportionnellement comme suit : Transports routiers : 56,11 %, Agriculture: 1,88 %, Santé : 4,96 %, Education : 4,51 %, Energie : 32,54 %. Il sied d'indiquer que l'importance accordée au secteur des infrastructures routières se justifie, pour les Experts, par le fait qu'il entraîne la relance de l'Economie de la Province. La relance du secteur agricole, par contre, ne pourra intervenir qu'après qu'on aura assuré la viabilisation des infrastructures de base. C'est ce qui justifie son faible taux.

31. **Atelier multisectoriel d'harmonisation et de valorisation des stratégies sectorielles de lutte contre la pauvreté et Conférence des Gouverneurs de Province, tenus à Kisantu du 21 au 25 novembre 2005.** Au cours de ces assises, la Province du Bas-Congo s'est fait remarquer par deux interventions : celles du Gouverneur de Province et du Coordonnateur du Comité Technique Provincial DSRP. Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province, donné sa position sur le DSRP. Selon ce dernier, le DSRP devrait contenir des solutions pragmatiques aux problèmes réels vécus par la population au lieu d'être une compilation de théories développées sous d'autres cieux. Par contre, le Coordonnateur du Comité technique Provincial a fait un exposé succinct sur le Programme Provincial d'actions prioritaires (2006-2008) et les stratégies de lutte contre la Pauvreté.

CHAPITRE II. DIAGNOSTIC PROVINCIAL DE LA PAUVRETE.

2.1. Méthodologie.

32. **Le diagnostic Provincial de la pauvreté est élaboré** à partir des données qualitatives dans une large mesure (résultats de consultations participatives et du sondage sur perception de la pauvreté) et des données diverses provenant des enquêtes MICS 2 de 2001 et 1-2-3 (résultats détaillés non encore disponibles pour la Province) et de différentes publications sur la situation socio-économique de la Province (Monographie Provinciale 2004, Diagnostic Provincial Actualisé 2004, Rapports d'activités périodiques de Services publics et privés Provinciaux). Les résultats obtenus ont fait ressortir le caractère complexe et multidimensionnel de la pauvreté. Les techniques qualitatives ont permis de dresser un profil de pauvreté dans l'optique du vécu du pauvre et ou de communautés. Par contre les données quantitatives et de diverses sources ont servi à raffiner le profil subjectif dans la détermination dans la ligne de pauvreté (lignes alimentaire et monétaire). Eu égard au caractère multidimensionnel du phénomène de pauvreté, le diagnostic présenté couvre donc les facettes considérées comme directement pertinentes pour la formulation d'une stratégie réaliste.

2.2. Perception de la pauvreté et de la vulnérabilité.

33. **La pauvreté est multidimensionnelle et la population** la perçoit sous des angles autant divers que les niveaux considérés. Ainsi, au niveau individuel de façon générale, ce sont les besoins de base (alimentation, emploi, habillement, santé, logement) et les capacités humaines qui sont considérés. Il en est de même pour la femme dont le comportement revêt également une importance particulière. Au niveau du ménage, aux besoins de base s'ajoutent les aspects financiers, matériels ainsi que certains aspects socio-psychologiques intangibles comme la mésentente et l'absence de l'éthique morale. Au niveau des villages ou quartiers et des territoires ou communes, les considérations portent essentiellement sur les services de base (eau, électricité, voirie et drainage), les infrastructures socio-économiques (routes, ponts, marchés, écoles, centre de santé) et l'organisation sociale. Pour ce qui est de la Province, la population met un accent particulier sur l'organisation socio-politique (paix, sécurité et gouvernance), les potentialités naturelles ainsi que éléments d'ordre culturel.
34. **Quant aux groupes vulnérables** c'est-à-dire de catégories de personnes (femmes divorcées, veuves, filles mères, orphelins, enfants vivant dans la rue, personnes vivant avec handicap, personnes du 3^{ème} âge, personnes affectées par le VIH/SIDA, enfants dits « sorciers ») en situation difficile et exposées à certaines violences de diverses natures (relationnelle, institutionnelle, physique ou circonstancielle), ils perçoivent la vulnérabilité de diverses manières. Pour les femmes divorcées, les veuves, les filles mères, les orphelins et les enfants de la rue ; la privation forcée des rapports interpersonnels, le manque de soutien moral et financier cause leur vulnérabilité. En ce qui concerne les personnes vivant avec handicap, les personnes de 3^{ème} âge, et les personnes affectées par le VIH/SIDA, les violences qu'elles subissent sont surtout d'ordre institutionnel, c'est-à-dire, découlant des règlements nécessaires à l'organisation et au fonctionnement de la société qui doit normalement veiller sur eux. Enfin, les enfants dits « sorciers » subissent une violence qui découle des coutumes, de la place qu'occupe la sorcellerie dans nos sociétés.

2.3. Profil de la pauvreté

35. **Ce profil est dégagé à partir de quelques éléments** de l'enquête 1-2-3 et de résultats d'études diverses (MICS 1 et 2, ASEF, Rapports d'activités etc....).
36. **Incidence et inégalité de la pauvreté.** Les détails sur les résultats de l'enquête 1-2-3 n'étant pas encore disponibles au niveau de la Province, la présente analyse s'est limitée à quelques indicateurs. Les taux de pauvreté et d'inégalités sont relativement élevés pour le Bas-Congo. La proportion des pauvres est estimée à 69,81 % (taux d'incidence) ; l'écart entre les pauvres et les non pauvres à 23,82 % (taux de sévérité) et le taux d'inégalité entre les pauvres est de 10,56 % (taux de profondeur). Indice de GINI qui suggère l'existence d'injustice distributive, de discrimination et d'exclusion quasi-endémique dans la Province est de 47 % (il est très élevé).
37. **Pauvreté monétaire.** Pour le Bas-Congo, plus ou moins 70 % de la population ont un revenu annuel estimé à 138,6 USD (soit 11,55 USD par mois et 0,39 USD par jour). Ce niveau de revenu, inférieur à 1 USD modique et ne permet pas à la population de faire face à ses besoins primaires (se loger, se nourrir, s'habiller, s'instruire, se soigner). Ainsi elle est obligée de s'adonner à des activités de survie, parfois dégradantes.
38. **Pauvreté nutritionnelle.** En ce qui concerne les enfants de moins de cinq ans, 4 sur 10 (soit 35,3 %) présentent une insuffisance pondérale modérée et 1 sur 10 accuse une insuffisance pondérale sévère (soit 10,8 %). Ce qui place l'enfant de moins de cinq ans dans une situation de vulnérabilité marquante. Pour les tranches d'âge au-delà de cinq ans, 89,6 % de la population ont une diète journalière de 1.765 Kcal. Cette ration se situe en dessous du seuil de disponibilité de calories par tête et par jour de 2.300 Kcal, minimum requis pour le fonctionnement normal du corps humain, le déficit calorique est de l'ordre de 23,26 %.
39. **Pauvreté humaine.** Sur base du Rapport National sur le développement humain de l'an 2000 (PNUD/RDC), l'indice de pauvreté humaine pour le Bas-Congo est estimé à 35,40. Cet indicateur composite a été calculé sur base des éléments ci-après : le taux d'analphabétisme : 29,5 % (homme : 17 % et femme : 42 %) ; l'espérance de vie à la naissance : homme : 50,7 ans et femme : 52 ans ; le pourcentage de personnes dont l'espérance de vie ne dépasse pas 40 ans : 36,3 % d'hommes et 32,0 % de femmes ; le pourcentage de ménages sans accès à l'eau potable : 68,5 % (milieu urbain : 52 % ; milieu rural : 85 %) ; la proportion d'enfants n'ayant pas reçu tous les vaccins contre les maladies de l'enfance : 61 %.

2.4. Diagnostic sectoriel et thématique.

40. **La pauvreté dans la Province du Bas-Congo**, sous toutes ses formes, est tributaire de la dégradation et du dysfonctionnement des secteurs administratifs, économiques, infrastructurels et sociaux.

2.4.1. Paix et Gouvernance.

41. L'inefficacité des structures provinciales de l'Administration publique, de la Territoriale, de la Justice et de la sécurité tient essentiellement à la mauvaise gouvernance. Cette dernière qui est à la fois politique, administrative, sécuritaire et judiciaire, se matérialise dans la Province du Bas-Congo, par les faits ci-après : la corruption et la concussion ; l'insécurité des personnes et de leurs biens ; la non-implication de la population dans la gestion de la chose publique ; la mauvaise distribution de la justice ; les violations des droits humains ; des tracasseries administratives, fiscales et des services de sécurité ; la mauvaise gestion des finances publiques (faible taux d'exécution des budgets publics des EAD ; l'affectation irrationnelle des recettes publiques) ; des conflits persistants entre l'Exécutif Provincial et les Partenaires économiques ; la non maîtrise de variables socio-démographiques du fait du caractère dépassé partiel et peu fiable des statistiques disponibles ; le faible statut socio-économique de la femme et sa faible

représentativité dans la vie publique et politique de la Province. La mauvaise gouvernance telle que décrite ci-dessus et associée à la mauvaise gestion économique a conduit à la destruction des infrastructures économiques, sociales et de base, ainsi qu'à la paupérisation de la population du Bas-Congo.

42. Cette mauvaise gouvernance est tributaire de la politisation de l'Administration publique et de la Territoriale ; de l'absence de culture démocratique et civique ; du dysfonctionnement et du sous-équipement des services publics en général et ceux chargés de centraliser, de traiter, d'exploiter et de diffuser les données statistiques (Division Provinciale du Plan et Direction Provinciale de l'I.N.S) en particulier ; l'inadéquation des politiques de gestion des ressources humaines et de carrière du personnel ; de la culture de l'impunité ; de l'insuffisance ou du manque des ressources financières propres ; de la faible rémunération et de la paupérisation des cadres et agents ; de la violation des textes légaux existants et du principe de l'égalité devant la loi ; de l'ignorance par la population de ses droits et devoirs ; de l'indépendance (non application de l'unité de commandement) des services de sécurité vis-à-vis des animateurs de la Territoriale Provinciale à tous les niveaux ; de la survie des méthodes de gestion surannées en ce qui concerne les finances publiques ; de la persistance des procédures et règles de travail calquées sur des méthodes de gestion centralisée ; du vieillissement et du faible niveau d'études d'un grand nombre de cadres et agents ; de l'inexistence d'un cadre permanent de concertation susceptible de créer un partenariat dynamique entre divers acteurs provinciaux du développement.

2.4.2. Secteurs porteurs de croissance pro-pauvre.

1. Développement rural, Agriculture et forêt.

43. **Développement rural.** 70 % de la population de la province du Bas-Congo vivent en milieu rural et péri-urbain. Dans ce milieu, caractérisé par des potentialités de développement immenses, sévit cependant une pauvreté absolue dont les traits essentiels sont les suivants : prédominance de l'économie de cueillette ; faible revenu par habitant/jour (plus de 90 % de paysans ont un revenu moyen par jour de moins d'1 dollar américain) ; 15 % de la population sont desservis en eau potable ; 90 % de ménages occupent des maisons avec toiture en végétaux (surtout dans les Territoires de Kimvula, de Muanda et de Luozi) ; 90,3 % de ménages occupent des maisons avec pavement en terre battue ; ± 2.000 Km sur 13.474 Km des routes de desserte agricole (soit 14,84 %) sont praticables ; moins de 1 % de la population rural a accès à l'électricité ; une grande partie de la population adulte valide est confrontée au problème de sous emploi ; dégradation accélérée de la forêt (0,6 % de taux de déboisement annuel : taux plus élevé que la moyenne nationale qui est de 0,2 %) ; absence de données et d'études socio-économiques à jour et fiables pouvant orienter les acteurs de développement ; sous-information ; résurgence des maladies d'origine hydrique ; taux élevé de malnutrition rareté des biens et produits de 1^{ère} nécessité ; l'insuffisance de manque de moyen de transports utilitaires.
44. La paupérisation excessive et l'isolement du monde rural, parmi les problèmes identifiés au niveau de la Province du Bas-Congo, sont dus aux causes profondes et structurelles suivantes : un faible taux d'accès des populations rurales et périurbaines aux biens et services sociaux de base ; la faiblesse de coordination et d'intégration des interventions des acteurs de développement ; le délabrement et l'insuffisance des infrastructures de base et équipements sociaux ; l'absence d'une politique nationale cohérente et concertée de développement rural ; la prédominance des activités productives saisonnières ; l'utilisant des techniques et outils de travail rudimentaires ; la persistance des conflits fonciers ; la pauvreté de ménages ruraux ; la déliquescence du système d'animation rurale et de vulgarisation agricole ; l'exploitation irrationnelle des forêts ; la quasi exclusion des populations rurales du partage de bénéfice généré par l'exploitation commerciale des forêts et des aires protégées ; la faible couverture en moyen d'information et de télécommunication.

45. **Agriculture.** Le Bas-Congo dispose d'énormes potentialités pour son développement agricole notamment des conditions physiques favorables, une population dynamique et jeune, de nombreux techniciens agronomes, la présence de quelques unités agro-industrielles et alimentaires, la proximité des ports pour des facilités d'exportation, la présence des barrages hydro-électriques, l'existence de plusieurs structures d'encadrement tant privées qu'étatiques. En dépit de ces atouts, l'agriculture Provinciale est aujourd'hui réduite à une activité quasi d'auto-subsistance. D'où : la baisse sensible de la production se traduisant par un déficit de 15.560 Tonnes en matière de production animale, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (89,6% de la population ayant une diète journalière de 1.765 Kcal) ; l'insuffisance pondérale pour les enfants de moins de cinq ans (4 enfants de moins de cinq ans sur 10 accusent une insuffisance pondérale modérée et 1 sur 10 enfants de moins de 5 ans présente une insuffisance pondérale aiguë ; la baisse de la production des cultures pérennes (huile de palme, cacao, café, caoutchouc) qui a comme conséquences la chute des devises d'exportation, l'importation des produits jadis exportés et l'aggravation du chômage.
46. Le recul de la production agricole Provinciale est lié à divers facteurs majeurs à savoir : les difficultés relatives à l'accès au marché du fait du délabrement du réseau routier et des points de vente (marchés ruraux et Centres de négoce), à l'évacuation des produits agricoles, à la conservation des semences et de produits agricoles ainsi qu'à l'approvisionnement en matériel génétique amélioré; la perte de la main d'œuvre agricole consécutive à l'exode rural, au développement des épidémies et des maladies diverses, à la prévalence du VIH/SIDA, à la malnutrition, à la morbidité et à la mortalité élevée ; la persistance des maladies phyto et zoonosaires ; l'insuffisance des terres arables du fait de la persistance des conflits fonciers, des us et coutumes rétrogrades et de la confiscation des terres par les anciens concessionnaires ; la prédominance des techniques rudimentaires ; le dysfonctionnement des structures en amont et en aval (recherche, encadrement, production, crédit) ; les difficultés politico-administratives (tracasseries administratives, faible implication des Autorités politico-administratives dans l'exécution des plans, programmes et projets de relance agricole et rurale, la multiplicité des taxes, le faible prix à la production) ; l'insuffisance d'unités de transformation des produits agricoles et d'infrastructures de stockage.
47. **Forêt.** Le Bas-Congo dispose d'un capital forestier constitué de 522.350, 67 hectares renfermant diverses essences forestières exploitables (51 essences) appartenant à quatre (4) groupes de bois : Bois rouge (3,3 %) : Musage, Bokanga, Soso, kotibe, Mukulungu, Formages, Bitinga, Niono, Aiel, Dibetou, Lombo, Oboto, Essae, Tau, Esenge, Dabema, Onzabili, Bosse, Longi, Mutenge, Tshitolo, sapeli Kosipo, Tiama, etc... ; Bois blanc (22 %) : Limba, Tola Blanc, kambala, Ozico, Emier, etc... ; Bois noir (2 %) : Wenge ; Bois divers (43 %) : Akongo, Obeche, kanga, etc... A ce premier atout il importe d'ajouter deux autres non de moindre importance: un important capital industriel existant comprenant des matériels de sciage, de séchage, de déroulage et de tranchage, de menuiserie et de fabrication des meubles (ébénisterie), et une main-d'œuvre abondante bon marché. A partir des années 80, la production forestière (grumes sciage, placages) enregistre une baisse continue du fait de la déforestation intensive et anarchique ainsi que de la mauvaise gouvernance (mesures de zaïrianisation ayant conduit à la fermeture de petites et grandes scieries de la Province). Le taux de déboisement est de 0,6 %, soit de trois fois supérieur à la moyenne nationale (0,2%). Au regard du taux de reboisement qui est de 0,16 %, la reconstitution du capital forestier du Bas-Congo s'avère une œuvre longue et difficile.
48. L'appauvrissement du capital forestier, un des problèmes majeurs de la Province, s'explique par le dysfonctionnement des services techniques, le désengagement de l'Etat, la culture de l'impunité, le non respect du code forestier, l'absence de politiques de protection de la faune, l'absence d'une politique d'exploitation rationnelle de richesses forestières.

2. Sous-secteur minier.

49. **Le Bas-Congo regorge, dans son sous-sol**, d'importants gisements miniers (phosphates, sel gemme, schistes bitumeux ou sables asphaltiques, manganèse, marbre, sable fluvial...), mais qui demandent des compléments de recherches avant que soient précisées leurs perspectives d'exploitation à l'exception du calcaire déjà en exploitation et de la bauxite. Il y a lieu de noter que les métaux précieux, tels que l'or et le diamant sont parsemés dans les territoires de Cataractes et du Bas-Fleuve. Mais vu la pauvreté des roches, ils sont exploités de façon artisanale pour la joaillerie et le commerce.
50. La sous-exploitation des ressources naturelles locales constitue un problème majeur au Bas-Congo. Elle est liée aux faibles études de prospection des ressources Provinciales, à l'inexistence d'investissements, à la faiblesse du pouvoir dans la négociation de certains accords économiques, à l'absence de politiques industrielles de prospection et d'exploitation des ressources naturelles Provinciales, à l'inexistence d'équipements appropriés pour des études de prospection minière et géologique.

3. Sous-secteur industriel.

51. **L'activité industrielle au Bas-Congo** s'articule autour des sous-secteurs suivants : industries alimentaires (minoteries, brasseries et limonaderie, boulangeries et pâtisseries) ; agro-industrie (sucreries, huilerie) ; industries du bois ; industries de production de matériaux de construction (Cimenteries et carrières mécanisées) ; industries manufacturières ; industries pétrolières (Socir) ; industries pharmaceutiques ; industries énergétiques (Snel, Regideso).
52. Le sous-secteur industriel du Bas-Congo est confronté au problème de faibles rendements de production. Ces faibles rendements sont liés aux facteurs suivants : la vétusté de l'outil de production, le retard technologique (absence de cycle complet de transformation industrielle) et la sous-utilisation de la capacité de production installée pour certaines entreprises telles que la MIDEMA (47 %), la BRALIMA/BOMA (49 %), la CILU (28%), la CINAT (6 %) ; l'insuffisance d'esprit d'entreprise et d'association dans le chef des promoteurs locaux ; de prix de revient élevés (coût des matières premières importées, fiscalité et parafiscalité lourdes) ; l'insuffisance ou le manque d'études macro-économiques (études de faisabilité, banque de données) ; le non raccordement de quelques sites industriels et économiques au courant électrique/haute tension d'Inga ; la forte dépendance vis-à-vis de l'étranger en ce qui concerne les pièces de rechange et les matières premières dont le gypse pour la CILU et la CINAT, le blé pour la MIDEMA, le malt, le houblon et la levure pour la BRALIMA, le papier kraft et les fibres synthétiques pour la SACHERIE de KISANTU, le pétrole brut pour la SOCIR ; la faible demande intérieure (faible pouvoir d'achat) ; l'absence d'une politique de marketing agressif (rente de monopole) ; l'ingérence politique dans la gestion de certaines unités de production publiques.

4. Emploi.

53. La situation de l'emploi non agricole au Bas-Congo se présente comme suit : Le Secteur Public totalise 41.710 employés repartis comme suit :
- | | |
|---|----------|
| - Fonction Publique Actifs (Administration) | : 9.497 |
| - Techniciens Agro-Vétérinaires | : 604 |
| - Professionnels Santé | : 4.801 |
| - EPSP/SECOPE | : 21.391 |
| - Budgets Annexes | : 5.417 |

Par contre le Secteur Privé ne compte que 3.451 employés dont :

- Industrie Agricole	: 21
- Industrie Extractive	: -
- Industrie Manufacturière	: 257
- Bâtiments et Travaux Publics	: 112
- Electricité et Eau	: 194
- Commerce et Banque	: 780
- Transport et Communication	: 1.040
- Services	: 1.047

Ce qui donne un taux d'emploi de 2,69 % pour les secteurs non agricoles.

54. **Quant aux activités agricoles**, elles sont caractérisées par la saisonnalité et le caractère rudimentaire des techniques. Ce qui fait que les paysans cultivateurs consacrent une bonne partie de temps à des activités non productives notamment les palabres.
55. Le nombre élevé de chômeurs en milieu urbain et de personnes actives sous-employées dans le monde rural, une des manifestations de la pauvreté au Bas-Congo, s'explique par l'insuffisance de nouveaux investissements et d'opportunités de création d'emplois, l'inadéquation de politiques fiscales, l'hostilité du contexte socio-politique et institutionnel, la faiblesse des politiques et des stratégies nationales de promotion d'emploi, la désarticulation de l'outil de production.

2.4.3. Infrastructures de base et équipement collectifs.

1. Infrastructures de transports.

56. Le Bas-Congo dispose des infrastructures de transport ayant bien souvent un niveau supérieur à celui du reste du Pays :
- Un réseau routier local ayant d'une part permis l'intégration de la province à l'économie nationale, et d'autre part facilité l'évacuation de produits locaux vers les grands centres de consommation ;
 - Un axe routier principal (la nationale N° 1) ayant favorisé l'émergence de grands centres de consommation et de production, et ouvert la Province sur la grande Ville de Kinshasa et sur les marchés de certains Pays limitrophes (Congo et Angola), créant ainsi une demande potentielle sûre ;
 - Un chemin de fer Matadi-Kinshasa qui double la N° 1 et qui ensemble, relie la Province Kinshasa ;
 - Un réseau aérien comprenant un aéroport militaire (Kitona), 4 aérodromes (Boma, Tshimpi, Muanda et Inga) et 16 pistes de secours (éparpillées à travers toute la Province) ;
 - Un réseau Maritime et Fluvial avec : 2 biefs fluviaux navigables (de Matadi jusqu'à l'Embouchure et Mpioka-Kinganga) ; 3 ports maritimes (Matadi, Boma et Banana) et 3 quais (Ango-Ango, SEP-CONGO et SOPECO).
57. Cependant, le système des transports est devenu un frein au développement dans la mesure où il ne favorise plus les échanges commerciaux et la mobilité des personnes. Le transport routier est en général très dégradé et devenu presque impraticable en toutes saisons : sur 1.307 Km de routes Nationales : 623 sont en bon état (soit 48 %), 204 en état moyen (soit 15,6 %) et 480 en mauvais état (soit 36,7 %) ; sur 423 Km de routes Provinciales : 168 sont en bon état (soit 40 %) et 255 en mauvais état (soit 60 %) ; sur 13.474 Km de routes de desserte agricole : ± 2.000 Km ont été réhabilitées et le reste dans un état défectueux ; les quatre bacs existants (Kionzo, Kinganga, Luozi, Mpioka) sont dans un état de délabrement très avancé ; les ouvrages d'art (ponts, buses)

sur la quasi-totalité de routes sont semi-définitifs si pas provisoires (c.à.d. en bois). Le transport ferroviaire ne dispose que d'une voie (ligne) vétuste et inadaptée, de quelques matériels de traction et de locomotion vétustes et insuffisants. Le transport maritime et fluvial est caractérisé par la vétusté et l'insuffisance des infrastructures portuaires et de matériels de transport fluvial, l'insécurité dans les installations portuaires ; l'inexploitation de deux biefs navigables (Kinganga-Mpioka sur le fleuve Congo et Kisantu-Ngidinga sur la rivière Inkisi). Quant au transport aérien, les infrastructures aéronautiques comme les avions sont vétustes et sous-équipés (âge moyen des avions : 25 ans).

58. L'état de dégradation très avancé des infrastructures de transports qui rend difficile la circulation des biens et des personnes est la conjugaison de plusieurs facteurs. D'une manière générale, il s'agit de l'inexistence d'un programme harmonisé et cohérent d'entretien, de maintenance, de réhabilitation, de reconstruction, de renouvellement et de modernisation de moyens de transports ainsi que du manque de ressources financières appropriées. De manière spécifique, l'on peut citer les causes ci-après : le non respect de la réglementation en matière de protection ou sécurité de la voirie, le non-entretien courant des routes réhabilitées, pour les transports routiers ; l'archaïsme de la plateforme et du système de signalisation, de communication, l'insuffisance de motivation et de qualification du personnel, en ce qui concerne le transport ferroviaire ; l'insuffisance d'entretien du bief maritime ; le coût élevé du transport aérien...

2. Infrastructures énergétiques (eau potable et électricité).

59. Dans l'ensemble, le Bas-Congo est doté d'un réseau hydrographique dense dont les principales grandes rivières se jettent dans le fleuve Congo notamment Kuilu, Inkisi, Lukunga, Mpozo, tandis que d'autres se déversent dans le fleuve Tshiloango. C'est le cas notamment de la Lukula et la Lubuzi. Il importe aussi de souligner que la Province du Bas-Congo est bien arrosée du fait que les moyennes annuelles de précipitation varient entre 900 mm (extrême ouest) et 1.500 mm (extrême Est). Elle bénéficie également d'une dotation illimitée en énergie dont le potentiel hydroélectrique du site d'Inga qui est estimé à 41.140 MWH par an.
60. Toutefois, la desserte en eau potable et en électricité contraste malheureusement avec ces potentialités pour diverses raisons. D'une manière générale, les équipements sont insuffisants et vétustes, les stations de distribution sont insuffisantes, les normes de stockage et de transport ne sont pas respectées. De manière spécifique: pour ce qui est de la production et de la distribution de l'électricité, les installations de la SNEL, dans un état de vétusté prononcé, n'ont pas permis d'améliorer le taux de desserte électrique provinciale qui est de 12 %, tandis qu'en milieu rural, le réseau est sous-exploité ou inexistant ; par contre en ce qui concerne l'eau potable, en milieu urbain et péri-urbain, les Centres de la REGIDESO se caractérisent par d'importantes fuites et manque d'eau potable dans les réseaux de distribution consécutifs à la dégradation généralisée de l'outil de production et de distribution ainsi qu'aux difficultés d'importation de produits chimiques de traitement d'eau. En milieu rural, la dégradation est plus prononcée du fait que la station Provinciale du Service National d'Hydraulique Rurale de Kinzau-Mvuete est devenue inopérante.
61. Le faible accès à l'eau potable (taux de desserte de référence 36,5 %) et à l'électricité (taux de desserte de référence : 12 %), un des problèmes fondamentaux pour la Province du Bas-Congo, s'explique par : en ce qui concerne l'eau : le dysfonctionnement de la Regideso et du Service National d'Hydraulique Rurale ; l'inexistence d'un plan national de desserte en eau potable ; l'inexistence d'une politique rationnelle de gestion de ressources financières et humaines de l'entreprise ; pour l'électricité : l'inexistence d'investissements pour exploiter les sources peu coûteuses ; la faible exploitation du courant produit par les centrales d'Inga ; l'inexistence d'une politique d'entretien et de maintenance de l'outil de production et des installations de distribution ; l'inexistence d'un système de facturation réaliste ; l'absence d'un plan directeur d'électrification rurale et urbaine ; le désengagement de l'Etat ; la pauvreté de ménages ; l'ignorance et les comportements rétrogrades des individus.

3. Cadre de vie et Développement urbain.

a. Cadre de vie.

62. **Logement.** L'incapacité des ménages d'avoir un logement décent et salubre constitue une manifestation importante de la pauvreté. Selon l'enquête sur la perception de la pauvreté 65 % de ménages ont déclaré ne pas être satisfaits de leur logement.
63. **Le logement rural** est de petite taille, de forme rectangulaire, et subdivisé en petites pièces, généralement une ou deux (70,7% de ménages). Les matériaux de construction sont en général, semi-durables (briques de terre crue ou adobes) et non durables ou périssables : la case végétale (branches recouvertes de feuillage) encore en survie à Muanda et à Kimvula, et le pisé (terre crue parfois mélangée de paille sur un treillage végétal) dans les Cataractes et la Lukaya. Les matériaux durables (la brique cuite et des parpaings en ciment) sont rarement utilisés. La toiture est en végétaux (en général) ou en tôles métalliques (faible pourcentage) ; le pavement en terre battue ou sol nu (90,3 % de ménages). L'équipement ménager, très rudimentaire est constitué du bois comme combustible, du mortier à pilon, des paniers et sacs comme moyens de stockage des aliments, d'un mobilier très réduit (lit en lianes tressées ou en bois et à gères ; coffres ou cantines métalliques ; parfois une table, des chaises en bois ou en rotins, etc), d'une radio transistor, alimentée par des piles (± 25 % des ménages) comme moyen d'information ; des lampes tempêtes (à pétrole ou à huile), des braises comme moyens d'éclairage. Pour ce qui est de l'eau de boisson, 15% de ménages sont desservis en eau potable (puits aménagés, pompes manuelles, adduction) ; par contre 85 % de ménages recourent à l'eau polluée de rivières, des fleuves et d'étangs.
64. En ce qui concerne **le logement urbain** : 69,8 % des ménages habitent dans un logement dont le pavement est en terre, 1,1 % en carrelage et 28,4 % en ciment ; 52,1 % des ménages habitent dans un logement dont la toiture est couverte de chaume/paille, 6,7 % de tôles de récupération et 36,4 % des tôles galvanisées ; 46,7 % des ménages habitent dans un logement dont les murs sont en brique adobe ; 2,5 % en planche/feuille, 42,1% en bloc ciment/brique cuite et 3,6 % en pisé. L'équipement ménager, très diversifié, du mobilier de type occidental aux matériels et équipements très sophistiqués (radio, chaîne musicale, T.V en couleur, splitte, conditionnement d'air, antenne parabolique, valise satellitaire etc...) crée un contraste entre deux modes de vie nettement opposés (pauvre et riche). La couverture médiatique est assurée par le téléphone fixe, le téléphone mobile (28 sites d'exploitation dont 14 pour Vodacom, 13 pour Celtel et 1 pour Oasis), la Presse audio-visuelle (16 stations de radiodiffusion et 5 stations TV), la Presse écrite : 3 hebdomadaires (La Cité Africaine, Mbwetete, le Périscope) et 4 mensuels (Sikulu, Bansaka, Misamu mia yenge, l'Apostolat). Toute fois les moyens de communication ont une couverture limitée (58%). Les échanges de biens et de personnes sont réalisés grâce à une voirie urbaine longue de 291,738 Km, dont 36,400 Km routes asphaltées, 19,615 Km routes bétonnées, 1,625 Km routes pavées, 234,098 Km routes en terre. Cependant cette voirie est dans un état très dégradé. 24.5% de ménages vivent dans un logement à 5 pièces ou plus (Salon, 3 chambres à coucher, cuisine) ; par contre 62.8 % de ménages ont 3 personnes ou plus qui dorment dans une même chambre à coucher. Cette situation est à la base de certains cas malheureux vécus dans certaines familles notamment celui de l'inceste. Pour une population urbaine estimée à plus ou moins 30 %, la proportion de ménages desservis en eau potable (usines de traitement Regideso et hydraulique rurale) est évaluée à 45 %, et celle qui utilise l'électricité (énergie hydroélectrique et énergie thermique) à 25 %.
65. L'accès difficile à un logement décent et salubre est lié à l'urbanisation anarchique, à l'extrême pauvreté de la population, à l'absence de politique de mise en valeur et de promotion de matériaux de construction locaux, au dysfonctionnement des services d'urbanisme, de

cadastres et des affaires foncières, à l'inexistence d'une politique publique de construction de logement et de promotion du secteur de construction.

66. **Environnement et Assainissement.** En ce qui concerne l'assainissement de l'environnement, les signes de pauvreté se manifestent essentiellement par l'incapacité des ménages à avoir accès à un système adéquat d'évacuation des déchets solides et liquides, à s'assurer un logement débarrassé des vecteurs de maladies et des agents de nuisance divers... A titre d'exemple, selon l'enquête MICS 2, la population utilisant des toilettes hygiéniques est estimée à 26,8 % ; celle utilisant des moyens sanitaires hygiéniques d'évacuation des eaux usées, 9,7 % ; et le taux de ménages utilisant des moyens sanitaires d'évacuation des ordures ménagères (Service organisé public/privé, incinération, enfouissement, compost/fumier) : 27,7 %.
67. La pollution de l'environnement, un des problèmes majeurs de la Province, a pour causes ci-après : la sur-exploitation forestière, le non-respect de la réglementation existante et l'insuffisance des mesures en matière de reboisement, l'insuffisance des politiques et programmes de développement et d'aménagement du Territoire, l'inexistence de politiques et programmes bien adaptés de développement rural, l'inefficacité de la politique d'éducation dans les milieux ruraux, l'insuffisance des politiques et programmes spécifiques d'occupation des espaces, l'absence de politique de gestion et de traitement des déchets (industriels et ménagers), l'usage abusif des produits toxiques pour la pêche et l'agriculture, le non curage des caniveaux et de bassins hydrographiques, l'inexistence d'un service organisé d'évacuation des déchets.

b. Urbanisme.

68. **Évaluée à ±30 % de la population totale,** la population urbaine est répartie entre 24 centres urbains dont 3 Villes de plus de 100.000 habitants (Matadi, Boma et Mbanza-Ngungu), 6 centres de 50 à 100.000 habitants (Muanda, Kuilu-Ngongo, Kimpese, Tshela, Lukala et Cité de Kintanu), et 15 agglomérations de 10.000 à 50.000 habitants (Lemba, Kimpangu, Lukula, Kasangulu, Songololo, Kolo, Gombe-Matadi, Kinzau-Vuete, Luila, Luozi, Lufu-Toto, Inga, Muala-Kinsende, Ngeba, Nsioni). La structure démographique du Bas-Congo est donc caractérisée par une urbanisation accélérée entraînant une demande sociale de plus en plus importante en termes d'infrastructures et services de base à laquelle la Province ne peut faire face sans une vision globale qui met en adéquation l'évolution la densité de la population, et les ressources disponibles. Ainsi, au lieu d'être un facteur de développement par le changement rapide des comportements et la construction des infrastructures ainsi que des équipements de base qu'elle aurait pu entraîner, l'urbanisation de la Province constitue un frein à la lutte contre la pauvreté. La pauvreté urbaine dans la Province du Bas-Congo se manifeste à travers les éléments ci-après : une occupation anarchique des espaces urbains ; une inadéquation entre la croissance démographique et la croissance économique ; la dégradation et l'insuffisance des infrastructures et services urbains ; le difficile accès aux services sociaux de base ; la mauvaise gouvernance urbaine.
69. Ce développement chaotique des Villes et Centres urbains s'explique par les facteurs ci-après : le dysfonctionnement des services publics ; l'accès difficile au crédit bancaire ; le désengagement de l'Etat se traduisant par le non respect des normes en matière de lotissement de nouveaux sites, l'inexistence d'une politique appropriée d'aménagement urbain, l'impunité, le manque d'un cadre technique et légal de gestion et d'aménagement urbains, la mauvaise gouvernance urbaine ; le manque de politiques cohérentes d'approvisionnement des Villes en produits de première nécessité ; la pauvreté des ménages.

2.4.4. Le Développement humain.

70. Les objectifs du Millénaire pour le Développement considèrent que le niveau d'éducation, la santé et un bon environnement constituent les ingrédients nécessaires à une vie agréable et longue. La province du Bas-Congo est dotée d'une couverture sanitaire et éducative relativement bonne : 5 Districts médicaux, 31 zones de santé, 381 aires de santé, 30 hôpitaux généraux de référence, 76 centres de santé référence, 389 centres de santé, 747 postes de santé, 539 autres établissements de santé, 682 pharmacies, 9 dépôts pharmaceutiques, 7.400 lits, 227 laboratoires, 42 Instituts Techniques Médicaux, 2.520 écoles dont 114 maternelles, 1.572 primaires et 859 secondaires.

1. Santé publique & nutrition

71. **Indicateurs sanitaires et nutritionnels.** Le Bas-Congo est l'une des Provinces les mieux pourvues en structures sanitaires et qui bénéficient de nombreuses interventions des partenaires aussi bien bilatéraux que multilatéraux en matière de santé. Cependant, les indicateurs sanitaires et nutritionnels font ressortir une situation très préoccupante.

- ✧ **Pour ce qui est des indicateurs de mesure du niveau et de l'activité de la santé,** l'on peut retenir : le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans pour rougeole : 4 %, (2005, IMP/BC) ; la proportion d'enfants de moins d'un an vaccinés contre la variole : 83,7% (2005, IMP/BC) ; le taux d'utilisation des services de santé : CPN 77 % (2005, IMP/BC) ; soins curatifs : 49 % ; proportion de femmes enceintes supplémentées en fer : 62 % ; CPON : 54,5 % (2005, IMP/BC) ; la proportion d'enfants n'ayant pas reçu tous les vaccins contre les maladies de l'enfance : 61 % ; le taux de prévalence du Paludisme : 20,4 % ; le taux de prévalence de Tuberculose : 0,15 % ;
- ✧ **En ce qui concerne le taux de couverture sanitaire :** 1 Médecin pour 17.356 habitants, 1 Pharmacien pour 131.069 habitants, 1 lit pour 514 habitants, 1 HGR pour 126.700 habitants, 1 centre de santé de référence pour 50.013 habitants...

D'une manière générale, ces taux n'atteignent pas encore les cibles fixées par les OMD.

- ✧ **Pour ce qui est de VIH/SIDA et de la santé de reproduction.**

▪ **VIH/SIDA**

- séoprévalence du VIH/SIDA : 6,1 % ;
- cartographie :
- 3 ZS à risque très élevé : ZS de Matadi, Nzanza et Boma ;
- 5 ZS à risque élevé : ZS de Muanda, Tshela, Kimpese, Mbanza Ngungu, Kisantu et ZS de Kitona ;
- 12 ZS à risque moyen : ZS de Boma Bungu, Seke Banza, Lukula, Kangu, Kuimba, Nsona Mpangu, Luozi, kimpangu, Kwilu Ngongo, Massa, Sona Bata et Kimvula ;
- 11 ZS à risque faible : Inga, Vaku, Kizu, Kinkonzi, Mangembo, Kibunzi, Gombe Matadi, Boko Kivulu, Ngidinga, Nselo.

- Prévalence du VIH/SIDA par tranche d'âge et par sexe.

- 25 à 34 ans : 31% ; les femmes sont plus touchées que les hommes (143 femmes pour 70 hommes, soit une proportion de 2 à 1).
- **Le phénomène violences sexuelles** prend de l'ampleur dans la Province du Bas-Congo. A partir de deux minis – enquêtes réalisées en 2006, il a été identifié 1.324 cas de 2001 à 2006, dont 700 pour la seule période de janvier à juin 2006. Pour cette période comparativement au plan national, le Bas-Congo se classe en quatrième position après le Nord et le Sud Kivu et la Province Orientale, avec un taux de 1,4 % ;
- **Autres indicateurs de la santé de reproduction** : le taux de mortalité maternelle : 0,84% (843/100.000 N.V.) (2005, IMP/BC) ; la proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié : 74 % (2005, IMP/BC) ; planification Familiale : 7,5 % ; le taux de mortalité infantile : 131 pour 1.000 ; le taux de mortalité infanto-juvenile : 121 pour 1.000.

☆ **Quant aux indicateurs nutritionnels :**

- Apport journalier en calories : 1765 calories/jour (1997) ;
 - Niveaux assez élevés de la malnutrition enregistrés chez les enfants de moins de 5 ans :
 - malnutrition chronique (taille/âge : indice de retard de croissance) : modérée : 43,1 % (soit 4 enfants sur 10) ; et sévère : 23,6 % (soit ± 3 enfants/10) ;
 - malnutrition aiguë (poids/taille : indice d'émaciation), modérée : 9,2 % (soit ± 1 enfant/10) ; et sévère : 1,4 % ;
 - l'insuffisance pondérale (poids/âge) : modérée : 35,3 % (soit ± 4 enfants/10 ; et sévère : 10,8 (soit 1 enfant sur 10).
 - Proportion de ménages qui consomment 3 repas par jour : 15 %.
72. **Le faible accès aux soins et services de santé de qualité** ont pour causes essentielles : l'éloignement, la dégradation, la faible capacité d'accueil et le sous équipement des infrastructures hospitalières ; l'inexistence d'un système efficace d'approvisionnement des formations hospitalières en médicaments essentiels et intrants ; le faible budget alloué au secteur social (santé, éducation, jeunesse), la gestion irrationnelle des ressources humaines, matérielles et financières ; le coût élevé des soins de santé primaire et des produits pharmaceutiques par rapport au faible revenu des bénéficiaires ; la faible capacité technique du personnel soignant ; le recours de plus en plus fréquent au système de santé traditionnel ; les us et coutumes rétrogrades.
73. **Le taux élevé de prévalence du VIH/SIDA, l'ampleur des violences sexuelles et le taux élevé de mortalité maternelle** s'expliquent par l'ignorance de la population ; l'insuffisance des structures et de programmes qui touchent à la santé de reproduction ; la prostitution ; le taux élevé de rapports sexuels non protégés (36 %) ; les violences sexuelles ; l'état précaire des infrastructures de santé de reproduction entraînant une forte mortalité maternelle et infantile, une fécondité élevée et précoce et une absence de planification familiale.
74. **La sous-alimentation et la malnutrition** ont pour causes essentielles la pauvreté de ménages et les habitudes alimentaires.

5. Education

75. **Indicateurs scolaires.** L'état de l'éducation dans notre Province, tel qu'établi par différents indicateurs, demeure précaire. Les indicateurs de rendement interne en sont une illustration : taux net d'admission en 1^{ère} année primaire : 54 % ; taux net de scolarisation au primaire : 60,5 % ; taux d'achèvement au primaire : 45 % ; taux net de scolarisation au secondaire : 19,4 % ; taux d'achèvement au secondaire : 19 %. Pour ce qui est des écarts entre la fille et le garçon au niveau des effectifs scolaires et de l'alphabétisation, ils sont très prononcés en défaveur de la fille : enseignement primaire : Filles : 45 % ; Garçons : 55 % ; enseignement secondaire : Filles : 37,9 % ; Garçons : 62,10 % ; enseignement universitaire et supérieur : Filles : 24,70 % ; Garçons : 75,30 % ; taux d'alphabétisation de 15 à 24 ans : Filles : 59,2 % ; Garçons : 83,3 %. Au regard de ce qui précède, la Province du Bas-Congo éprouvera de difficultés sérieuses pour assurer une bonne éducation de base pour tous.
76. Parmi les causes principales du faible accès à l'éducation de base, il y a lieu de retenir : l'insuffisance et l'inégale répartition géographique des établissements scolaires (entités les moins nanties : Kimvula, Seke-Banza et Tshela) ; la dégradation et le sous-équipement des infrastructures scolaires ; la faible prise en charge de l'enfant à l'âge préscolaire ; l'éloignement des écoles (distance moyenne à parcourir par les écoliers à pieds dans les entités les moins nanties : 16,2 Km).

3. Genre et groupes Vulnérables.

a. Genre.

77. Par rapport à l'homme, la femme dans la Province du Bas-Congo vit une situation paradoxale caractérisée par la violation de ses droits fondamentaux (éducation, accès à la propriété du capital productif, emploi), sa faible représentation dans les organes ou institutions de prise de décision, et l'ampleur du phénomène « violence sexuelle », sous ses diverses manifestations (viol, inceste, harcèlement sexuel etc....).
78. Parmi des violences vécues et observées par la femme et la fille au Bas-Congo, il y a lieu de noter, à titre d'illustration : dans la dissolution du mariage, à 44 % l'homme dissout le mariage sans suivre la procédure légale ; la succession est à 70 % favorable pour la famille du mari ; les femmes à 87 % ne prennent pas parole dans les juridictions de pouvoir coutumier (participation à la vie publique) ; les femmes sont soumises à 77 % à des interdictions alimentaires qui influent sur leur santé ; la coutume à 82 % sanctionne sévèrement la femme par rapport à l'homme qu'il s'agisse de l'adultère, de la sorcellerie, du vol, de l'inceste ou de l'avortement (sanctions et coutumes) ; les violences sexuelles : ce phénomène prend de l'ampleur sur toute l'étendue de la Province. Cette situation est accentuée par le cantonnement des troupes (Militaires et autres), comme le témoignent les données collectées dans les Parquets, Tribunaux, Commissariats de Police, Ecoles et Entreprises. Ainsi 1.350 cas ont été déclarés de 2001 à 2005, et 700 cas de janvier à juillet 2006.
79. Les rapports filles/garçons dans le domaine de l'éducation et dans la répartition des tâches au foyer sont défavorables aux premières citées. La femme mariée à 94 % n'est pas autorisée d'avoir un travail plus rémunérateur que celui de l'homme. Sur 11.650 travailleurs de 12 entreprises ciblées, 10.816 (93 %) sont des hommes et 834 (soit 7 %) des femmes. Des enquêtes menées à Matadi en 1989, affirment à 60 % que le salaire ou le revenu de la femme est géré par l'homme.
80. La coutume n'encourage pas la femme à posséder des biens durables au foyer (droit de propriété).

81. La femme du Bas-Congo est très faiblement représentée dans les organes ou institutions de prise de décision tant au niveau provincial qu'à celui de la nation. A titre d'exemple : aucune femme au niveau de l'Exécutif Provincial ; 1 seule femme, alors au poste de Maire Adjoint parmi les 2 Maires et 3 Maires Adjoints ; aucune femme parmi les Commissaires de District et les Commissaires de Districts Assistants ; aucune femme parmi les Administrateurs de Territoires et les Administrateurs de Territoires Assistants ; 3 femmes seulement parmi les 45 Chefs de Divisions Provinciales ; aucune femme parmi les Directeurs Provinciaux des entreprises publiques ; aucune femme Mukongo dans le Gouvernement de Transition ; 3 femmes Bakongo au Parlement de Transition.

b. Groupes vulnérables.

82. Cinq groupes vulnérables sont identifiés : les Jeunes déscolarisés ; les enfants en situation difficile dont les orphelins enfants vulnérables (O.E.V), les femmes en situation difficile, les personnes de troisième âge et les personnes vivant avec handicap. Sur 26.176 OEV identifiés sur les cinq Sites (Boma, Matadi, Mbanza-Ngungu Kulu-Ngongo et Kisantu) 10.401 sont pris en charge au niveau de deux Sites (Boma et Mbanza-Ngungu). Parmi les 15.401 personnes vivant avec handicap (PVH) contrôlées, 3.167 sont de 0-15 ans (soit 31,6 %), 6.485 de 16-48 ans (soit 42,1 %) et 5.749 de plus de 48 ans (soit 37,3 %). Le nombre des veuves sans soutien est estimé en 1.650 etc....

Tous ces éléments traduisent bien une faible prise en charge des enfants vivant dans la rue, des orphelins, des femmes victimes de violences sexuelles, dans la Province.

83. Parmi les facteurs qui sont à la base de la faible protection des groupes vulnérables, on peut citer : l'insuffisance et le délabrement très avancé et la faible capacité technique et matérielle, des structures d'encadrement de groupes vulnérables ; la déstructuration du tissu familial ; l'érosion de l'autorité parentale ; l'effritement de la solidarité familiale et communautaire ; des conflits de filiation ; le faible accès à l'héritage ; le faible accès aux services sociaux de base et aux services juridiques ; la faible solidarité envers les vulnérables ; la quasi inexistence de filets de sécurité sociale ; l'insuffisance de services d'action sociale ; le faible taux de naissances et de mariages enregistrés à l'état civil ; l'inadaptation de la sécurité sociale et du système social ; la pauvreté des chefs de ménages ; l'insuffisance des systèmes de protection juridique ; les us et coutumes rétrogrades ; les faibles capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques de prise en charge ; l'absence d'une Synergie Provinciale de lutte contre le phénomène des violences sexuelles qui touche de plus en plus la population du fait du climat d'impunité, du manque de dénonciation des auteurs par les victimes et ainsi que de l'absence de données fiables permettant une meilleure connaissance du phénomène violences sexuelles.

c. L'enfant.

84. Les enfants âgés de 0 à 18 ans constituent plus ou moins 55,4% (soit 2.002.733 enfants) de la population totale de la Province du Bas-Congo.
85. **Situation de pauvreté de l'enfant.** La majorité de ces enfants sont confrontés à des cas de :
- Privation alimentaire sévère : 35,6 % d'enfants (soit ± 4 enfants sur 10) souffrent de la malnutrition chronique sévère ; 2,4% d'enfants souffrent de malnutrition aiguë sévère + œdème ; 10,8% d'enfants (soit 1 enfant sur 10) accusent une insuffisance pondérale sévère ; 8,20% d'enfants sont nés avec un poids inférieur à 2,5kg ;
 - Privation sévère en eau et en installations sanitaires : 78,22% d'enfants ont seulement accès à des eaux de surface pour la boisson ; 30,69% d'enfants vivent dans des ménages dont la source d'eau la plus proche est à 15 minutes du domicile ; 26,8 % d'enfants n'ont accès à aucune forme de toilette à proximité de leur domicile : (MICS2) ;

- Privation sévère en santé : 61% d'enfants n'ont reçu aucun vaccin contre une maladie quelconque (MICS2) ; 41,00% d'enfants de moins de 5 ans ont fait la fièvre de suite du paludisme éventuel : (MICS2) ; faible couverture en structures sanitaire, (1 Médecin pour 8.223 enfants ; 1 HGR pour 64.604 enfants ; 1 CSR pour 26.352 enfants ; 1 CS pour 5.148 enfants ; 1 PS pour 2.688 enfants ; 1 autre établissement de soins pour 3.716 enfants ; faible utilisation de services de soins de santé : (CPN : 77,5 % ; soins curatifs : 49 % ; CPON: 63,4 % ; méthodes de contraception moderne : 10% ; 88% d'enfants de moins de 5 ans n'utilisent pas une moustiquaire imprégnée : rapport ASEF 2001) ; sexualité précoce (près d'une fille sur cinq âgées de 15 à 19 ans est mère, âge moyen aux premiers rapports sexuels : 9 ans, 36% d'adolescents et jeunes connaissent leurs premiers rapports sexuels entre 12 et 17 ans) ; quotients élevés de mortalité infantile et infanto-juvénile : 131 et 121 pour mille naissances vivantes ; 60,8 % de cas de violences sexuelles concernent la tranche d'âge de 11 à 15 ans ;
- Privation sévère en abri (logement) : 29,48% d'enfants vivent dans une habitation de 5 personnes ou plus par chambre favorisant l'inceste ; 84,00% d'enfants vivent dans une habitation dont le plancher n'est constitué d'aucun matériau ; 56,19% d'enfants vivent dans une habitation dont les murs sont construits en briques adobes ;
- Privation sévère en éducation : 0,8% d'enfants âgés de 36 à 59 mois (3 à 4 ans révolus) seulement fréquente un programme organisé d'éducation préscolaire ; le taux net d'admission en 1^{ère} année d'enseignement primaire (6 ans) est de 54 %, (soit 56,2 % pour les garçons et 52 % pour les filles) ; le taux net de scolarisation au primaire (6 à 11 ans) est de 60,5 % (soit 63,5 % pour les garçons 57,5 % pour les filles) ; le taux net de scolarisation au secondaire est de 19,4 % (soit 22,9 % pour les garçons et 15,7 pour les filles) ; le taux d'achèvement au primaire est de 45 % (soit 54 % pour les garçons et 36 % pour les filles) ; le taux d'achèvement au secondaire 19 % (soit 24,3 % pour les garçons et 13,2 % pour les filles) ; 37,1% d'enfants âgés entre 6 et 14 ans n'ont jamais été à l'école ; le sous-équipement des infrastructures scolaires (une moyenne de 6 bancs par salle de classe) ;
- Privation sévère en protection sociale : Sur 26.176 OEV identifiés sur les cinq Sites (Boma, Matadi, Mbanza-Ngungu Kuilu-Ngongo et Kisantu) 10.401 sont pris en charge au niveau de deux Sites (Boma et Mbanza-Ngungu). 3.167 enfants de 0-15 ans (soit 31,6 %) vivent avec handicap ;
- Privation sévère en services sociaux de base : la distance moyenne à parcourir par jour et à pieds pour atteindre une structure sanitaire en milieu rural disposant d'un médecin est plus ou moins de 80 Km (voyage aller-retour), et la distance moyenne à parcourir par jour à pieds pour les enfants vivant dans des milieux peu pourvus d'écoles (par exemple District du Bas-Fleuve, Territoire de Kimvula) : est de 16,02km ;
- Privation sévère en information à domicile : 61 % d'enfants vivent dans des habitations dépourvues de tout moyen d'information et de communication.

86. Ces différents indicateurs traduisent bien la situation réelle vécue par l'enfant du Bas-Congo, situation caractérisée par : le faible accès aux services sociaux de base ; le développement des anti-valeurs dans les milieux des jeunes (délinquance juvénile, désintéressement vis-à-vis du travail manuel, banditisme, drogue, vol, oisiveté, vagabondage et harcèlement sexuels) ; le chômage des jeunes ; les grossesses précoces ; le faible accès aux soins de santé le taux élevé de prévalence du VIH/SIDA ; la baisse considérable du taux de scolarisation ; le taux élevé de déperdition scolaire.

87. **Cette faible promotion des droits fondamentaux de l'enfant** est la conséquence des facteurs ci-après : l'insuffisance et la vétusté des infrastructures sociales de base ; l'insuffisance d'un cadre vital intégrateur ; l'influence négative des médias ; la consommation de la drogue et autres stupéfiants ; l'échec de l'éducation de base ; la désintégration de la famille ; le désengagement des pouvoirs publics ; la pauvreté et la démission des parents ; la lutte pour la survie ; le manque d'éducation sexuelle ; l'insuffisance des entreprises ; la mauvaise politique et la faible rémunération pour les emplois disponibles ; l'éloignement et le sous-équipement de formations hospitalières ; les us et coutumes rétrogrades ; l'absence d'une culture de modèles.

4. Culture et nouvelles technologies de l'information et de télé-communication.

88. **La Société du Bas-Congo se caractérise aujourd'hui par des problèmes** liés à la disparition progressive de la culture Kongo et à la sous-information. Il s'agit : de l'émergence, d'une culture d'anti-valeurs (prostitution, disparition de l'éthique et de la morale Kongo, imitation des us et coutumes rétrogrades, impunité, taux élevé d'abandons et de déperditions scolaires, perte de la langue kikongo...), l'état avancé de dégradation de services postaux, la faible couverture médiatique (58 %) due à la forte concentration des moyens médiatiques et de télécommunication dans les Villes et Centres urbaines.
89. Le faible accès à la culture et aux nouvelles technologies d'informations et de Télécommunication, une des manifestations de la pauvreté au niveau de la Province, est dû aux contraintes financières de l'Etat ; au contexte socio-culturel Provincial peu incitatif aux investissements dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ; au faible niveau d'éducation et à la pauvreté des masses ; à l'absence d'une politique nationale de promotion de l'information publique adaptée au contexte socio-culturel et accessible à tous.

2.4..5. Société Civile et initiatives de survie de la population.

90. Face à une crise aiguë sévissant dans tous les secteurs de la vie et au désengagement des pouvoirs publics, la population du Bas-Congo s'est montrée dynamique en s'engageant dans plusieurs activités créatives, lesquelles ont eu l'avantage de procurer aux uns et aux autres les moyens de subsistance. Ce dynamisme s'est traduit par l'accroissement du développement de la micro entreprise et des initiatives relevant du secteur traditionnel, le maintien de quelques infrastructures locales, le développement de l'esprit coopératif plus particulièrement dans le secteur agricole, le développement des associations locales, la préservation de la nature et du patrimoine local, etc....
91. Pour mieux asseoir leurs stratégies et actions, les communautés locales bénéficient tant soit peu de l'assistance des structures d'encadrement et d'appui notamment : 311 Organisations Non Gouvernementales (ONG) ; 410 Organisations ou Associations Paysannes (OP) ; 108 Coopératives de production et de commerce, d'épargne et de crédit ; des églises traditionnelles et de réveil.
92. Cependant, les consultations participatives ont relevé le manque d'appui des instances publiques à l'égard des organisations communautaires comme l'une des manifestations majeures de la pauvreté dans la Province du Bas-Congo. De nombreux facteurs expliquent ce manque d'appui. Il s'agit notamment : de la pléthore d'associations peu viables et individuelles ; de la faible représentativité et de la faible capacité managériale des structures ; de conflits de compétence et d'intérêt entre membres ; de l'insuffisance de cadres compétents et crédibles ; du manque ou de l'insuffisance de programmes d'action réalistes et réalisables ; du détournement ou de la mauvaise gestion de peu de ressources disponibles ; de l'inexistence de préalables financiers, intellectuels et moraux à la création des structures de la société civile ; de l'inexistence des critères objectifs dans le choix des animateurs des structures ; de l'inactivisme de l'Etat ; de la pauvreté des membres ; de l'inexistence d'un cadre cohérent pour l'organisation et le fonctionnement des ONGD ; de l'inexistence d'un cadre Provincial permanent de concertation organisations communautaires - pouvoirs publics ; de la mauvaise gouvernance ; de la forte dépendance vis-à-vis de structures étrangères ; de la faible collaboration avec l'Administration Publique Provinciale ; de méthodes de travail empiriques et du sous-équipement ; de la forte indépendance vis-à-vis des structures étatiques.

CHAPITRE III. STRATEGIE PROVINCIALE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE.

3.1. Fondement de la stratégie provinciale.

93. Le DSRP/Provincial répond à la question de savoir ce que les citoyens du Bas-Congo, vont devenir dans un horizon d'une génération, soit 25 ans. Il fournit donc la vision de la Société dans laquelle vont naître et évoluer les enfants de notre Province d'ici 25 ans. Cette vision constitue à la fois un pari pour l'avenir et un engagement pris par l'Exécutif Provincial et les forces vives de la Province de rompre avec un passé fait des dysfonctionnements des institutions publiques et des marchés, des régressions économiques, de pauvreté généralisée, d'inégalités et d'exclusion. La discipline, l'orthodoxie et la rigueur dans la gestion de la chose publique demeurent une condition sine qua non pour gagner ce pari. Elle prend un élan dans une nouvelle ère d'une société d'espoir, l'ère d'une nouvelle génération. La nouvelle société d'espoir est voulue plus libre, moins pauvre et moins inégale en promouvant l'égalité des droits entre toutes ses filles et tous ses fils, quelles que soient leurs origines, tribus, ethnies et cultures. Elle puisera sa substance de riches traditions culturelles de la Province, plus humaines et plus solidaires. Ainsi la Stratégie Provinciale de Réduction de la Pauvreté se fonde sur les valeurs cardinales et les orientations fondamentales ci-après : justice, égalité et Etat de droit ; paix ; éthique et culture ; unité et solidarité ; assainissement et protection de l'environnement ; travail, prospérité et développement.

3.2. Formulation de la Stratégie Provinciale de Réduction de la Pauvreté.

94. La stratégie Provinciale de Réduction de la Pauvreté repose sur les piliers ci-après :
- renforcer les capacités de la Territoriale et de l'Administration Publique provinciales ;
 - relancer l'activité économique et consolider la croissance ;
 - réhabiliter, reconstruire et construire les infrastructures de base et les équipements collectifs ;
 - renforcer le programme développement humain ;
 - appuyer la dynamique communautaire pour la réhabilitation des ménages.

3.2.1. Renforcer les capacités de la Territoriale et de l'Administration Publique.

95. L'objectif fondamental consiste à restaurer une Territoriale et une Administration Publique provinciales de proximité et de développement par la promotion de la bonne gouvernance. Pour atteindre cet objectif, il faudra d'ici 2010 : primo, mettre en place une Territoriale et une Administration Publique décentralisées et performantes ainsi que des services provinciaux de Sécurité et de Justice impartiaux et efficaces ; secundo, accroître la productivité de plus ou moins 2.500 cadres de Commandement et de Collaboration provinciaux, par l'amélioration de leurs conditions de travail ; tertio, renforcer le partenariat entre les trois composantes impliquées dans le processus du développement de la Province (Territoriale, Administration publique et Partenaires privés).
96. Les stratégies à mettre en œuvre sont le renforcement des capacités humaines, financières et institutionnelles de la Territoriale et de l'Administration Publique Provinciales ; la promotion des méthodes de gestion participative (décentralisation, planification, suivi et évaluation) ; et la création d'une banque de données au niveau de la Province afin d'améliorer le processus de prise de décisions et de maîtriser les variables socio-démographiques et économiques.
97. **Renforcement des capacités de l'Administration et de la Territoriale. Ce renforcement** requiert que soient entreprises les actions ci-après : assurer une rémunération substantielle et régulière des cadres et agents de l'Administration Publique et de la Territoriale Provinciale ; former et recycler les cadres et agents en outils de gestion moderne et en notions de civisme ainsi que de déontologie professionnelle : 50 cadres et agents par an ; acquérir des matériels roulants et informatiques pour les institutions publiques Provinciales : 20 véhicules, 120 motos et 400 vélos, 20 kits informatiques, Intranet Provincial ; vulgariser des textes administratifs et

légaux relatifs à l'organisation Territoriale, à la gestion du personnel... ; recruter de jeunes cadres essentiellement des diplômés d'Universités et d'Instituts Supérieurs en remplacement de cadres et agents ayant atteint l'âge de retraite : 30 jeunes cadres par an ; réhabiliter, construire et équiper les bâtiments administratifs et résidentiels : par an, réhabiliter 15, construire 10 et équiper 25 ; doter les structures Territoriales et Administratives Provinciales des instruments de gestion financière moderne :

98. **Renforcement de capacités des services ayant en charge la sécurité des personnes et de leurs biens.** Les actions à mener sont former et recycler sur le plan professionnel, déontologique et technique, les cadres et agents : soit 20 cadres et agents par an ; assurer une rémunération substantielle et régulière des cadres et agents ; acquérir les moyens d'actions des structures Provinciales : 15 véhicules, 30 motos, 120 vélos, matériels de télécommunication ; organiser les séminaires d'information en faveur des Organisations Communautaires sur les droits et obligations des personnes : 10 séminaires par an : 10 séminaires par an.
99. **Renforcement de capacités de l'Administration et du Corps judiciaires de la Province.** Il faudra assurer une rémunération conséquente et régulière des cadres et agents de l'Administration et du corps judiciaires ; renforcer les moyens d'action (roulants, communicationnels, bureautiques) de l'Administration et du corps judiciaires : 10 véhicules, 20 motos, 50 vélos, téléphones fixes et mobiles ; former et recycler les cadres et agents de l'Administration et du Corps judiciaires sur le plan professionnel, déontologique et technique : 40 cadres et agents par an.
100. **Promotion des méthodes de gestion participative.** Elle exige que soient menées les actions ci-après : mettre en place des structures de gestion décentralisée de planification participative et de suivi-évaluation participatif (Assemblée Provinciale, Conseils consultatifs locaux, Antennes locales de Planification, Comités locaux de Développement) ; créer et rendre opérationnel un cadre provincial permanent de concertation entre différents acteurs de développement (Conseil Provincial de Planification).
95. **Création d'une banque de données.** Les actions à mener dans ce cadre sont les suivantes : former 30 techniciens en statistiques et en démographie ; renforcer les capacités techniques et matérielles des structures en charge des statistiques socio-démographiques et économiques : le Comité Provincial de la Population (CPPo), la Division Provinciale du plan et la Direction Provinciale de l'Institut National de Statique.

3.2.2. Renforcer l'activité économique et consolider la croissance.

3.2.2.1. Développement rural, Agriculture et forêt.

101. **L'objectif général** est de relancer le monde rural en vue de réduire les disparités campagne-Ville. De manière spécifique, il faudra d'une part, assurer la sécurité alimentaire au point de vue de la qualité et de la quantité ainsi que de l'accessibilité sur toute l'étendue de la Province c'est-à-dire d'ici 2010 : améliorer la diète journalière à 2300 K/cal et réduire le pourcentage d'enfants accusant une insuffisance pondérale modérée et sévère à 0 %, et d'autre part dégager le surplus destiné à la commercialisation et à la transformation pour l'industrie locale, pour améliorer le revenu journalier moyen par habitant c'est-à-dire atteindre d'ici 2010 le revenu journalier d'1 dollar par personne.
102. **Les stratégies** ci-après seront mises en œuvre : la relance de l'agriculture ; la reconstitution du capital forestier ; l'autopromotion et l'auto prise en charge des communautés de base ; l'amélioration du cadre de vie en milieu rural.

103. **La relance de l'agriculture.** Les actions à entreprendre sont à regrouper en deux volets : les actions d'encadrements et celles portant sur l'amélioration de la production agricole.
104. **Actions d'encadrement.** D'une manière générale, il importera de réhabiliter et renforcer les infrastructures l'appui à la production agricole : créer de nouveaux points de ventes et réhabiliter des infrastructures de commerce (55 Centres de négoce, 165 marchés ruraux et 42 marchés urbains et Périurbains) ; réhabiliter, entretenir et aménager des voies de desserte agricole par la réhabilitation de 13.474 Km du réseau routier et 1.057 ponts, l'aménagement de 3 biefs navigables (Kinganga-Mpioka, Inkisi, Ngidinga et Matadi-Banana), l'aménagement de 15 quais de ramassage de produits, la fabrication des 6 baleinières et 18 embarcations motorisées ; créer et l'équiper 20 Coopératives de commercialisation des produits locaux.
105. **Actions portant sur l'amélioration de la production agricole.** De manière spécifique, il faudra relancer la production végétale (vivrière, maraîchère et pérenne), l'élevage, la pêche et l'aquaculture.
106. **Relance de la production des cultures vivrières et maraîchères.** Elle nécessitera de : produire et distribuer du matériel génétique amélioré (semences, plants ...) et des outils aratoires aux Paysans cultivateurs par l'appui des agri-multiplicateurs des semences des cultures vivrières et maraîchères à travers toute la Province ; la réhabilitation et l'équipement des structures de recherche (INERA/NGIMBI, INERA/LUKI, INERA/MVUAZI), de production (Ferme Semencière de Lombo) et d'encadrement technique (Services techniques de l'Agriculture et du Développement Rural) ; et la promotion de technologies appropriées par des activités de recherche-action (artisanat) : identifier et élaborer la cartographie des zones à haute production de différentes cultures : créer des unités de conservation, de stockage et de transformation des produits agricoles locaux (fruits, agrumes, etc...) ; accroître les superficies cultivables dans des sites à haute productivité à concurrence de 407.343 ha pour le manioc, 441.850 ha pour le maïs, 116.098 ha pour l'arachide, 126.200 ha pour le haricot et 100.552 ha pour le riz paddy, par la promotion des technologies intermédiaires (Relance et extension du projet de traction animale) et la réhabilitation ainsi que l'équipement des stations du SENAMA.
107. **Relance de la production de cultures pérennes.** Cette relance exigera de : moderniser le capital productif par le rajeunissement des plantations Agro-industrielles ; de l'introduction de variétés améliorées (Palmier nain, Caféier, Cacaoyer...) et la création des cycles complets de transformation des produits agricoles et forestiers (créer 6 unités agro-alimentaires : Loango, Kinzau-vuete, Boma, Kimpese, Mbanza-Ngungu, Iuozi et Madimba ; réhabiliter, créer et équiper 4 Coopératives de production et d'exportation des produits locaux : UCOOBAF Kinzau-Vuete ; 2 Coopérative pour le District de Cataractes et 1 pour le District de la Lukaya ; mettre en place de nouveaux mécanismes de gestion des plantations et entreprises agro-industrielles : Soit cession à de nouveaux Opérateurs Economiques apportant leurs propres capitaux ; soit cession à des Cadres Congolais (Ingénieurs agronomes, Economistes...) regroupés en Comités de gestion sur base d'un contrat de performance et d'un crédit à moyen ou long terme remboursable à des conditions avantageuses ; soit création des Sociétés de Capitaux mixtes (Etrangers et Nationaux) ; créer un fonds de développement agricole pouvant servir de caisse de stabilisation des prix à l'exportation. réhabiliter et redynamiser les concessions abandonnées ; appuyer la réhabilitation et la redynamisation des structures de production et d'exportation des produits agricoles.
108. **Relance de la production animale et aquacole.** Elle impliquera de : réhabiliter et équiper les services vétérinaires en moyens d'action adéquats (5 véhicules tout terrain, 10 Kits informatiques) ; réhabiliter et équiper 5 fermes pilotes porcines (Matadi, Boma, Tshela, Mbanza-Ngungu et Inkisi) ; réhabiliter et équiper 5 abattoirs publics (Matadi, Boma, Tshela, Mbanza-Ngungu et Inkisi) ; promouvoir 8 unités de fabrication d'aliments pour bétail (Matadi, Boma, Muanda, Lukula, Mbanza-Ngungu, Kimpese, Inkisi, Kinzau-Mvuete) ; appuyer les petits éleveurs ruraux par le système de métayage (relance et extension du projet GER :

Groupe d'Economie Rurale); réhabiliter et créer les centres d'alevinage (1 par Territoire); appuyer 4 unités de production industrielle de poissons (Muanda, Inga, Luozi, Boma).

109. **Reconstitution du capital forestier du Bas-Congo.** Elle exigera de mener les actions ci-après : créer 2 nouvelles brigades de reboisement (District de Lukaya et Cataractes); créer des ceintures vertes autour des Villes et des Cités; réhabiliter et redynamiser 11 structures spécialisées en reboisement (FRCF et 10 ONGD); renforcer des capacités des Agents forestiers; réorienter les scieurs dans d'autres activités par l'octroi de micro crédits; réhabiliter les brigades de reboisement existantes (Km 28, Theye, Menge); créer de cycles complets de transformation de produits forestiers (papeterie, pâte à papier), essentiellement pour des essences secondaires au niveau des sociétés forestières (Soforma, Agrifor etc....).
110. **Autopromotion des communautés de base et amélioration du cadre de vie en milieu rural.** Elle reposera sur les actions suivantes : former et encadrer sur le plan technique les ONG, les Coopératives, les ILD et les autres associations; appuyer financièrement (sous forme de micro-crédit) les organisations de base; instaurer un cadre de concertation pour les interventions en matière d'associations; améliorer l'habitat rural et les latrines avec des matériaux durables; accroître la desserte en énergie électrique et en eau potable, assainir l'environnement social et physique (réhabilitation des écoles, des centres de santé, des centres de formation, lutte anti-érosive).

3.2.2.2. Sous-secteurs minier et industriel.

111. L'objectif général est de promouvoir l'industrie Provinciale. De manière spécifique, il s'agit de promouvoir l'exploitation industrielle des ressources minières de la Province et d'accroître les rendements de production de l'industrie provinciale afin qu'elle soit capable de répondre aux besoins de la population locale et devienne compétitive.
112. Les stratégies à mettre en œuvre sont les suivantes : la valorisation des ressources naturelles locales, la constitution d'une banque de données économiques et la modernisation de l'outil de production.
113. **Constitution d'une banque de données minières et industrielles.** Les actions à entreprendre dans ce cadre sont : compléter les recherches minières pour les indices de gisements miniers en vue de préciser leurs perspectives d'exploitation; renforcer les capacités humaines et apporter un appui institutionnel aux Divisions Provinciales des Mines, de l'Economie, de l'IPMEA et actualiser l'annuaire des industries du Bas-Congo.
114. **Renforcement de l'industrie Provinciale et promotion des ressources naturelles locales.** Il faudra mener les actions ci-après : créer 4 PME semi-industrielles pour exploiter l'or et le diamant (Luozi, Seke-Banza, Lukula); implanter 4 briqueteries industrielles à Matadi, Kinzau-Mvueté, Kimpese, Kasangulu, Muanda); moderniser l'outil de production et créer de cycles complets de transformation des produits au niveau des industries existantes : la SOCIR, les scieries, les cimenteries, les carrières mécanisées; implanter des unités moyennes de transformation des ressources végétales, halieutiques et minières de la Province : 1 unité de production de sel gemme à Muanda, 1 unité de production d'engrais phosphatiques à Boma, 1 unité d'électrolyse d'aluminium à Inga, 1 verrerie à Boma, 3 unités d'usinage de riz paddy (Luozi, Seke-Banza, Lukula), 3 unités de production de jus de fruits (Kimpese, Inkisi, Tshela), 10 unités de production d'huile et d'articles cosmétiques (Boma, Kinzau-Mvueté, Kasangulu, Songololo, Mbanza-Ngungu, Tshela, Lukula).

3.2.2.3. Sous-secteur Emploi.

115. L'objectif principal est de promouvoir l'emploi en vue d'accroître les revenus individuels et partant améliorer les conditions de vie de la population. De manière spécifique, il s'agit de promouvoir les activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus en vue de réduire le chômage et le sous-emploi.
116. Deux stratégies seront mises en œuvre : la création des emplois rémunérateurs et l'amélioration de l'employabilité de la main-d'œuvre.
117. **Mécanismes d'Appui à la création de nouveaux emplois.** Parmi ce mécanismes, il y a lieu de retenir : l'ouverture des chantiers d'intérêt communautaire dans les secteurs de l'habitat, d'assainissement et d'infrastructures routières, l'organisation du secteur informel et le développement des PME (services conseil, système de micro-entreprises, renforcement des corps des métiers, stimulation de l'entrepreneuriat féminin, appuis aux structures des technologies appropriées, création des moyennes et petites entreprises de transformation de produits agricoles, forestiers et miniers) ; la promotion des travaux à haute intensité de main d'œuvre dans les secteurs d'infrastructures et autres (entretien et réhabilitation des axes routiers par le cantonnage, assainissement des Centres Urbains) ; la relance des plantations et l'entreprises Agro-industrielles abandonnées.
118. **Amélioration de l'employabilité de la main-d'œuvre.** Elle nécessitera de réhabiliter ou de créer 15 Centres d'apprentissage pour le développement de la formation professionnelle, notamment celle des corps des métiers des artisans au niveau de 2 Villes et des Cités, et de réhabiliter et d'équiper 12 Centres de Formation Professionnelle de la Jeunesse et 12 Centres de Promotion Sociale. , 50 centres de formation professionnelle et de promotion sociale.

3.2.3. Réhabiliter, reconstruire et construire les infrastructures de base.

3.2.3.1. Infrastructures de transports.

119. L'objectif général est de permettre une plus grande circulation des personnes et des biens en vue de relancer la production, de désenclaver certaines zones productrices de la Province (Territoire de Luozi et Kimvula), de faciliter les échanges commerciaux intérieurs et extérieurs ainsi que de promouvoir le tourisme. De manière spécifique, il s'agit de réhabiliter, de reconstruire, de moderniser et d'entretenir régulièrement les infrastructures des transports routiers (réseau et ouvrages d'art), maritime et fluvial, du transport aérien et ferroviaire.
120. A cet effet, les stratégies à mettre en œuvre porteront sur la mobilisation et la gestion rationnelle des ressources financières, matérielles et humaines ; l'implication des Autorités politico-Administratives, Coutumières et de la population ; l'élaboration d'un programme Provincial harmonisé d'exécution des travaux ; la réglementation de l'exploitation des moyens de transports et une facturation des services adaptée au pouvoir d'achat de populations.
121. **Réhabilitation des Routes Nationales et Provinciales.** Les actions à entreprendre sont les suivantes : renouveler 5 unités flottantes (bacs) pour la traversée de Luozi, Mpioka et Matadi, réhabiliter et entretenir des axes routiers dont 242 Km de routes revêtues (Matadi-Boma et Kimbangu-Tshela) et 723 Km des routes en terre ; asphalté de 132 Km d'axes nationaux (RN) : Boma-Banana et Inkisi-Lemfu; réhabiliter et entretenir 303 Km d'axes routiers d'intérêt Provincial ; réorganiser et équiper la Direction Provinciale de l'Office des Routes et de ses brigades (dotation engins de génie civil, renforcement de capacités et appui institutionnel) ; relancer l'exploitation des gisements bitumeux de Mavuma.

122. **Réhabilitation des Routes de desserte agricole.** Les actions à mener consisteront à réhabiliter et entretenir 13.474 km de pistes et 1.057 ponts ; acquérir et distribuer 14.000 kits d'outillage de cantonnage manuel ; acquérir 30 camions bennes basculantes ; achever la construction d'une usine de production de buses en béton à Kinzau-Mvuete; redynamiser 55 Comités locaux d'entretien des routes (CLER) ; renforcer des moyens d'action de la Direction Provinciale de la D.V.D.A.
123. **Réhabilitation du transport ferroviaire.** A court et moyen terme, il faudra réhabiliter des ateliers mécaniques de Mbanza-Ngungu (l'ONATRA), fiabiliser 10 locotracteurs, réhabiliter 50 wagons, acquérir 2 Draisines de chantier ; à long terme il s'agira de moderniser le système de signalisation, réhabiliter et moderniser 365 Km de voie ferrée (Kinshasa/Matadi), construire une voie ferrée moderne Matadi/Banana.
124. **Réhabilitation du Transport maritime et fluvial.** A court et moyen terme les actions à entreprendre sont les suivantes : réhabiliter et moderniser le port de Matadi (nettoyage du Port, réhabilitation magasins, remise en service Quais Venise, restauration Magasin H, revêtement terminal à containers, réhabilitation éclairage Port et quai Kala-Kala, réhabilitation réseau ravitaillement eau et Quais 8,9 et 10, réhabilitation réseau incendie, réhabilitation réseau assainissement entre magasins et quai Kala-Kala, réhabilitation route de contournement des Magasins B-D, réfection accostages 1 à 4, acquisition 5 auto grues de 40 T, remise en exploitation de 2 auto grues, acquisition d'un élévateur de 15 T et 2 élévateurs de 7 T, acquisition de 30 élévateurs à fourches, récupération engins de manutention de seconde main, réfection de grues à Matadi, acquisition de 2 grumiers de 17 T, acquisition de 4 tracteurs, acquisition de 8 plates formes de 40 minutes), réfectionner le quai Ango-Ango, réhabiliter l'avant quai du Port de Boma ; et sécuriser les Ports (réalisation du Code ISPS) ; à long terme, il sera procédé à construire un port en eau profonde à Banana.
125. **Réhabilitation du transport aérien.** Les actions consisteront à moderniser l'aérodrome de Tshimpi/Matadi et à réhabiliter les aérodromes de Boma et Muanda, ainsi que les pistes de Luozi et de Tshela.

3.2.3.2. Infrastructures énergétiques.

126. L'objectif à atteindre est d'améliorer la desserte en eau potable et en courant électrique. D'ici 2015 atteindre la valeur cible de 90 % de desserte en eau et électricité.
127. Les stratégies à mettre en œuvre sont : le renforcement de moyens d'action de la Snel, de la Regideso et du SNHR (Directions Provinciale) ; la production sur places des pièces de rechange et des produits chimiques pour le traitement d'eau ; la fiabilisation du réseau électrique existant ; l'électrification des zones non encore desservies en courant électrique soit par une extension du réseau existant soit par la mise en valeur des sources électriques moins coûteuses (énergies hydrolienne, micro-centrale) ; renforcement des système de desserte en hydraulique rurale.
128. **Desserte en courant électrique.** L'amélioration de la desserte en courant électrique nécessite que soient entreprises les actions ci-après : réhabiliter les unités de production existantes (barrages d'Inga, Zongo et Sanga) ; fiabiliser le réseau de distribution existant par l'implantation de nouvelles lignes d'alimentation et l'acquisition de nouvelles cabines de décharge MT & BT associées, des compteurs électriques ainsi que d'autres matériels (Boma, Kinzau-Vuete, Matadi, Kimpese, Lukala, Lufu-Toto, Mbanza-Ngungu, Inkisi, Kasangulu) ; achever la ligne d'interconnexion sur l'axe Boma-Tshela (extension des réseaux de distribution à Lukula, Nsioni et Tshela) ; électrifier la Cité de Muanda et les centres ruraux éloignés des lignes d'interconnexion du courant d'Inga (Luozi, Kimvula ...) soit par leur raccordement aux centrales hydro-électriques de Zongo et de Sanga, soit par la mise en exploitation de nouvelles

sources d'énergie (hydrolienne, solaire, micro-centrale) ; implanter une centrale de conversion à Matadi (OEBK) ; acquérir 5 véhicules porte échelle.

129. **Approvisionnement en eau potable.** L'amélioration portera sur les actions suivantes : en milieu urbain et semi-urbain : implanter une usine de production d'intrants de potabilisation d'eau à Boma ; réhabiliter et renforcer les unités de production et de distribution d'eau de (Lukula, Tshela et Kimpese) ; implanter de nouvelles unités de production, de traitement et de distribution d'eau dans les centres urbains et semi-urbains insuffisamment desservis tels que Matadi, Mbanza-Ngungu, Muanda et non encore desservis (Songololo, Luozi, ...); réorganiser et équiper l'Antenne Provinciale du SNHR/Kinzau- Mvuete ; achever les travaux de construction de l'unité de production et de distribution d'eau de Boma ; en milieu rural : réhabiliter des ouvrages d'eau existants en panne : 20 bornes fontaines et 75 pompes manuelles; construire de nouveaux ouvrages d'eau : 405 pompes manuelles, 55 adductions gravitaires (1 par Secteur) et 30 adductions motorisées (3 par Territoire) ; aménager 600 nouveaux puits et 330 nouvelles sources ; réhabiliter et équiper de l'Antenne Provinciale du SNHR/Kinzau-Vuete ; créer et former 7.000 équipes de maintenance d'ouvrages d'eau (soit 1/village).

3.2.3.3. Cadre de vie et développement urbain.

1. Logement

130. L'objectif est de garantir à chaque personne un logement moins coûteux qui assure un cadre de vie agréable ou décent.
131. Les stratégies à mettre en œuvre sont : mettre en valeur les matériaux de construction locaux, l'appui sous forme de micro-crédit aux activités de construction, la promotion de l'organisation des corps de métiers (maçons, menuisiers, ferrailleurs, l'électriciens, forgerons etc....).
132. Les actions à entreprendre consistent à : construire 506.105 logements sociaux dont 126.526 en milieu urbain et semi-urbains et 379.579 en milieu rural ; promouvoir 5 entreprises de construction et 16 Coopératives de crédit à l'habitat ; implanter 9 usines de fabrication de matériaux de construction à partir de matières premières locales (Muanda, Kinzau-village, Boma, Luozi, Kimpese, Inkisi, Kasangulu, Kimvula, Madimba); former et recycler 1.300 hommes de métiers; équiper et rajeunir les services des bâtiments Civils/TPI.

2. Développement urbain.

133. Le développement urbain devra viser à assurer un environnement durable par l'amélioration sensible de la vie des populations urbaines.
134. A cet effet, il faudra mettre en œuvre les stratégies ci-après : assainir et protéger l'environnement urbain, assurer une gestion rationnelle des villes, réhabiliter et construire des infrastructures et services urbains, assurer un approvisionnement régulier en produits de 1^{er} nécessité, garantir un logement décent, assurer une gestion administrative efficace et efficiente.
135. **Assainissement et protection de l'environnement urbain.** Ils reposent sur les actions suivantes : réhabiliter et équiper 13 brigades d'assainissement dans les grandes agglomérations (Villes de Matadi, Boma et Cités) ; mettre en place un système organisé de gestion des déchets (ordures) solides et liquides : acquérir 13 véhicules pour ramassage et 13 camions vidangeurs pour latrines etc. ; implanter à Matadi une usine de récupération et de traitement des déchets industriels et ménagers); réhabiliter et entretenir 45 latrines publiques à Matadi ; curer, réhabiliter et construire des ouvrages de drainage et d'assainissement (caniveaux, collecteurs, autres) dans les centres urbains ; construire et réhabiliter ou réfectionner

des ouvrages anti-érosifs (digues, diguettes, bassins de rétention d'eau, stabilisation des talus par la végétation ou reboisement, drains parcellaires etc....) dans les centres urbains (Matadi, Mbanza-Ngungu, Inkisi, Boma et Muanda); curer des bassins hydrographiques (Kalamu à Boma, Kipoto à Matadi, rivière Inkisi etc....).

136. **Gestion rationnelle des villes.** Elle requiert que soient entreprises les actions ci-après : élaborer 3 plans d'Urbanisme (Matadi, Boma et Muanda) et 7 audits Urbains (Mbanza-Ngungu, Inkisi, Tshela, Kasangulu, Kinzau-Mvuete, Kuilu-Ngongo, Kimpese-Lukala); identifier et délimiter une zone industrielle à l'Interland de Matadi; aménager 1.200 parcelles assainies dont : Matadi (300), Boma (150), Muanda (150), Mbanza-Ngungu (150), Inkisi (150), Kasangulu (150), Kimpese-Lukala (150); créer un Bureau d'Assistance à l'Auto Construction à Matadi; renforcer l'autonomie financière des Villes et Cités; former et recycler 250 cadres et agents provinciaux chargés de la gestion foncière; renforcer les capacités techniques et managériales des 150 Autorités urbaines.
137. **Amélioration des infrastructures et services urbains.** Elle nécessite de : construire 5 complexes sportifs modernes (1 par Ville et District); réhabiliter 18 tronçons routiers urbains (Matadi, Boma, Tshela, Mbanza-Ngungu, Inkisi, Muanda); réorganiser et équiper 5 brigades de l'OVD; 1 réhabiliter et équiper les services des Travaux Publics; entretenir et maintenir les axes réhabilités; réhabiliter des ouvrages de franchissement (ponts).
138. **Approvisionnement régulier en produits de première nécessité.** Il est subordonné à la réalisation des actions ci-après : octroyer des micro-crédits aux petits commerçants locaux, réhabiliter des points de vente et des marchés publics dans les Centres urbains.

3.2.4. Renforcer le Programme Développement Humain.

139. Le développement humain implique l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et la réduction de la vulnérabilité.
140. Les stratégies à mener dans ce cadre devront donc répondre à quatre axes essentiels à savoir : la disponibilité des services de bonne qualité, l'accès effectif à ces services dans les limites de possibilités financières ou du pouvoir d'achat de populations bénéficiaires, la mise en place de filets de protection sociale appropriés en faveur de populations les plus vulnérables et les plus défavorisées ainsi que le développement harmonieux de l'enfant dans un cadre décent et intégrateur. Spécifiquement, lutter contre la pauvreté de l'enfant et de la femme nécessite la mise en œuvre des stratégies ci-après : l'accès facile aux services sociaux de base de qualité (une éducation de base pour tous de bonne qualité et abordable, des soins de santé primaires de qualité, un logement décent assurant un développement intégral, de l'eau potable); une protection sociale et des filets de sécurité sociale (assistance sociale); l'accroissement des possibilités d'offre d'emplois; une alimentation équilibrée et riche.
141. Des actions sont à entreprendre dans les domaines ci-après : la santé, l'éducation, le genre, la protection sociale des groupes vulnérables, la culture, l'emploi, la nutrition (alimentation).

3.2.4.1. Sous-secteur Santé et nutrition

142. L'objectif général est d'améliorer le niveau de santé de populations. La réalisation de cet objectif implique d'améliorer l'accès aux soins des populations et la qualité des services offerts, de lutter contre le VIH/SIDA, les maladies transmissibles et les violences sexuelles, d'accroître le taux de fréquentation des structures de soins de santé de 1^{er} niveau et de rendre accessibles les médicaments essentiels, de promouvoir l'hygiène publique et d'améliorer la desserte en eau potable. Les valeurs cibles consistent à atteindre 100 % de couverture vaccinale, 75 % d'utilisation de structures et services sanitaires, réduire la prévalence VIH/SIDA à 2,5 % et les violences sexuelles.

143. Les stratégies à mettre en œuvre sont : développer les zones de santé, alléger les dépenses de santé des pauvres et améliorer la gestion du système de santé ainsi que l'offre des services/SR et SARJ.
144. **Développement des zones de santé et allègement des dépenses de santé des pauvres.** Dans ce cadre, les actions à mener sont les suivantes : réhabiliter ou réfectionner et équiper les formations hospitalières existantes : 30 HGR, 76 CSR, 389 CS et 745 PS ; construire et équiper 381 Centres de Santé fonctionnels au niveau des Aires de Santé (soit 1 par Aire de santé) ; promouvoir 5 unités de production pharmaceutique locales : centre pharmaceutique de Luozi, IME/Kimpese, HGR/Kinkonzi, HGR/Saint Luc de Kisantu, HGR/Kwilu-Ngongo ; mettre en place 12 Centres des jeunes ; appuyer en matériels et intrants les projets de prise en charge de certaines maladies endémiques telles que la trypanosomiase, la lèpre, l'onchocercose, la tuberculose, etc... ; créer et promouvoir 116 mutuelles de santé ; ouvrir 8 nouvelles centrales d'achat et de distribution des produits en vue d'assurer un approvisionnement régulier de structures de santé en médicaments essentiels et intrants spécifiques ainsi que la promotion de leur utilisation rationnelle.
145. **Amélioration de la gestion des ressources humaines et du système sanitaire.** Les actions ci-après sont à entreprendre : former et recycler le personnel médical et para-médical ; redéployer et motiver les personnels qualifiés, notamment en milieu rural ; former et recycler les membres des COSA (Comités de Santé) ; améliorer des mécanismes de collecte des données ainsi que ceux de production et de publication des indicateurs de santé ; renforcer des plateaux techniques et améliorer l'organisation des formations sanitaires aux niveaux secondaire et tertiaire (périphérique).
146. **Prévention de la transmission du VIH/SIDA et des IST.** Il faudra organiser des campagnes de sensibilisation des communautés pour les amener au changement de comportement au regard des facteurs de vulnérabilité (prostitution, non utilisation des préservatifs, rapports sexuels précoces, etc...), promouvoir l'utilisation des condoms (marketing social et distribution ciblée) auprès des groupes vulnérables, mettre en place 12 centres de jeunes multifonctionnels pour appuyer l'accès des adolescents et des jeunes à l'information sur la prévention du VIH/SIDA, appuyer le projet PTME, assurer l'intégration de la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail et milieu scolaire/académique.
147. **Prise en charge correcte de malades atteints du VIH/SIDA et des IST.** Les actions à mener devront porter sur la promotion du Conseil et Dépistage Volontaire (CDV) pour une meilleure prise de conscience de la vulnérabilité individuelle et une prise en charge précoce des PVVIH ; la mise en place des 16 centres de transfusion sanguine dans les grandes agglomérations et des 30 banques de sang dans les hôpitaux pour assurer la sécurité transfusionnelle.
148. **Réduction de violences sexuelles.** Elle impliquera la mise en place de cinq (5) cliniques juridiques pour la prise en charge des jeunes filles et femmes victimes de viol et de discrimination ; le renforcement de l'IEC/SR/SRAJ pour améliorer l'utilisation des services ; la mise en place de la synergie provinciale de lutte contre les Violences Sexuelles.

3.2.4.2. Sous-secteur Education.

149. L'objectif général consiste à améliorer le niveau d'éducation de populations. Deux objectifs spécifiques devront être atteints en matière d'éducation : améliorer l'accès à l'éducation de base et la qualité de l'enseignement (valeurs cibles d'ici 2010 : taux de prise en charge des enfants en âge pré-scolaire : 70 % ; taux net d'admission au primaire : 80 % ; taux de scolarisation au primaire : 92,4 % ; taux d'achèvement au primaire : 98 %) ; réduire le taux d'analphabétisme d'ici 2010 à 5 %.

150. Les stratégies à mettre en œuvre sont : l'accroissement de la capacité d'accueil des structures d'éducation de base ; l'amélioration du rendement de l'enseignement et l'accroissement de la capacité d'accueil des structures de l'éducation non formelle.
151. **Amélioration de l'accès à l'éducation de base et du rendement interne au niveau de l'Enseignement Maternel, Primaire et Secondaire.** Les actions à entreprendre consistent à : construire 364 écoles communautaires, soit 1 par groupement ; créer 108 écoles primaires et 56 écoles secondaires dans des milieux ruraux peu desservis dont Territoires de Kimvula, Seke-Banza, Tshela afin de réduire la corvée journalière des petits enfants (distance journalière à parcourir à pieds : ± 16,02 Km) ; institutionnaliser la gratuité de l'enseignement primaire par l'accroissement de l'intervention financière des Pouvoirs Publics ; former et recycler 8.000 membres de COPA sur la gestion des écoles ; améliorer le système de collecte des données statistiques dans les écoles et centres de formation ; réhabiliter ou réfectionner et équiper 260 écoles primaires, 125 écoles secondaires ; construire et équiper 30 écoles d'enseignement professionnel et technique ; étendre et utiliser des nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC) ; approvisionner les écoles en matériels didactiques et scientifiques appropriés ainsi qu'en fournitures scolaires adaptées aux programmes ; actualiser les programmes scolaires ; créer 1800 centres d'éducation préscolaire par une approche intégrant la santé, la nutrition et l'enseignement ; ouvrir 55 Centres de rattrapage scolaire.
152. **Amélioration de l'accès et du rendement interne au niveau de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.** Les actions porteront sur : la réhabilitation ou la réfection et l'équipement des 5 Instituts supérieurs publics ; la construction de 5 Instituts Supérieurs Techniques Agricoles et Vétérinaires ; la construction d'un Campus pour l'Université Kongo ; l'ouverture des 5 antennes du CIDEP ; la construction et l'équipement de l'Institut Supérieur de Navigation de Pêche à Muanda.
153. **Amélioration de l'accès à l'éducation non formelle.** Il est nécessaire de créer, réhabiliter et renforcer 12 centres de promotion sociale, de récupération et de rattrapage des jeunes déscolarisés ; créer et réhabiliter 7.500 centres d'alphabétisation des adultes (soit 1 centre au niveau de chaque village et avenue) ; mettre en place 12 Centres de jeunes à vocation éducative ; mettre en place 7.500 espaces d'éveil communautaires (soit 1 par village et avenue).

3.2.4.3. Sous-secteur Protection des groupes vulnérables.

154. **L'objectif général** consiste à mettre en place un système performant de protection sociale, c'est-à-dire, susceptible de garantir les droits fondamentaux des personnes vulnérables et de favoriser leur accès aux services sociaux de base de qualité. De manière spécifique, il faut atteindre les objectifs ci-après : améliorer le statut social des personnes vulnérables ; faciliter l'accès des populations démunies aux services sociaux, infrastructures et équipements de base ; mettre en œuvre des programmes de création des richesses adaptés à la situation des groupes cibles, notamment à travers la micro-finance ; promouvoir le développement communautaire.
155. **Les stratégies** suivantes seront mises en œuvre : le renforcement des capacités des structures d'encadrement des groupes vulnérables ; le financement des activités génératrices de revenus en faveur des orphelins et enfants vulnérables ; le renforcement du pouvoir économique de la femme ; la réinsertion sous diverses formes des O.E.V.
156. **Renforcement des capacités des structures d'encadrement des jeunes.** Les actions à entreprendre portent sur : la réhabilitation de 55 Centres de promotion et de rattrapage scolaire ; la réhabilitation et équipement de 12 centres de formation professionnelle dans les 10 Territoires et dans les deux villes (Matadi et Boma) ; la réhabilitation et l'équipement de 12 centres de promotion sociale provinciaux ; la réhabilitation et construction des 19 Centres des Jeunes multifonctionnels (1 par ville et cité).

157. **Réinsertion effective des OEV et leur prise en charge psychosociale, médico-sanitaire, juridique, judiciaire, alimentaire, professionnelle, scolaire.** Les actions à mener consistent à : procéder à un dénombrement exhaustif de tous les OEV à travers la Province ; orienter les OEV en âge scolaire vers les écoles publiques (primaires et secondaires) ; accorder des appuis financiers aux écoles ayant accepté les OEV ; appuyer en activités génératrices de revenus les familles d'accueil des OEV ; orienter les OEV ayant dépassé l'âge scolaire vers les Centres de promotion sociale, de formation professionnelle et d'alphabétisation ; regrouper en corps des métiers préalablement équipés en outils de travail les OEV ayant terminé leur formation.
158. **Renforcement du pouvoir économique de la femme. Seront menées les actions ci-après :** tenir des séminaires de formation sur les droits de la femme dans la communauté ; vulgariser la CEDEF et d'autres textes juridiques en matière de promotion de la femme ; tenir des séminaires de formation sur les outils de gestion moderne ; renforcer les capacités des femmes sur les droits de la femme et sur la gestion des crédits alloués aux femmes entrepreneuses ; accorder des appuis financiers aux associations féminines sous forme de micro-crédit.
159. **Prise en charge des personnes vivant avec handicap et des personnes de troisième âge.** Les actions porteront sur : la construction de 13 centres de promotion de l'éducation et de la formation des personnes handicapées ; la réhabilitation et l'équipement du Centre de Santé Mentale de Matadi ; la construction, la réhabilitation et l'équipement des homes pour vieillards de la Province (Boma).

3.2.4.4. Culture et nouvelles technologies de l'information et de communication.

160. Pour la Province du Bas-Congo, l'objectif général consiste à développer une société dont les vertus et les valeurs sociales sont fondées sur l'éthique et la morale, d'une part, et à assurer une totale couverture de la Province en services postaux et en nouvelles technologies de l'information et de communication d'autre part (valeur cible pour la couverture médiatique : 80 %).
161. A cet effet, les stratégies à mettre en œuvre sont : l'instauration d'une culture citoyenne et démocratique, la lutte contre les mentalités et les coutumes rétrogrades surtout sur la femme, l'implantation sur toute l'étendue de la Province des nouvelles technologies de l'information et de communication, le renforcement des capacités de services postaux et de télécommunication publics.
162. Ainsi il faudra mener les actions ci-après : implanter de 10 radios rurales en milieu rural (soit 1 au chef-lieu de chaque territoire) ; réhabiliter et moderniser les réseaux OCPT ; ouvrir de nouveaux sites d'exploitation pour les sociétés Vodacom, Celtel et Oasis en milieu rural ; ériger des trois sous stations de radio diffusion et de Télévision pour la RTNC/Bas-Congo (Kisantu, Mbanza-Ngungu et Tshela) ; acquérir des équipements de production, des kits informatiques et des matériels roulants pour l'Agence Congolaise de presse et la RTNC/Bas-Congo ; implanter 10 radios rurales (1 par Territoire) ; équiper le Service National de l'Information Rurale en matériels audio-visuels et supports radio-phoniques.

3.2.5. Appuyer la dynamique communautaire.

163. La gestion décentralisée de la stratégie de lutte contre la pauvreté jusqu'au niveau des collectivités locales permet aux populations de s'approprier du processus et d'assurer la pérennité. Mais au regard de la défaillance des organisations et des structures d'encadrement des populations, le processus de décentralisation devra être assuré par les initiatives de la dynamique communautaire (associations paysannes, coopératives, organisations de solidarité).
164. L'objectif général à atteindre consiste à faire des organisations de la dynamique communautaire des instruments stratégiques de la lutte contre la pauvreté, pour permettre aux populations de la base de s'approprier du processus et d'en assurer la pérennité. De manière spécifique, il s'agit de : réhabiliter le cadre de vie des populations pauvres ; réhabiliter des ménages grâce à l'accès des hommes, des femmes et des jeunes pauvres aux emplois décents ; renforcer les capacités d'appui des initiatives des communautés de base ; redynamiser le Comité Provincial de Population « CPPo » (statistiques socio démographiques) ; renforcer la capacité d'action de la femme.
165. A cet effet, les stratégies à mettre en œuvre sont les suivantes : le renforcement des moyens d'actions des communautés de base et la promotion de l'entrepreneuriat à la base.
166. Les actions à entreprendre consisteront à : Créer 477 Comités locaux de développement (1 par groupement et 1 par quartier) ; renforcer les capacités humaines et les moyens d'actions des Organisations Communautaires : former et recycler 15.000 membres d'organisations Communautaires ; octroyer des appuis financiers sous formes de micro-crédits par le biais des activités génératrices des revenus ; organiser des campagnes d'alphabétisation fonctionnelle ; planter des petites unités de transformations des produits vivriers (actions promotionnelles) au niveau des Territoires ; apporter des appuis aux structures d'octroi de micro-crédits en faveur des femmes des Villes de Matadi et Boma ainsi que des Districts des Cataractes, du Bas-Fleuve et de la Lukaya ; appuyer la constitution et l'installation des 7.000 Comités Villageois et initiatives de développement.

CHAPITRE IV. MISE EN ŒUVRE DU DSRP -PROVINCIAL.

4.1. MOBILISATION DES RESSOURCES DE FINANCEMENT DU DSRP-PROVINCIAL

167. Financement du DSRP-Provincial va provenir des structures locales publiques et privées, du Gouvernement Central et des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

4.1.1. Le financement local

168. Il est constitué des ressources publiques et privées.

169. **Les ressources publiques.** Rentrent dans les ressources publiques les recettes des Entités Territoriales décentralisées (la Province, les Villes et les Territoires) et des Directions Provinciales des Entreprises Publiques. Les ressources des Entités Territoriales sont constituées des recettes rétrocédées (40% des recettes générées par l'OFIDA, la DGI et la DGRAD), des recettes d'intérêt commun (taxes fiscales cédées et taxes administratives), des recettes spécifiques (taxes fiscales et rémunératoires) et des recettes exceptionnelles (péage sur la route et sur les ponts). Par contre, les ressources des Directions Provinciales des entreprises publiques proviennent de la tranche de leurs budgets d'investissements.

170. **Les ressources privées.** Il s'agit de financements affectés aux différents projets d'investissements initiés par les entreprises privées et les Organisations Non Gouvernementales de développement (ONGD).

4.1.2. Le financement du Gouvernement Central.

171. Les interventions du Gouvernement central sont les différents projets constituant la tranche Provinciale du Budget d'investissement national et financés respectivement par les ressources propres, les ressources PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) et les appuis budgétaires.

4.1.3. Le financement extérieur

172. Le financement extérieur englobe les différentes interventions de la Coopération Multilatérale (les Agences de Développement des Nations Unies à savoir l'Unicef, le PNUD, l'UNPFA, le PAM ; la Banque Mondiale ; la Banque Africaine de développement ; la MONUC avec sa Section Affaires Civiles ; l'Union Européenne ; les ONG Internationales dont CICR, UHCR...) et de la Coopération bilatérale (la Coopération Technique Belge avec ses projets tels que la CTB Santé, la CTB Route, le PAIDECO ...).

4.2. MECANISMES DE SUIVI ET D'EVALUATION DE MISE EN ŒUVRE DU DSRP.

173. Le suivi permettra de se rendre compte de la réalisation physique et financière des différents programmes ou projets découlant du DSRP-Provincial. Il permettra aussi de cerner l'impact, l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des populations concernées par lesdits programmes ou projets. L'évaluation, elle, a pour rôle, d'examiner dans quelle mesure les objectifs, les stratégies, les activités, les résultats et le budget fixés au départ ont été atteints ou réalisés.

4.2.1. Indicateurs de Suivi-Evaluation.

174. Dans le cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du DSRP, il sera fait recours à des indicateurs qui peuvent s'exprimer en taux, nombre de, pourcentage, en volume, augmentation de, réduction de, amélioration de, qualité de, quantité de, etc.... Selon l'objectif recherché, on distingue : indicateurs de moyens (financiers et physiques) qui mesurent les ressources fournies par les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds ; les indicateurs de résultats opérationnels lesquels évaluent les résultats opérationnels générés ; les indicateurs de résultats intermédiaires qui mesurent l'incidence directe de l'action des pouvoirs publics sur la population ou le groupe de population ; les indicateurs de résultats finaux qui évaluent les résultats finaux en fonction de l'objectif poursuivi ; les indicateurs d'appréciation pour mesurer le niveau de satisfaction de la population ; les indicateurs d'impact qui servent à mesurer les conséquences de l'évolution des résultats (exemple : taux d'alphabétisation) dans les dimensions clés du bien être des populations.

C. Quelques indicateurs de suivi-évaluation.

(Cfr. Encadré N°2).

4.2.2. Cadre Institutionnel de Suivi-Evaluation.

175. En s'appuyant sur les principes de base de la Stratégie et en s'inscrivant dans une dynamique de cohérence avec les options fortement affirmées dans le cadre de la décentralisation, le cadre institutionnel de mise en œuvre de la SRP se présente de la manière suivante.
- Au niveau provincial :
 - a) Comité Provincial de la SRP ;
 - b) Conférence de Gouverneurs.
 - Au niveau local :
 - a) Conférence des Administrateurs de territoires ;
 - b) Comités Locaux de la SRP.
176. **Comité Provincial de la SRP** Il est prévu d'instituer un organe placé sous l'autorité du Gouverneur de province assisté d'un représentant de la société civile. Le comité provincial de la SRP jouera le rôle de coordination provinciale. Dans le processus de mise en œuvre, le comité provincial sera composé des délégués des administrations (à raison d'un représentant pour chacune) de l'Intérieur, du Plan, des Finances, du Budget, de l'Education, de la Santé, de l'Environnement, de l'Agriculture, du Développement rural, de l'Energie, des Infrastructures et des Affaires Sociales.
177. **Conférences des Administrateurs de Territoires** L'idée de base du suivi au niveau décentralisé prévoit d'inclure de manière progressive les collectivités locales (Territoires) et les communautés de base (Quartiers et villages) dans la dynamique. Le schéma prévoit de créer autour des délégués provinciaux du Plan, un système souple de collecte d'informations de routine et de consultation des pauvres et des bénéficiaires au niveau local sur leur perception de l'efficacité des services. Les chefs des quartiers collecteront les données de premier niveau à consigner dans des registres. Ces données concernant les indicateurs de suivi seront trimestriellement communiquées aux Administrateurs des Territoires (AT) pour centralisation en vue des Conférences des Administrateurs des Territoires (CAT) puis, des Conférences des Gouverneurs de Province.

4.2.3. Mode de Suivi-Evaluation participatif.

178. Le système de suivi-évaluation participatif est un processus à travers lequel toutes les parties prenantes clés de la SRP :

- S’engagent au suivi et évaluation d’un projet ou d’un programme ;
- Se partagent le contrôle du contenu, du processus, des résultats du suivi et évaluation ;
- Identifient ou prennent des mesures correctives.

Dans ce sens, on peut dire que c’est un mode qui permet de promouvoir la transparence et la responsabilité sociale et publique.

Au niveau Provincial, les échanges entre les parties prenantes pourront avoir lieu lors des ateliers du Suivi-Evaluation participatif qui servent organisés régulièrement. Un tel système, on le remarque, a besoin de compétences éprouvées à la base. D’où l’exigence pour les ONGD, les associations de soutenir les activités de renforcement des capacités et de formation afin de développer les capacités individuelles et institutionnelles liées à la bonne gouvernance et à une meilleure prestation des services.

4.3. CONTRAINTES ET RISQUES A LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP-PROVINCIAL.

179. Les contraintes ou facteurs de blocage dans la mise en œuvre du DSRP-Provincial peuvent être repartis en deux catégories, à savoir : les facteurs endogènes et les facteurs exogènes.

180. **Les facteurs endogènes.** Il peut s’agir de facteurs soit institutionnels (le manque de volonté politique ; l’instabilité politique ; la mauvaise gouvernance ; le non respect d’engagement ; la non implication des structures publiques et privées Provinciales dans la gestion de projets ; la manipulation du Comités de suivi et d’évaluation ; le mauvais traitement du Corps Judiciaire et des services de sécurité ; la faible application de la décentralisation) ; soit socio-culturels (la non implication de la population ; la manque d’encadreurs qualifiés ; l’insécurité et les conflits ; la culture de l’impunité ; l’incompétence ; l’absence d’intérêt pour le chose publique ; clientélisme ; la corruption, le vol, le détournement, le pillage ; l’abus de confiance ; la poursuite des intérêts privés et égoïstes) soit économiques et financiers (la modicité de ressources financières locales ; la dégradation des infrastructures d’appui aux secteurs productifs ; la destruction du tissu économique ; le commerce triangulaire ; la multiplicité des taxes ; le manque d’intrants agricoles, d’élevage et de pêche ; le manque d’équipements ; l’inflation ; le manque d’esprit associatif ; le manque d’études sur les ressources locales ; le non respect d’engagements financiers par le Gouvernement Central dans différents programmes) ; soit naturels: (les aléas climatiques ; les calamités naturelles ; les érosions) ; soit techniques : (le manque de statistiques sociales, démographiques et économiques récentes et le fiables susceptibles d’orienter les acteurs de développement).

181. **Les facteurs exogènes.** Parmi les facteurs, la forte dépendance des financements extérieurs et l’indépendance prononcée des intervenants étrangers opérant au Bas-Congo vis-à-vis des structures sociales, administratives et politiques locales pourront avoir des conséquences sur les opportunités ainsi que sur la pérennité, l’appropriation et la répartition spatiale des projets en Province.

CHAPITRE V. PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (2007-2009).

182. Les cinq secteurs prioritaires qui ont été retenus par les participants à la Pré-Conférence Provinciale sont les suivants : les transports routiers, la santé, l'éducation, l'agriculture et les infrastructures énergétiques (eau potable et électricité).

5.1. Matrice de planification.

Domaine	Problème	Causes	Objectifs	Stratégies	Actions Prioritaires	I.O.V.
183. <u>TRANSPORTS ROUTIERS.</u>	<p>- Mauvais état des routes et d'ouvrages d'art. Sont en mauvais état :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau et ouvrage d'art: 485 Km R.P. et ± 12.000 Km de R.D.A ; • 90 % de ponts ; • 3 Bacs. 	<p>- Manque de financement approprié à l'exécution des travaux routiers ;</p> <p>- Manque d'entretien courant des routes réhabilitées ;</p> <p>- Non respect de la réglementation en matière de protection ou sécurité de la voirie.</p>	<p>- Réhabiliter et entretenir les infrastructures routières (4.364,033 Km de réseau routier et 9.310 ml d'ouvrages d'art) afin d'assurer l'écoulement régulier des produits ainsi que la mobilité des personnes.</p>	<p>- Mobilisation et gestion rationnelle des ressources financières, matérielles et humaines ;</p> <p>- Implication des Autorités politico-administratives, coutumières et de la population ;</p> <p>- Elaboration d'un programme Provincial harmonisé d'exécution des travaux routiers.</p>	<p>- Réhabiliter le réseau routier et les ouvrages d'art : 242 Km de routes revêtues, 723 Km de routes non revêtues, 20 ponts pour les R.N. & P ; 3.381 Km de pistes en terre, 2.951 ml de ponts, 6.284 ml de buses pour les R.D.A. ; 18,033 Km de réseau, 75 ml de ponts pour la voirie urbaine ;</p> <p>- Assurer l'entretien du réseau réhabilité 105 Km de routes revêtues, 1118 Km de routes non revêtues</p>	<p>- Nombre de Kms de routes réhabilités ou entretenus</p> <p>- Nombre de ponts réhabilités ou construits ;</p> <p>- Nombre de ml de ponts et buses réhabilités ;</p> <p>- Nombre de Km de routes nationales revêtues et entretenues</p> <p>- Nombre de Kms de caniveaux et collecteurs construits ;</p> <p>- Nombre de Bacs achetés ;</p> <p>- Nombre d'usagers des bacs ;</p> <p>- Nombre d'engins acquis ;</p>

					<p>pour les R.N. & P ; 6.194 Km de routes de desserte agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des travaux de lutte anti-érosive (2,65 Km de caniveaux et de collecteurs) ; - Acquérir 2 bacs ; - Renforcer les moyens d'action des directions Provinciales (Offices de Routes, DVDA, OVD) par l'acquisition de 3 bulldozers, 3 niveleuses et la formation des Cadres et Agents ; - Créer un fond routier ; - Installation de 367 CLERS ; 	- Nombre des cadres et Agents formés.
--	--	--	--	--	---	---------------------------------------

<p>184. <u>AGRICULTURE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faible production animale et végétale : d'où • déficit de production animale de 15.560 T • Déficit en Kilocalories par personne/Jour= 1.765 Kcal (2005). 	<ul style="list-style-type: none"> - Prédominance des techniques rumentaires ; - Insuffisance des terres arables ; - Difficulté s'approvisionnement en matériel génétique amélioré ; - Dysfonctionnement des structures en amont et en aval. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la production animale et végétale de manière à assurer la sécurité alimentaire et à dégager un surplus destiné à la commercialisation ; - Réduire le déficit de la viande à 5.000 T en d'ici 2008 ; - Atteindre la diète journalière par personne de 2.200 K/cal d'ici 2008. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction des techniques moderne et du matériel génétique amélioré ; 2. Accroissement des superficies à emblaver. 3. Transformation et stockage des produits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en THIMO de 367 Chef d'équipes et 55 Chefs de Chantier. - Produire, multiplier et diffuser le matériel génétique amélioré ; - Planter des unités de transformation et de stockage des produits agricoles ; - Appuyer les structures en amont et aval (recherche, production, crédit, encadrement) ; - Mettre en place une réforme agraire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Quantités et types d'intrants agricoles achetés et distribués ; - Quantités et types d'intrants vétérinaires achetés et distribués ; - Nombre d'unités implantées ; - Nombre de têtes de bétail ; - Nombre des structures appuyées ; - Superficie de terres arables disponible.
---	--	--	--	---	--	--

<p>185. SANTE.</p>	<p>1. Faible accès de la population aux soins et services de santé de qualité y compris la Santé de Reproduction ; d'où,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une incidence élevée du paludisme (0,41 %) ; - Une incidence élevée de la tuberculose 0,9 % ; - Un taux de mortalité infantile pour cause de rougeole : 4,2 % ; - Un taux de mortalité maternelle : 843 décès pour 100.000 naissances vivantes ; - Un faible taux d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - L'éloignement la dégradation, insuffisance de capacité, d'accueil et sous-équipement des infrastructures hospitalières ; - L'inexistence d'un système efficace d'approvisionnement des formations hospitalières en médicaments essentiels et intrants ; - La gestion irrationnelles des ressources humaines, matérielles et financières ; - Le coût élevé des soins de santé primaire et des produits pharmaceutiques par rapport au faible revenu des bénéficiaires ; - La faible capacité technique du 	<p>Augmenter l'accès de la population aux soins de santé de qualité y compris la santé de reproduction.</p>	<p>Développement des zones de santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter physiquement et équiper 9 ZSR, 9 HGR, 30 C.S, 15 maternités et 15 postes de santé ; - Former et/ou recycler 3.900 Agents du personnel médical ; - Equiper des unités de production pharmaceutique ; - Mettre en place un système efficace d'approvisionnement régulier des formations hospitalières en produits pharmaceutiques et intrants ainsi que de gestion efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infrastructures de santé réhabilitées physiquement • Taux d'accès de la population aux soins de santé de qualité ; • Nombre d'agents du personnel médical formé ou recyclé ; • Nombre d'unités de productions pharmaceutique équiper.
---------------------------	---	--	---	--	---	---

	<p>des services de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 79 % d'accouchements assistés par le personnel du santé qualifié, • 61 % proportion d'enfants n'ayant pas reçu tous les vaccins contre les maladies de l'enfance ; ▪ Nombre élevé de cas de violences sexuelles ; <p>2. Taux élevé de prévalence du VIH/SIDA : 5,7 %.</p>	<p>personnel soignant ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le recours de plus en plus fréquent au système de santé traditionnel ; - Les us et coutumes rétrograde ; - L'ignorance de la population ; - Pauvreté de la femme ; - Faible protection De groupes vulnérables. - L'insuffisance des structures et de programmes qui touchent à la santé de reproduction ; - La prostitution ; - Le taux élevé de rapports sexuels non protégés 36 %. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les cas des violences sexuelles - Stabiliser, puis réduire le taux de prévalence du VIH/SIDA à 3 % d'ici 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge les femmes victimes de violences sexuelles - Lutte contre les violences sexuelles - Prévention de la transmission du V.I.H. et des IST - Amélioration les conditions de vie des P.V.V. - Réduction de l'impact socio-économique du V.I.H/SIDA. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les formations hospitalières sur le respect des normes nationales de régulation en matière de coût et de qualité des produits des établissements ainsi que des infrastructures sanitaires. - Mettre en place deux cliniques juridiques. - Organiser des séances de sensibilisation de la population pour un changement de comportement - Mettre les PVV sous - traitement aux ARV ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités de cliniques juridiques ; ▪ Nombre de femmes victimes de violences sexuelles prises en charges ; • Nombre de séances de sensibilisation organisées ; • Nombre de P.V.V ; pris en charge ; • Taux d'utilisation des préservatifs.
--	---	---	---	--	---	---

<p>186. EDUCATION.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faible accès à l'éducation de base de qualité : - Taux net d'admission en 1^{ère} année primaire : 16,2 % ; - Taux de scolarisation au primaire : 50 % ; - Taux d'achèvement au primaire : 25,2 % 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance et inégale répartition géographique des établissements scolaires ; - Dégradation et sous-équipement des infrastructures scolaires ; - Manque de prise en charge de l'enfant à l'âge préscolaire ; - Eloignement des écoles 16,2 Km. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès de tous les enfants de la Province en âge scolaire à l'éducation de base ; • Valeur cible : Taux d'admission en primaire : 25 % ; Taux de scolarisation en primaire : 90 % en 2008, 90 % filles, 90 % garçons. - Améliorer la qualité de l'éducation de base en faveur des enfants de 6 à 14 ans. Valeur cible : taux d'achèvement au primaire 60 %. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la capacité d'accueil des infrastructures scolaires ; - Limitation de la taille des classes ; - Renforcement des capacités professionnelles du personnel enseignant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibiliser les préservatifs • Réhabiliter 180 salles de classes du primaire, 60 salles de classes du secondaire, 30 salles de classes d'écoles techniques agricoles, 36 centres de promotion sociale et de rattrapage scolaire ; • Construire 120 salles de classes du primaire, 60 classes du secondaire, 60 salles de classes d'écoles techniques, un Institut Supérieur de Navigation et de pêche à 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de salles de classes du primaire et du secondaire réhabilitées et/ou construites ; • Nombre d'institut supérieur de pêche construit ; • Nombre d'espaces communautaires aménagés ; • Nombre de centres de formation professionnelle pour les filles et femmes créés ; • Nombre d'élèves inscrits en 1^{ère} année entre 1996 et 1998 ;
-------------------------------	--	---	--	---	--	---

					<p>Muanda ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager 620 espaces communautaires d'éveil dans les zones de santé ; • Créer 5 centres de formation professionnelle pour les filles et les femmes ; • Renforcer les inspections pédagogiques ; • Former et/ou recycler le personnel enseignant ; • Réexaminer la politique relative à la langue d'enseignement • Améliorer les conditions de rémunération et de travail des enseignants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves commençant la 1^{ère} année achevant la 5^{ème} année.
--	--	--	--	--	--	--

<p>187. <u>ENERGIE.</u></p>	<p>a) Difficulté d'accès à l'eau potable : - Taux de desserte de référence : 36,5 %.</p> <p>b) Difficulté d'accès à l'énergie électrique : - Taux de référence : 12 %.</p>	<p>- Disfonctionnement de la Regideso et du SNHR ; - Faible exploitation du courant produit par les centrales hydro électrique existantes.</p>	<p>- Améliorer la desserte en eau potable : valeur cible : 75 % en 2008 ; - Améliorer la desserte en courant électrique : - la Valeur cible : 30 %.</p>	<p>- Renforcement en moyens d'action de la REGIDESO et du SNHR (directions Provinciales) ; • Production des pièces de rechange et des produits chimiques pour le traitement d'eau ; - Fiabilisation du réseau électrique existant ; - Electrification des zones non encore desservies en courant électrique soit par une Extension du réseau existant soit par mise en valeur des sources électriques moins coûteuses (énergie hydrolienne,</p>	<p>• Réaliser des ouvrages d'eau adduction motorisée et gravitaire ; • Réhabiliter 90 pompes manuelles ; • Aménager 180 sources d'eau ; • Réhabiliter 10 réseaux de distribution d'eau existante • Appuyer les artisans locaux ; • Implanter une centrale de conversion du courant au Camp OEBK ; • Acquérir 100 nouvelles cabines de décharge MT et BT associées ; • Electrifier 11 Centres périurbains ; • Renforcer les moyens d'action des</p>	<p>• Nombre d'ouvrages d'eau réalisés ; • Nombre de réseaux de distribution d'eau réhabilité ; • Nombre de sources d'eaux aménagées ; • Nombre d'habitants desservis en eau potable ; • Taux de desserte en eau potable ; • Nombre d'abonnés ; • Nombre de Centres raccordés ; • Nombre de nouvelles cabines acquises et installées ; • Nombre de Centres périurbains électrifiés ; • Taux de desserte en</p>
------------------------------------	--	--	---	---	--	---

<p>188. <u>Mise en oeuvre du DSRP-Provincial.</u></p>	<p>- Manque de statistiques socio-démographiques et économiques récentes et fiables</p>	<p>- Dysfonctionnement de structures publiques et privées de collecte et de traitement des données.</p>	<p>- Redynamiser les structures.</p>	<p>micro-centrale).</p> <p>- Renforcement des capacités humaines et matérielle des structures ;</p> <p>- Création d'une banque Provinciale des données socio-démographiques et économiques.</p>	<p>Centres de distribution Provinciaux.</p> <p>- Doter la CPPo, la DIVIPLAN et l'INS des moyens matériels (bureautiques, roulants) ;</p> <p>- Former les Cadres et Agents en techniques de gestion de données ;</p> <p>- Organiser des missions de collecte ;</p> <p>- Diffuser les données traitées.</p>	<p>énergie électrique.</p> <p>- Moyens matériels ;</p> <p>- Cadres et Agents formés ;</p> <p>- Annuaire statistiques publiés ;</p> <p>- Rapports des missions.</p>
--	---	---	--------------------------------------	---	---	--

5.2. Programmation d'actions prioritaires.

N°	SECTEURS PRIORITAIRES RETENUS/ACTIONS	UNITES	2007	208	2009	TOTAL
189.	<u>TRANSPORTS ROUTIERS</u>					
	1. Routes Nationales <u>et Provinciales.</u>					
		km	331	327	327	985
	a. <u>Travaux de réhabilitation</u>					
	- routes revêtues ;	Km	82	80	80	242
	- routes en terre ;	Km	241	241	241	723
	- ouvrages d'art	Pont	8	6	6	20
		Km	1.223	1.223	1.223	3.449
	b. <u>Travaux d'entretien</u>					
	- routes revêtues ;	Km	105	105	105	105
	- routes en terre.	Km	1.118	1.118	1.118	1.118

c. Unités flottantes (bacs)					
- pièces de rechange ;	Containers	4	2	2	8
- renouvellement.	Bacs	2	1	1	4
d. Equipements (engins routiers)					
- pièces de rechange	- Containers	2	1	1	4
- renouvellement	- Engins routiers (bulldozers, niveleuses, compacteurs, tracteurs bétonnières, bennes basculantes).	18	15	12	45
e. Formation et appui institutionnel					
- formation	- Cadres et agents à former	50	40	40	130
- appui institutionnel	- Matériels roulants	15	12	12	39
	- kits informatiques	18	7	7	32
2. Routes de desserte agricole					
a. Réhabilitation des pistes rurales	Km	923	1.460	908	3.281
* District du Bas-Fleuve					
- Territoire de Muanda ;	Km	60	55	45	160
- Territoire de Tshela ;	Km	100	85	65	250
- Territoire de Seke Banza ;	Km	133	100	100	333
- Territoire de Muanda.	Km	100	80	60	240
	S/TOTAL Bas-Fleuve	393	320	270	983

* <u>District des Cataractes</u>						
- Territoire de Luozi ;	Km	100	160	139	389	
- Territoire de Songololo ;	Km	100	200	102	402	
- Territoire de Mb. Ngungu.	Km	100	300	127	527	
	S/TOTAL CATARACTES	300	660	368	1.318	
* <u>District de la Lukaya</u>						
- Territoire de Kasangulu ;	Km	83	130	70	283	
- Territoire de Madimba ;	Km	86	150	100	336	
- Territoire de Kimvula	Km	61	200	100	361	
	S/TOTAL LUKAYA	230	480	270	980	
b. <u>Réhabilitation des ouvrages d'art</u>	MI	1.999	4.470	2.766	9.235	
○ <u>Ponts</u>	MI	681	1.370	900	2.951	
* <u>District du Bas-Fleuve</u>						
- Territoire de Lukula	MI	56	150	50	256	
- Territoire de Tshela	MI	80	200	120	400	
- Territoire de Seke-Banza	MI	133	250	150	533	
- Territoire de Muanda	MI	84	170	130	384	
	S/TOTAL BAS-FLEUVE	353	770	450	1.573	
* <u>District du Cataractes</u>						
- Territoire de Luozi ;	MI	54	100	80	234	
- Territoire de Songololo ;	MI	51	100	90	241	
- Territoire de Mb. Ngungu.	MI	86	120	110	316	
	S/TOTAL CATARACTES	191	320	280	791	

* District de la Lukaya						
- Territoire de Kasangulu ;	MI	49	70	50	169	
- Territoire de Madimba ;	MI	40	100	60	200	
- Territoire de Kimvula	MI	48	110	60	218	
	S/TOTAL IUKAYA	137	280	170	587	
o Buses	MI	1.318	3.100	1.866	6.284	
* <u>District du Bas-Fleuve</u> (+ Territoire de Muanda)						
- Territoire de Lukula ;	MI	100	300	176	576	
- Territoire de Tshela ;	MI	200	400	300	900	
- Territoire de Muanda ;	MI	164	400	300	864	
- Territoire de Seke Banza ;	MI	299	600	300	1.199	
	S/TOTAL B.F + MUANDA	763	1.700	1.076	3.539	
* <u>District des Cataractes</u>						
- Territoire de Luozi;	MI					
- Territoire de Songololo ;	MI	167	200	100	467	
- Territoire de Mb/ Ngungu	MI	163	200	100	463	
		132	300	200	632	
	S/Total CATARACTES	462	700	400	1.562	
* <u>District de la Lukaya</u>						
- Territoire de Kasangulu ;	MI	27	200	100	327	
- Territoire de Madimba ;	MI	33	250	140	423	
- Territoire de Kimvula.	MI	33	250	150	433	
	S/Total Lukaya	93	700	390	1.183	

c. <u>Entretien du réseau réhabilité</u>	Km	6.194	6.194	6.194	6.194
- District du Bas-Fleuve ;	Km	2.592	2.592	2.592	2.592
- District des Cataractes ;	Km	2.505	2.505	2.505	2.505
- District de la Lukaya	Km	1.097	1.097	1.097	1.097
d. <u>Renforcement des capacités en techniques Himo</u>					
- Implantation des CLERS	CLER	123	123	121	367
- Formation Chefs d'équipe (HIMO);	Chefs d'équipes	123	123	121	367
- Formation des Chefs de chantiers (HIMO).	Chefs de chantiers	18	18	19	55
3. <u>Infrastructures et Services urbains</u>					
a. <u>Travaux routiers</u>					
- <u>Travaux de bétonnage</u>					
☆ <u>Ville de Matadi</u>					
○ Avenue de 3 Communes;	Km	2	2	2	6
○ Avenue Ciné palace Inspection Provinciale PNC-RN1 (Transmac)	Km	0,95	-	-	0,95
○ Avenue Tshela ;	km	1	0,5	-	1,5
○ Avenue Kinkanda ;	km	0,71	-	-	0,71
○ Avenue Nsangu Luyeye	km	-	1	1	2

☆ <u>Ville de Boma</u> ○ Avenue LDK km 1,2 - - 1,2 ○ Avenue BCC-Bureau Communal de Kabongo km 0,7 1 - 1,7 ○ Tronçon routier Dinalo-Bureau Communal de Kabongo km - 0,6 0,6 1,2 ☆ <u>Cité de Mb. Ngungu</u> ○ Avenue Tabora km 1 1 - 2 ○ Avenue Nsona-Nkulu Km - 0,7 0,6 1,3 ☆ <u>Cité d’Inkisi</u> ○ Boucle de la gare km 0,5 0,573 - 1,073					
SOUS-TOTAL BETONNAGE - <u>Travaux d’asphaltage</u> ☆ <u>Ville de Matadi</u> ○ Route aérodrome de Tshimpi ; km 1,5 1,5 1 4	Km	8,06	7,373	4,2	19,633
☆ <u>Ville de Boma</u> ○ Boulevard 30 juin/HGR. Moanda km 1 1 - 2 ☆ <u>Cité de Tshela</u> ○ Bâtiment Administratif- RN 1 Km 1 - - 1 SOU-TOTAL ASPHALTAGE	Km	3,5	2,5	1	7

<p><u>- Travaux d'entretien</u></p> <p>○ Tronçon route Kinkanda.</p> <p><u>b. Ouvrages de franchissement</u></p> <p>☆ <u>Ville de Matadi</u></p> <p><u>- Réhabilitation des Ponts</u></p> <p>○ Pont Libongo</p> <p>○ Pont Bezac</p> <p>○ Pont Pete-Pete</p> <p>SOUS-TOTAL PONTS</p>	<p>Km</p> <p>MI</p> <p>MI</p> <p>MI</p> <p>MI</p>	<p>1,40</p> <p>31</p> <p>8</p> <p>36</p> <p>75</p>	<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>1,40</p> <p>31</p> <p>8</p> <p>36</p> <p>75</p>
<p><u>c. Lutte anti-érosive</u></p> <p><u>- Réhabilitation collecteur :</u></p> <p>☆ <u>Cité de Mb.-Ngungu</u></p> <p>○ Collecteur Avenue Kanga, Kaniwa et Kimvula</p> <p>○ Collecteur Manvidila et Lutete</p> <p><u>- Construction caniveau :</u></p> <p>☆ <u>Cité d'Inkisi</u></p> <p>☆ <u>Ville de Boma</u></p> <p>SOUS- TOTAL (Lutte anti-Erosive)</p>	<p>km</p> <p>km</p> <p>km</p> <p>km</p> <p>Km</p>	<p>0,35</p> <p>0,30</p> <p>1,20</p> <p>0,80</p> <p>2,65</p>	<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>0,35</p> <p>0,30</p> <p>1,20</p> <p>0,80</p> <p>2,65</p>

190.	<u>d. Renforcement des Capacités et appui Institutionnel.</u> ○ <u>Formation</u> ○ <u>Equipement en matériels de génie Civil</u>	Cadres et Agents - Bulldozer - Niveleuse - Bétonnière - Benne basculante - Compacteur	30 3 3 3 3 6	20 2 2 2 2 4	15 2 2 2 2 4	65 7 7 7 7 14
	SOUS-TOTAL ENGINES		18	12	12	42
	<u>AGRICULTURE</u> <u>2.1. PRODUCTION VEGETALE</u> <u>a. Relance de la production vivrière.</u> ☆ Multiplication du matériel Végétal (Achat Semence) - Manioc (266 ha) - Mais (123 ha) - Arachide (79 ha) - Soya (29 ha) - Haricot (41 ha) - Niébé (58 ha) - Riz (46 ha) - Sésame (4,5 ha)	MI Kg Kg Kg Kg Kg Kg	936.000 3.690 8.690 1.740 3.280 2.925 2.760	Suivi distribution distribution distribution distribution distribution distribution	Distribution 3.690 8.690 1.740 3.280 2.925 2.760	936.000 7.380 17.380 3.480 6.560 5.850 5.520

- Patate Douce (10 ha)	Kg	45	distribution	45	90
- Banane (13 ha)	ML	90.000	distribution	90.000	180.000
- Pomme de terre (11 ha)	Rejet	8.125	Suivi	Distribution	8.125
	Kg	16.500	Suivi	Distribution	16.500
✧ Achat fertilisants et Pesticides :					
- Engrais	T	250	100	100	450
- Pesticides	Kg	400	400	400	1.200
✧ Réhabilitation et reconstruction.					
- Fermes Semencières	Ferme	- Réhabilitation ferme Semencière de Lombo (1) - Construction nouvelle ferme à Ngimbi	Construction nouvelle ferme à Madimba		3
- Unités de transformation dans 10 Territoires	Unités	2	3	5	10
- Unités de production de Jus des fruits Construction	Unités	Lemba (1)	Lukala (1)	Madimba (1)	4
- Implantation Unités à cycle complet de production d'huile de soja et d'arachide	Unités	Mb. Ngungu (1)	Kimpese (1)	Luozi (1)	3
- Unité de Stockage et de commercialisation des produits agricoles	Unités	3	3	4	10

<p>☆ <u>Renforcement des capacités Techniques et Appui institutionnel</u></p> <p>▪ <u>Formation & recyclage</u></p> <p>▪ <u>Equipements aratoires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels aratoires - Matériels roulants - Matériels informatiques <p><u>b. RELANCE DE LA PRODUCTION MARAICHÈRE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat et distribution des Semences améliorées (Choux pommé, Ciboule, poireau, tomate, etc. ...) - Achat et distribution Outils aratoires 200 Kits/entité (12) - Intrants maraîchers pour 12 entités : • Engrais (5 T/Entités) • Pesticide (20 Kg/Entités) 	Session	1 Session de formation des cadres (84)	1 session d'Evaluation (84)	1 session de Recyclage (84)	3	
		Distribution	1.000	1.000	1.000	3.000
	Kits					
	Camion de 6 Tonnes		1	1	1	3
	Kits		6	6	-	12
		Kg	140,3	140,3	140,3	420,9
		Kits	2.400	2.400	2.400	7.200
		T	60	60	60	180 T
		Kg	240	240	240	720 /20kg

<p><u>c. RELANCE DE LA PRODUCTION PERENNE</u></p> <p>- Appui institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipement phytosanitaire <p>- Reforme institutionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un fonds de développement/Réhabilitation et d'une caisse de stabilisation à l'importation <p>- Appui aux centres de recherche pour la production du matériel génétique</p> <p><u>d. APPUI A LA PRODUCTION AGRICOLE</u></p> <p>- Réhabilitation et équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marchés ruraux • Centre de Négoce • Hangar de Stockage <p>- Appui aux associations féminines d'octroi des Crédits</p> <p>- Implantation des Centres de dressage</p>	<p>Kits</p> <p>Phases</p> <p>Centres de recherche</p> <p>Marchés</p> <p>Centres de Négoce</p> <p>Hangars</p> <p>Structures</p> <p>Centres</p>	<p>50</p> <p>Phase I</p> <p>- INERA Mvuazi • (Agrumes bananier)</p> <p>5</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>- Matadi, Boma (2)</p> <p>- Nsundi - Kapita - Matadi,</p>	<p>-</p> <p>Phase II</p> <p>- Kondo • (Hévéa, palmier à huile)</p> <p>5</p> <p>3</p> <p>5</p> <p>- Tshela, Mb-Ng. (2)</p> <p>- Kimpese, Kimvula - Inkisi,</p>	<p>50</p> <p>Phase III</p> <p>- Mvuazi et Kondo, (mangoustan, hévéa et bananier)</p> <p>7</p> <p>3</p> <p>7</p> <p>- Inkisi, Kimvula (2)</p> <p>- Mimbombo</p>	<p>100</p> <p>3</p> <p>2</p> <p>17</p> <p>10</p> <p>17</p> <p>6</p> <p>4</p>
---	---	---	---	--	--

	<p>- Appui à la production d'outillage agricole</p> <p>2.2. PRODUCTION ANIMALE</p> <p>a. Production et diffusion des géniteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porcins • Volaille • Petits Ruminants : <ul style="list-style-type: none"> - Caprins - Ovins <p>b. Réhabilitation et équipement des infrastructures Zoosanitaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abattoirs • Cliniques Vétérinaires <p>c. Appui à l'élevage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fabrication aliments pour bétail 	<p>Ateliers</p> <p>Sujets</p> <p>Sujets (Coq)</p> <p>Sujets</p> <p>Sujets</p> <p>Bâtiments</p> <p>Bâtiments</p> <p>Provenderies</p>	<p>Boma</p> <p>215</p> <p>2.000</p> <p>104</p> <p>84</p> <p>- Matadi, Boma (2)</p> <p>- Matadi (1)</p> <p>- Matadi, Boma (2)</p>	<p>Mb.-Ng., Kimvula</p> <p>Suivi et Distribu-tion 2.000, plus Suivi et Distribu-tion</p> <p>104</p> <p>84</p> <p>- Mb.-Ng., Inkisi (2)</p> <p>- Mb.Ng. 1</p> <p>Inkisi, Mb.-Ngungu, Kinzau (3)</p>	<p>Moanda, Luozi</p> <p>Suivi et Distribu-tion 2.000 plus Suivi et Distribu-tion</p> <p>104</p> <p>84</p> <p>Boma (1)</p> <p>Luozi, Moanda, Kimvula (3)</p>	<p>7</p> <p>215 (75M et 140 F)</p> <p>6.000</p> <p>312 (294 F + 18 M)</p> <p>252 (240F + 12 M)</p> <p>5</p> <p>3</p> <p>8</p>
--	--	---	--	--	---	---

<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux ISDR (Kinzaou et Luozi) et petits éleveurs • Création des Officines pharmaceutiques vétérinaires (Construction, équipement et approvisionnement en produits vétérinaires) <p>d. Renforcement des capacités et appui Institutionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation • Équipements vétérinaires <p>2.3. RELANCE DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui en équipement de pêche et de conservation du poissons pour des sites de production halieutique. - Achat et distribution des intrants de pêche. 	Structures	ISDR/kinzaou et Luozi (2)	Eleveurs (10)	Eleveurs (10)	22
	Officines	Matadi (1)	Mbanza-Ngungu, Inkisi (2)	Boma (1)	4
	Sessions	1	1	1	3
	Trousses	67	-	-	67
	Sites	Inga, Boma Songololo, Luozi, Inkisi, Matadi (6)	Divers	Divers	6
	Kits	240	240	240	720

2.4. <u>RELANCE DE LA PRODUCTION AGRICOLE</u>	Centres	Singini	Mawunzi	Kasangulu	3
- Réhabilitation et équipement des centres d'alevinage	sites				110.379 alevins
- Empoisonnement des étangs piscicoles: 7 sites de 49,64 ha :	Alevins	11.312(4ha)	11.312 (4ha)	11.312 (4ha)	33.936
• Kasangulu (12 ha)	Alevins	8.484 (3ha)	8.484(3ha)	7.070 (2,5 ha)	24.038
• Mawunzi (8,5 ha)	Alevins	5.565 (ha)	6.335 (2,24 ha)	5.656(2ha)	17.647
• Singini (6,24 ha)	Alevins	3.394 (ha)	-	3.394 (1,2ha)	6.784
• Seke-banza (2,4 ha)	Alevins	5.656 (2ha)	5.656(2ha)	5.656(2ha)	16.968
• Nkundi (6 ha)	Alevins	5.656 (2ha)	5.656(2ha)	5.656(2ha)	16.968
• Lukula (6 ha)	Alevins	8.484 (3ha)	8.484(3ha)	7.070(2,5h	24.038
• Songololo (8,5 ha)					
- <u>Renforcement des Capacités et appui institutionnel :</u>	Sessions	1	1	1	3
• Formation	Motos	5	-	-	5
• Equipement : (Achat motos pour les Coordinateurs)					

191.	<u>SECTEUR SANTE</u>					
	<u>1. Réhabilitation physique des 78 structures de santé (ZS, HGR, Centres de santé, Maternités, Postes de santé).</u>	- Zone de santé	3	3	3	9
		- HGR	3	3	3	9
		- Centre de santé	10	10	10	30
		- Maternités	5	5	5	15
		- Postes de santé	5	5	5	15
	<u>2. Renforcement des capacités</u>					
	☆ Formation et recyclage de 3.900 agents du personnel médical	Agents	1.300	1.300	1.300	3.900
	<u>3. Appui institutionnel</u>					
	☆ Equipement des infrastructures de santé	- Structures de santé	176	176	176	528
	☆ Equipement des unités de production des produits pharmaceutique	- Unités de Production	1	1	1	3
	☆ Achat et distribution des Kits de médicaments pour 1.272 formations médicales	- Kit de médicaments	426	426	426	1.272
	<u>4. Santé de reproduction et des adolescents.</u>					
	☆ Mise en place des structures multifonctionnelles d'encadrement des jeunes en matière de santé.	- Structures	4	4	5	13
	☆ Mise en place de deux Cliniques juridiques pour la prise en charge des cas de jeunes filles et femmes victimes des violences, viol et discrimination.	- Cliniques	2	2	1	5

192.	<u>SECTEUR EDUCATION</u>					
	<u>1. Réhabilitation des infrastructures scolaires</u>					
	✧ 30 écoles primaires de 6 salles de classes	- Salles de classes	60	60	60	180
	✧ 10 écoles secondaires de 6 salles de classes	- Salles de classes	20	20	20	60
	✧ 5 écoles techniques agricoles de 12 salles de classes	- salles de classes	20	20	20	60
	✧ 36 Centres de promotion sociale et de rattrapage scolaire de 4 salles de classes	- salles de classes	48	48	48	144
	<u>b. Construction des Infrastructures.</u>					
	✧ 20 écoles primaires de 6 salles de classes (Seke-Banza, Kimvula, Tshela) ;	Salles de classes	40	40	40	120
	✧ 10 écoles secondaires de 6 salles de classes (Seke-Banza, Kimvula, Tshela) ;	Salles de classes	20	20	20	60
	✧ 10 écoles techniques de 12 salles de classes	Salles de classes	40	40	40	120
	✧ Construction des bâtiments d'Institut Supérieur de Navigation et de Pêche/Muanda	Sales de cours + atelier techniques	5	5	5	15

3. Aménagement/Mise en place						
✧ Aménagement de 620 espaces communautaires d'éveil dans les Zones de Santé ;	ECE	206	206	208	620	
✧ Mise en place de 5 centres de formation professionnelle pour les filles et les Femmes.	Centres	2	2	1	5	
4. Renforcement des capacités.						
✧ Recyclage de 1.920 enseignants du primaire	- Enseignant	720	600	600	1.920	
✧ Recyclage de 1.260 enseignants du secondaire	- Enseignant	420	420	420	1.260	
✧ Recyclage de 195 éducateurs sociaux	- Educateur	65	65	65	195	
✧ Recyclage de 60 agents des services des statistiques scolaires.	- Agent	20	20	20	60	
5. Appui institutionnel						
✧ Equipement en bancs pupitres (12.750) pour 45 écoles réhabilitées et 40 écoles construites	- Banc Pupitre	4.250	4.250	4.250	12.750	
✧ Equipement de l'Institut Supérieur de Navigation et de Pêche/Muanda ;	- Etablissement d'Enseignement Supérieur	-	-	-	1	

193.	✧ Equipement en bancs (5.400) de 36 centres de promotion sociale et de rattrapage scolaire ;	- Banc Pupitre	1.800	1.800	1.800	5.400	
	✧ Achat et distribution des fournitures scolaires et matériel didactique dans les écoles et centres de promotion sociale.	- Kit	782	782	782	2.346	
	<u>ENERGIE</u>						
	<u>ELECTRICITE</u>						
	<u>1. Electrification rurale</u>		- Centre	4	4	3	11
	✧ Kwakwa		1	-	-	1	
	✧ Cité de Luozi		-	1	-	1	
	✧ Cité de Tshela		1	-	-	1	
	✧ Cité de Lukula, Nsioni et Kangu		1	-	-	1	
	✧ Cité de Songololo		-	-	1	1	
	✧ Sanda Centre (Secteur)		-	1	-	1	
	✧ Cité de Madimba		-	-	1	1	
	✧ Lufu Gare		-	-	1	1	
	✧ Kenge		-	1	-	1	
✧ Boma-Bungu (Km8)		1	-	-	1		
✧ Cité de Nkamba							
<u>2. Tirage ligne Electrique</u>			40	48	10	98	
✧ Boma-Muanda	Km		40	48	10	98	
			1	-	-	1	

194.	<u>3. Implantation d'une centrale de conversion du courant à Matadi (OEBK).</u>	Centrale de conversion				
	<u>4. Acquisition matériels et engins électriques :</u>					
	☆ Acquisition de 100 nouvelles cabines pour les Centres déjà alimentés	Cabine	34	33	33	100
	☆ Acquisition de 6 véhicules porte échelle	Véhicule porte échelle	2	2	2	6
	☆ Acquisition de 100.000 compteurs	Compteur	40.000	30.000	30.000	100.000
	☆ Acquisitions autres Matér.	Lot	1	1	1	3
	<u>EAU POTABLE</u>					
	<u>1. EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN ET SEMI-URBAIN (REGIDESO).</u>					
	<u>a. Réhabilitation de 10 réseaux de distribution d'eau, existants</u>	Réseau	4	3	3	10
			1	-	-	1
	- LUKULA		1	-	-	1
	- MUANDA		-	1	-	1
	- TSHELA		1	-	-	1
	- MBANZA-NGUNGU		-	1	-	1
- INKISI		1	-	-	1	
- KASANGULU		-	1	-	1	

- KIMPESE		-	-	1	1
- LUKALA		-	-	1	1
- MATADI		-	-	1	1
- BOMA					
b. <u>Implantation d'unités de production et de traitement d'eau (3) :</u>	Unité	1	1	1	3
- INGA		-	-	1	1
- LUOZI		-	1	-	1
- NKAMBA		1	-	-	1
		1	1	1	3
c. <u>Extension et renforcement de la desserte en eau potable</u>	Centre				
a) Matadi		-	1	-	1
b) Kuilu-Ngongo		1	-	-	1
c) Boma-Bungu (Km 8)		-	-	1	1
2. <u>EAU POTABLE EN MILIEU RURAL</u>					
a. <u>Ouvrages</u>					
➤ <u>Adduction motorisée :</u>	Adduction motorisée	4	1	1	6
• NSANDA KINTATA		1	-	-	1
• SONGOLOLO		-	1	-	1
• LEMBA		1	-	-	1
• SEKE-BANZA		1	-	-	1
• SEKE-BANZA		-	-	1	1
• DIZI		1	-	-	1
• LUKAMBA BEMBA /SINGINI					
		2	1	1	4

➤ <u>Adduction gravitaire :</u>	Adduction gravitaire				
• MUANDA		1	-	-	1
• MVULA MATADI		-	1	-	1
• KIAZI KOLO		-	-	1	1
• KIONZO		1	-	-	1
b. <u>Aménagement sources d'eau (180) :</u>	Source	60	60	60	180
• Madimba		6	6	6	18
• Lukula		6	6	6	18
• Seke-banza		6	6	6	18
• Tshela		6	6	6	18
• Kasangulu		6	6	6	18
• Mbanza-Ngungu		6	6	6	18
• Muanda		6	6	6	18
• Songololo		6	6	6	18
• Kimvula		6	6	6	18
• Luozi		6	6	6	18
➤ <u>Forage avec pompes manuelles</u>	Forage	25	25	25	75
• Kenge					
• Lukula					
• Nsioni		3	3	-	6
• Kisonga		3	3	-	6
• Moenge		3	-	3	6
• Patu		3	-	3	6
• Kiniati		-	3	3	6
• Muanda		-	3	3	6
• Kimbenza		3	-	3	6
• Kimvula		-	3	3	6
• Kavuzi/Secteur Mbavu		3	3	-	6
		4	4	4	12
➤ <u>Réhabilitation des pompes</u>		3	3	3	9

	<u>Manuelles :</u>	Pompe	36	31	23	90
	• Songololo		7	-	-	7
	• Mbanza-Ngungu		5	5	-	10
	• Luozi		3	5	5	13
	• Lukula		7	7	4	18
	• Muanda		3	3	3	9
	• Seke-Banza		6	6	6	18
	• Kuilu-Ngongo		3	3	3	9
	• Matadi (Tshimpi)		2	2	2	6
	c. <u>Renforcement des capacités :</u>					
	- Formation et recyclage					
	- Equipement :	Session	1	1	1	3
	✧ Atelier forage	Unité	1	-	-	1
	✧ Pièces de rechange	Lot	1	-	-	1
	✧ Matériels roulants	Moto	1	-	1	2
	<u>MISE EN ŒUVRE DU DSRP.</u>					
195.		- Formation des Techniciens en statistiques et Démographie ;	20	30	35	85
		- Missions de suivi;	2	4	4	10
		- Missions d'évaluation ;	1	2	2	5
		- Revue :				
		• Semestrielle	1	2	2	5
		• Annuelle	1	1	1	3

5.3. CADRE DE LA DEPENSE A MOYEN TERME (CDMT).

5.3.1. Tableau détaillé du Cadre de la Dépense à Moyen Terme (2007-2009).

N°	ACTIONS PRIORITAIRES	QUANTITE	2007	2008	2009	TOTAL
196.	<u>TRANSPORTS ROUTIERS</u>					
	1. <u>Routes Nationales et Provinciales (OR)</u>					
	a. <u>Travaux de réhabilitation</u>					
	• Routes revêtues	242 Km	9.840.000	9.600.000	9.600.000	29.040.000
	• Routes en terre	723 Km	7.230.000	7.230.000	7.230.000	21.690.000
	• Ouvrages d'art	20 Ponts	1.200.000	900.000	900.000	3.000.000
	S/Total (a)		18.270.000	17.730.000	17.730.000	53.730.000
	b. <u>Travaux d'entretien</u>					
	• Routes revêtues	105 Km	1.050.000	1.050.000	1.050.000	3.150.000
	• Routes en terre	1.118 km	3.144.000	3.144.000	3.144.000	9.432.000
	S/Total (b)	1.223 km	4.194.000	4.194.000	4.194.000	12.582.000
	c. <u>Unités flottantes (Bacs)</u>					
	• Entretien et réparation (Pièces de rechange)		2.000.000	1.000.000	1.000.000	4.000.000
	• Renouvellement (acquisition nouveaux bacs)	4 Bacs	4.653.230	2.326.615	2.326.615	9.306.460
	S/Total (c)		6.653.230	3.326.615	3.326.615	13.306.460

	d. <u>Equipement (Engins routiers)</u>					
	• Entretien et réparation engins (Pièces de rechange) ;		3.941.502	3.941.502	1.939.996	9.023.000
	• Acquisition engins routiers.		18.000.000	18.000.000	18.000.000	54.000.000
	S/Total (d)		21.941.502	21.941.502	19.939.996	63.823.000
	e. <u>Formation et appui institutionnel.</u>		3.000.000	2.000.000	2.000.000	7.000.000
	S/Total (e)		3.000.000	2.000.000	2.000.000	7.000.000
	TOTAL 1.1.		54.058.732	49.192.117	47.190.611	150.441.460
	2. <u>Voies de desserte agricole</u>					
	a. <u>Réhabilitation de pistes rurales.</u>					
	❖ <u>District du Bas-Fleuve</u>					
	- Territoire de Lukula	160 Km	390.000	357.5000	292.500	1.040.000
	- Territoire de Tshela	250 Km	650.000	552.500	422.500	1.625.000
	- Territoire de Seke –Banza	333 Km	864.500	650.000	650.000	2.164.500
	- Territoire de Moanda	240 Km	650.000	520.000	390.000	1.560.000
	S/Total	983 Km	2.554.500	2.080.000	1.755.000	6.389.500
	❖ <u>District des Cataractes</u>					
	- Territoire de Luozi	389 Km	650.000	1.040.000	903.500	2.593.500
	- Territoire de Songololo	402 Km	650.000	1.300.000	663.000	2.613.000
	- Territoire de Mb.Ngungu	527 Km	650.000	1.950.000	825.500	3.425.500
	S/Total	1.318 Km	1.950.000	4.290.000	2.392.000	8.632.000

	☆ <u>District de la Lukaya</u>					
	- Territoire de Kasangulu	283 Km	539.500	845.000	455.000	1.839.500
	- Territoire de Madimba	336 Km	559.000	975.000	650.000	2.184.000
	- Territoire de Kimvula	361 Km	396.500	1.300.000	650.000	2.346.500
	<i>S/Total</i>	1.080 Km	1.495.000	3.120.000	1.755.000	6.370.000
	S/Total (a)	3.381 Km	5.999.500	9.490.000	5.902.000	21.391.500
	b. <u>Réhabilitation des Ouvrages d'Art.</u>					
	➤ <u>PONTS</u>					
	❖ <u>District des Cataractes</u>					
	- Territoire de Luozi	234 MI	189.000	350.000	280.000	819.000
	- Territoire de Songololo	241MI	178.500	350.000	315.000	843.500
	- Territoire de Mb. Ngungu	316MI	301.000	420.000	385.000	1.106.000
	S/Total	791 MI	668.500	1.120.000	980.000	2.768.500
	❖ <u>District du Bas-Fleuve</u>					
	- Territoire de Lukula	256 MI	196.000	525.000	175.000	896.000
	- Territoire de Tshela	400 MI	280.000	700.000	420.000	1.400.000
	- Territoire de Seke-Banza	533 MI	465.500	875.000	525.000	1.865.500
	- Territoire de Moanda	384 MI	294.000	595.000	455.000	1.344.000
	S/Total	1.573 MI	1.235.500	2.695.000	1.575.000	5.505.500
	❖ <u>District de la Lukaya</u>					

	- Territoire de Kasangulu	169 MI	171.500	245.000	175.000	591.500
	- Territoire de Madimba	200 MI	140.000	350.000	210.000	700.000
	- Territoire de Kimvula	218 MI	168.000	385.000	210.000	763.000
	S/Total	587 MI	479.500	980.000	595.000	2.054.500
	S/Total Ponts	2.951 MI	2.383.500	4.795.000	3.150.000	10.328.500
	➤ <u>BUSES</u>					
	❖ <u>District du Bas-Fleuve.</u>					
	- Territoire de Lukula	576 MI	19.000	57.000	33.440	109.440
	- Territoire de Tshela	900 MI	38.000	76.000	57.000	171.000
	- Territoire de Moanda	864 MI	31.160	76.000	57.000	164.160
	- Territoire de Seke-Banza	1.199 MI	56.810	114.000	57.000	227.810
	S/Total	3.539 MI	144.970	323.000	204.440	672.410
	❖ <u>District des Cataractes</u>					
	- Territoire de Luozi	467 MI	31.730	38.000	19.000	88.730
	- Territoire de Songololo	463 MI	30.970	38.000	19.000	87.970
	- Territoire de Mb. Ngungu	632 MI	25.080	57.000	38.000	120.080
	S/Total	1.562 MI	87.780	133.000	76.000	296.780
	❖ <u>District de la Lukaya</u>					
	- Territoire de Kasangulu	327 MI	5.130	38.000	19.000	62.130
	- Territoire de Madimba	423 MI	6.270	47.500	26.600	80.370
	- Territoire de Kimvula	433 MI	6.270	47.500	28.500	82.270

	S/Total	1.183 MI	17.670	133.000	74.100	224.770
	S/Total (Buses)	6.284 MI	250.420	589.000	354.540	1.193.960
	S/Total (b)		2.633.920	5.384.000	3.504.540	11.522.460
	c. <u>Entretien Réseau réhabilité.</u>					
	1. Bas-Fleuve	2.592 MI	3.888.000	3.888.000	3.888.000	11.664.000
	2. Cataractes	2.505 MI	3.757.500	3.757.500	3.757.500	11.272.500
	3. Lukaya	1.067 MI	1.645.500	1.645.500	1.645.500	4.936.500
	S/Total (c)	6.164 MI	9.291.000	9.291.000	9.291.000	27.873.000
	d. <u>Renforcement des capacités.</u>					
	1. Installation des CLERS	367 CLERS	100.000	350.000	50.000	500.000
	2. Formation Chefs d'Equipe en THimo	367	80.000	800.000	160.000	1.040.000
	3. Formation de Chefs de Chantier en THimo	55	-	64.000	-	64.000
	S/Total (d)		180.000	1.214.000	210.000	1.604.000
	Total 1.2.		18.104.420	25.379.000	18.907.540	62.390.960

3. Infrastructures et Services urbains.						
a. <u>Travaux de voirie.</u>						
- <u>Travaux de bétonnage.</u>						
❖ <u>Ville de Matadi.</u>						
• Avenue de 3 Communes	6 km	1.500.000	1.500.000	1.500.000	4.500.000	
• Avenue 2 ^{ème} Circonscription Militaire	0,95 km	679.000	-	-	679.000	
• Avenue Tshela	1,5 km	750.000	375.000	-	1.125.000	
• Avenue kinkanda	0,71 km	532.500	-	-	532.000	
• Avenue Nsangu Luyeye	2 km	-	400.000	400.000	800.000	
❖ <u>Ville de Boma.</u>	11,16 km	3.461.500	2.275.000	1.900.000	7.636.500	
• Avenue LDK						
• Avenue BCC-Bureau Commercial de Kabondo	1,2 km 1,7 km	900.000 525.000	- 750.000	- -	900.000	
• Tronçons routiers Dinalo-Bureau Commercial de Kabondo	1,2 km	-	450.000	450.000	1.275.000	
					900.000	
❖ <u>Cité de Mbanza-Ngungu</u>	4,1 km	1.425.000	1.200.000	450.000	3.075.000	
• Avenue Tabora						
• Avenue Nsona-Nkulu	2 km 1,3 km	750.000	750.000 525.000	- 450.000	1.500.000 975.000	
		-				

❖ <u>Cité d’Inkisi</u>	3,3 km	750.000	1.275.000	450.000	2.475.000
• <u>Boucle de la gare</u>	1,073 km	375.000	429.750	-	804.750
Sous-Total Travaux Bétonnage	19,633 km	6.011.500	5.179.750	2.800.000	13.991.250
- <u>Travaux d’asphaltage</u>					
❖ <u>Ville de Matadi.</u>					
• Route aérodrome de Tshimpi	4 km	600.000	600.00	400.000	1.600.000
❖ <u>Ville de Boma.</u>					
• Boulevard 30 Juin/ HGR/Moanda	2 km	400.000	400.000	-	800.000
❖ <u>Cité de Tshela</u>					
• Bâtiment Administratif RN 1	1 km	400.000	-	-	400.000
Sous-Total Travaux d’asphaltage	7 km	1.400.000	1.000.000	400.000	2.800.000
- <u>Travaux d’entretien</u>					
• Tronçons routiers Kinkanda	1.40 km	150.000	-	-	150.000
Sous-Total Travaux Entretien	1,40 km	150.000	-	-	150.000
Sous-Total /Travaux Voirie (a)		7.561.500	6.179.750	3.200.000	16.241.250
b. <u>Ouvrages de Franchissement</u>					
❖ <u>Ville de Matadi</u>					
▪ Réhabilitation des Ponts					
- Pont Libongo	31MI	100.000	-	-	100.000
- Pont Bezac	8 MI	25.000	-	-	25.000
- Pont Pete-Pete	36MI	100.000	-	-	100.000
S/Total (b)	75 MI	225.000	-	-	225.000

	c. <u>Lutte Anti-Erosive</u>					
	❖ <u>Cité de Mb.-Ngungu.</u>					
	- Construction Collecteur, Av. Kanga, Kaniwa & Kimvula	0,35 km	500.000	-	-	500.000
	- Construction Collecteur Manvidila et Lutete	0,30 km	200.000	-	-	200.000
	❖ <u>Cité d’Inkisi</u>					
	- Construction ouvrages anti-érosifs	1,2 km	100.000	-	-	100.000
	❖ <u>Ville de Boma</u>					
	Construction caniveau	1,6 Km	130.000	-	-	130.000
	S/Total (c)	3,45 km	930.000	-	-	930.000
	d. Renforcement capacités et appui institutionnel à l’OVD/Bas-Congo					
	• Formation	Cadre et Agent	50.000	400.000	340.000	790.000
	• Equipement	Engins de génie Civil	400.000	260.000	260.000	920.000
	S/Total (d)	-	450.000	660.000	600.000	1.710.000
	Total Infrastructures et Services Urbains/3. (a+b+c+d)	-	9.166.500	6.839.750	3.800.000	19.806.250
	TOTAL TRANSPORTS ROUTIERS	-	81.329.652	81.410.867	69.898.151	232.638.670

197.	<u>AGRICULTURE</u>					
	1. <u>PRODUCTION VEGETALE</u>					
	a) <u>Relance Production vivrière</u>					
	❖ <u>La Multiplication du Matériel Végétal</u> (achat Semence).		102.053	28.716	61.912	192.681
	- Manioc	936.000 MI	37.160	3.716	7.432	48.308
	- Mais	7.380 Kg	3.690	2.500	3.690	9.880
	- Arachide	17.380 Kg	17.380	5.000	17.380	39.760
	- Soya	Kg	3.480	2.500	8.480	14.460
	- Haricot	6.560 Kg	6.560	3.000	6.560	16.120
	- Niébé	5.850 Kg	5.220	2.500	5.220	12.940
	- Riz	5.520 Kg	2.760	2.500	2.760	8.020
	- Sésame	90 Kg	90	1.000	90	1.180
	- Patate douce	180.000 MI	1.800	2.000	1.800	5.600
	- Banane	8.125 Rejets	813	1.000	2.000	3.813
	- Pomme de terre	16.500 Kg	23.100	3.000	6.500	32.600
	❖ Achat Engrais et Pesticides :		290.000	140.000	140.000	570.000
	- Engrais	450 T	250.000	100.000	100.000	450.000
	- Pesticide	1.200 Kg	40.000	40.000	40.000	120.000
	❖ <u>Réhabilitation et reconstruction des infrastructures</u>		325.000	405.000	460.000	1.190.000
	- Ferme semencière à :	3 Fermes				
	• Lombo ;		20.000	-	-	20.000
	• Ngimbi		25.000	-	-	25.000
	• Madimba		-	25.000	-	25.000

	<ul style="list-style-type: none"> • - Unité de transformation dans 10 Territoires ; - Unité de production de Jus de fruit à Lemba, Kimpese et Madimba ; 	10 Unités	100.000	150.000	250.000	500.000
		3 Unités	50.000	100.000	50.000	200.000

	- Unité de production d'huile de Soja et arachide à Mb. Ngungu, Lukala et Luozi ;	3 Unités	40.000	40.000	40.000	120.000
	- Unité de stockage et Commercialisation Kinzau-Mvuete, Mb. Ngungu, Madimba et autres	10 Unités	90.000	90.000	120.000	300.000
	❖ Renforcement des capacités et appui institutionnel		133.500	133.500	127.500	394.500
	- Formation et de recyclage		7.500	7.500	7.500	22.500
	- Equipement	3 Sessions				
	▪ Matériels aratoires pour 10 Territoires	3.000 Kits	70.000	70.000	70.000	210.000
	▪ Matériels roulants		50.000	50.000	50.000	150.000
	▪ Matériels informatiques (Kits)	6 camions 12 Kits	6.000	6.000	-	12.000
	S/Total Production Vivrière (a)		850.553	707.216	789.412	2.347.181
	b) Relance de la production maraîchère.					
	- Achat et distribution des semences améliorées	420,9 Kg	9.500	9.500	9.500	28.500
	- Achat Outils aratoires pour 12 Entités.	7.200 Kits	180.000	180.000	180.000	540.000
	- Achat et distribution intrants pour 12 entités :					
	• Engrais (5 T/Entité)	180 T	3.000	3.000	3.000	9.000
	• Pesticides (20 Kg/Entité)	720 Kg	24.000	24.000	24.000	72.000
	S/Total (b)		216.500	216.500	216.500	649.500
	c) Relance de la production pérenne :					
	- Appui institutionnel	100 Kits	75.000	-	75.000	150.000
	- Reforme institutionnelle	2 Structures	200.000	150.000	150.000	500.000

	- Appui aux Centre de recherche par la production du matériel génétique : • INERA Mvuazi • INERA Kondo	2 Centres	50.000 75.000	50.000 75.000	50.000 75.000	150.000 225.000
	S/Total (c)		400.000	275.000	350.000	1.025.000
	d) Appui à la production végétale					
	❖ <u>Réhabilitation ou équipement des infrastructures de commerce</u>					
	- Marchés ruraux					
	- Centres de Négoce	17	150.000	150.000	210.000	510.000
	- Hangars	10	120.000	90.000	90.000	300.000
		17	150.000	150.000	210.000	510.000
	❖ Octroi de crédit aux associations gémines	6	30.000	30.000	30.000	90.000
	❖ Implantation des Centres de dressage	4	50.000	100.000	50.000	200.000
	❖ Appui à la production d'outillage agricole	7 Ateliers	50.000	75.000	50.000	175.000
	S/Total (d)		550.000	595.000	640.000	1.785.000
	S/Total Production végétale		2.017.053	1.793.716	1.995.912	5.806.681
	2. PRODUCTION ANIMALE.					
	❖ Production et diffusion des géniteurs :					
	- Porcins	215 Sujets	92.830	18.564	18.564	129.958
	- Volailles	6.000 Têtes	24.000	29.000	29.000	82.000
	- Petits Ruminants :					
	• Caprins	312 Sujets	32.430	38.920	38.920	110.270
	• Ovins	252 Sujets	26.280	31.536	31.536	89.352

	❖ Réhabilitation et équipement des infrastructures zoosanitaires					
	• Abattoirs	5 Bâtiments	100.000	100.000	50.000	250.000
	• Cliniques Vétérinaires	3 Bâtiments	75.000	75.000	75.000	225.000
	❖ Appui à l'élevage					
	• Fabrication aliments pour bétail	8 Provenderies	40.000	60.000	60.000	160.000
	• Appui aux ISDR (Kinzaou et Luozi) et autres petits éleveurs	2 ISDR + 20 petits éleveurs	60.000	50.000	50.000	160.000
	• Création des Officines pharmaceutiques vétérinaires	4 Officines	30.000	60.000	30.000	120.000
	❖ Renforcement des capacités et appui institutionnel					
	- Formation & recyclage	3 Sessions	6.000	6.000	6.000	18.000
	- Equipement pour vétérinaire	67 trousseaux	33.500	-	-	33.500
	S/Total Production animale		520.040	469.020	389.020	1.378.080
	3. Relance de la production halieutique.					
- Appui en équipement de pêche et de conservation des Sites(structures) de production	6 Sites	144.000	5.200	5.200	154.400	
- Achat et distribution des intrants de pêche.	720 Kits	96.000	96.000	96.000	288.000	
	S/Total 2.3.		240.000	101.200	101.200	442.400
	4. Relance de la production aquacole. :					
- Réhabilitation et équipement des Centres d'alevinage	3 Centres	30.000	30.000	30.000	90.000	
	110.379 alevins pour 7 sites (49,64 ha)	8.610	8.129	8.108	24.847	

- Empoisonnement des étangs piscicoles :					2.002	6.006
• Kasangulu (12 Ha)	3.936 alevins	2.002	2.002	1.251	4.255	
• Kawunzi (8,5 ha)	24.038 alevins	1.502	1.502	1.001	3.123	
• Singini (6,24 ha)	17.647 alevins	1.001	1.121	601	1.202	
• Seke-Banza (2,4 ha)	6.784 alevins	601	-	1.001	3.003	
• Nkundi (6,0 ha)	16.968 alevins	1001	1.001	1.001	3.003	
• Lukula (6 ha)	16.968 alevins	1001	1.001	1.251	4.255	
• Songololo (8,5 ha)	24.038 alevins	1.502	1.502			
- Renforcement des capacités et appui institutionnel :				6.000	18.000	
• Formation	3 Sessions	6.000	6.000	-	12.500	
• Equipement (achat motos)	5 Motos	12.500	-			
S/Total 4.		57.110	44.129	44.108	145.347	
TOTAL AGRICULTURE (1+2+3+4)		2.834.203	2.458.065	2.530.240	7.772.508	

198.	<u>SANTE</u>					
	1. <u>Réhabilitation physique des structures de santé</u> (ZRS, HGR, C.S., Maternité, Poste)	78 Structures	2.000.000	2.000.000	2.000.000	6.000.000
	2. <u>Renforcement des capacités</u> ➤ Formation et recyclage de 3.900 agents du personnel médical	3.900 Agents	325.000 325.000	325.000 325.000	325.000 325.000	975.000 975.000
	3. <u>Appui institutionnel</u> ➤ Equipement des infrastructures de santé ➤ Equipement des unités de production pharmaceutique ➤ Achat et distribution des kits de médicaments pour 1.273 formations médicales	- 78 structures de santé - 3 Unités de production - 1.272 Kits	4.400.000 3.600.000 80.000 720.000	4.400.000 3.600.000 80.000 720.000	4.400.000 3.600.000 80.000 720.000	13.200.000 10.800.000 240.000 2.160.000
	4. <u>Santé de reproduction et des adolescents</u>		420.000	440.000	300.000	1.060.000
	➤ Mise en place des structures multi fonctionnelles d'encadrement des jeunes en matière de santé	4 Structures	160.000	80.000	80.000	320.000
	➤ Mise place de deux cliniques juridiques pour la prise en charge des cas des femmes victimes de violences	2 Cliniques juridiques	40.000	40.000	-	80.000
	➤ Prévention du VIH/SIDA ;	-	100.000	100.000	100.000	300.000
	➤ Prise en charge des PVVH	-	120.000	120.000	120.000	360.000
	TOTAL SANTE		7.145.000	7.165.000	7.025.000	21.335.000

199.	<u>EDUCATION</u>					
	1. <u>Réhabilitation des infrastructures scolaires</u>		1.420.000	1.370.000	1.310.000	4.100.000
	➤ 30 écoles primaires de 6 salles de classes ;	180 salles de classes	500.000	500.000	500.000	1.500.000
	➤ 10 écoles secondaires de 6 salles de classes ;	120 salles de classes	200.000	150.000	150.000	500.000
	➤ 5 écoles techniques agricoles de 12 salles de classes	60 salles de classes	120.000	120.000	60.000	300.000
	➤ 36 centres de promotion sociale et de rattrapage scolaire de 4 salles	144 salles de classes	600.000	600.000	600.000	1.800.000
	2. <u>Construction des infrastructures</u>		1.625.000	1.300.000	1.125.000	4.050.000
	➤ 20 écoles primaires de 6 salles de classes (Seke-Banza, Kimvula, Tshela) ;	120 salles de classes	525.000	525.000	450.000	1.500.000
	➤ 10 écoles secondaires de 6 salles de classes (Seke-Banza, Kimvula, Tshela) ;	60 salles de classes	300.000	225.000	225.000	750.000
	➤ 10 écoles techniques ;	60 salles de classes	300.000	250.000	250.000	750.000
➤ Construction des bâtiments d'un Institut Supérieur de Navigation et de Pêche/Muanda.	10 salles de cours + 5 ateliers	500.000	300.000	200.000	1.000.000	
3. <u>Aménagement /mise en place :</u>		492.000	492.000	458.000	1.442.000	
➤ Aménagement de 620 espaces communautaires d'éveil dans les zones de santé ;	620 ECE	412.000	412.000	418.000	1.242.000	

	➤ Mise en place de cinq centres de formation professionnelle pour les filles et les femmes.	-	80.000	80.000	40.000	200.000
--	---	---	--------	--------	--------	----------------

	➤ Mise en place de cinq centres de formation professionnelle pour les filles et les femmes de 4 salles	20 salles	80.000	80.000	40.000	200.000	
	4. <u>Renforcement des capacités</u>		125.500	112.500	112.500	337.000	
	➤ Recyclage de 1.920 enseignants du primaire	1.920	72.000	60.000	60.000	192.000	
	➤ Recyclage de 1.260 enseignants du secondaire	1.260	42.000	42.000	42.000	126.000	
	➤ Recyclage de 195 éducateurs sociaux	195	6.500	5.500	5.500	17.500	
	➤ Recyclage des 60 agents des services des statistiques scolaires.	60	5.000	5.000	5.000	15.000	
	5. <u>Appui institutionnel</u>		2.992.000	2.942.000	2.859.000	8.793.000	
	➤ Equipement en bancs pupitres (12.750) pour 45 écoles réhabilitées et 40 écoles construites	12.700	170.000	170.000	170.000	510.000	
	➤ Equipement de l'Institut Supérieur de Navigation et de Pêche/Muanda	-	450.000	400.000	357.000	1.207.000	
	➤ Equipement en bancs (5.400) de 36 centres de promotion sociale et de rattrapage scolaire	5.400	72.000	72.000	72.000	216.000	
	➤ Achat et distribution des fournitures scolaires et matériels didactiques dans les écoles et centres de promotion sociale (2.348).	263.60Kits éducatifs	2.300.000	2.300.000	2.260.000	6.860.000	
	TOTALE EDUCATION		6.654.500	6.216.500	4.852.000	18.672.500	

200.	<u>ENERGIE</u>						
	1. <u>ELECTRICITE</u>	11 centres	3.600.000	5.500.000	2.100.000	11.200.000	

	➤ Acquisition de 6 véhicules ; porte échelle	6 véhicules	100.000	100.000	100.000	300.000	
	➤ Acquisition compteur ;	100.000	4.000.000	3.000.000	3.000.000	10.000.000	
	➤ Acquisitions autres matérielles.	-	100.000	100.000	100.000	300.000	
	TOTAL ELECTRICITE		25.626.600	28.791.600	9.881.800	64.300.000	
	2. <u>EAU POTABLE</u>						
	a. Eau potable en milieu urbain et semi-urbain (REGIDESO)						
	◆ Réhabilitation des Réseaux de <u>distribution</u> <u>d'eau existants</u>	10 réseaux	16.000.000	10.000.000	23.000.000	49.000.000	
	➤ Lukula	-	2.000.000	-	-	2.000.000	
	➤ Muanda	-	5.000.000	-	-	5.000.000	
	➤ Tshela	-	-	2.500.000	-	2.500.000	
	➤ Mbanza-Ngungu	-	7.000.000	-	-	7.000.000	
	➤ Inkisi	-	-	5.000.000	-	5.000.000	
	➤ Kasangulu	-	2.000.000	-	-	2.000.000	
	➤ Kimpese	-	-	2.500.000	-	2.500.000	
	➤ Lukala	-	-	-	2.000.000	2.000.000	
	➤ Matadi	-	-	-	12.000.000	12.000.000	
	➤ Boma	-	-	-	9.000.000	9.000.000	

<p>◆ Implantations nouvelles unités de production et de traitement d'eau</p> <p>➤ Inga</p> <p>➤ Luozi</p> <p>➤ Nkamba</p>	<p>3 nouvelles unités</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>2.962.000</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>2.962.000</p>	<p>2.962.000</p> <p>-</p> <p>2.962.000</p> <p>-</p>	<p>2.962.000</p> <p>2.962.000</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>8.886.000</p> <p>2.962.000</p> <p>2.962.000</p> <p>2.962.000</p>															
							<p>◆ Extension du réseau et renforcement de la desserte en eau potable</p> <p>➤ Matadi</p> <p>➤ Kwilu-Ngongo</p> <p>➤ Boma-Bungu (km 8)</p>	<p>3 sites</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>3.000.000</p> <p>-</p> <p>3.000.000</p> <p>-</p>	<p>2.000.000</p> <p>2.000.000</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>3.400.000</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>3.400.000</p>	<p>8.400.000</p> <p>2.000.000</p> <p>3.000.000</p> <p>3.400.000</p>								
														<p>S/TOTAL</p>						
														<p>21.962.000</p>						
<p>14.962.000</p>																				
<p>29.362.000</p>																				
<p>66.286.000</p>																				
<p>b. Eau potable en milieu rural (SNHR)</p>																				
<p>◆ Travaux</p>																				
<p>* <u>Adduction motorisée (AM)</u></p>																				
<p>6 AM</p>																				
<p>398.000</p>																				
<p>130.000</p>																				
<p>65.000</p>																				
<p>593.000</p>																				
<p>➤ Nsanda Kintata</p> <p>➤ Songololo</p> <p>➤ Lemba</p> <p>➤ Seke-Banza</p> <p>➤ Dizi</p> <p>➤ Lukamba Bemba/Singini</p>																				
<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>																				
<p>73.000</p> <p>-</p> <p>130.000</p> <p>65.000</p> <p>-</p> <p>130.000</p>																				
<p>-</p> <p>130.000</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>																				
<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>65.000</p> <p>-</p>																				
<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>																				
<p>73.000</p> <p>130.000</p> <p>130.000</p> <p>65.000</p> <p>65.000</p> <p>130.000</p>																				

* <u>Adduction gravitaire (AG)</u>	4 AG	170.000	100.000	100.000	370.000	
➤ Maduda	-	70.000	-	-	70.000	
➤ Mvula Matadi	-	-	100.000	-	100.000	
➤ Kiazzi Kolo	-	-	-	100.000	100.000	
➤ Kionzo	-	100.000	-	-	100.000	
* <u>Aménagement sources (AG)</u>	180 S	150.000	150.000	150.000	450.000	
➤ Madimba	-	15.000	15.000	15.000	45.000	
➤ Lukula	-	15.000	15.000	15.000	45.000	
➤ Seke-Banza	-	15.000	15.000	15.000	45.000	
➤ Tshela	-	15.000	15.000	15.000	45.000	
➤ Kasangulu	-	15.000	15.000	15.000	45.000	
➤ Mbanza-Ngungu	-	15.000	15.000	15.000	45.000	
➤ Muanda	-	15.000	15.000	15.000	45.000	
➤ Songololo	-	15.000	15.000	15.000	45.000	
➤ Kimvula	-	15.000	15.000	15.000	45.000	
➤ Luozi	-	15.000	15.000	15.000	45.000	
* Forage avec pompes manuelles (FPM)	11 sites	450.000	450.000	450.000	1.350.000	
➤ Kenge	-	54.000	54.000	-	108.000	
➤ Lukula	-	54.000	54.000	-	108.000	
➤ Nsioni	-	54.000	-	54.000	108.000	
➤ Kisonga	-	54.000	-	54.000	108.000	
➤ Moenge	-	-	54.000	54.000	108.000	
➤ Patu	-	-	54.000	54.000	108.000	
➤ Kiniati	-	54.000	-	54.000	108.000	
➤ Loango	-	-	54.000	54.000	108.000	
➤ Kimbenza	-	54.000	54.000	-	108.000	
➤ Kimvula	-	72.000	72.000	72.000	216.000	
➤ Kavuzi (Secteur Mbavu)	-	54.000	54.000	54.000	162.000	

201.	<u>MISE EN ŒUVRE DU DSRP.</u>		50.000	75.000	90.000	215.000	-
	➤ Formation & recyclage des Techniciens statistiques et démographie ;		30.000	45.000	52.500	127.500	
	➤ Missions de suivi-évaluation ;		7.500	10.000	12.500	30.000	
	➤ revues périodiques.		12.500	20.000	25.000	57.500	
	TOTAL GENERAL		148.935.505	142.731.248	126.401.103	418.067.859	

5.3.2. SYNTHESE DU CADRE DE LA DEPENSE A MOYEN TERME.

N°	SECTEURS PRIORITAIRES/ACTIONS	NOMBRE ACTIONS	COUT (USD)			TOTAL
			2007	2008	2009	
202.	<u>TRANSPORTS ROUTIERS</u>					
	<u>1. Routes nationales et provinciales</u>					
	- Travaux de réhabilitation		18.270.000	17.730.000	17.730.000	53.730.000
	- Travaux d'entretien		4.194.000	4.194.000	4.194.000	12.582.000
	- Acquisition unités flottantes		6.653.230	3.326.615	3.326.615	13.306.460
	- Equipement (engins de génie civil)		21.941.502	21.941.502	19.939.996	63.823.000
	- Renforcement des capacités et appui institutionnel		3.000.000	2.000.000	2.000.000	7.000.000
	S/Total 1.	5	54.058.732	49.192.117	47.190.611	150.441.460
	<u>2. Voies de desserte agricole</u>					
	- Réhabilitation des pistes rurales		5.999.500	9.490.000	5.902.000	21.391.500
- Réhabilitation des ouvrages d'art						
▪ Ponts		2.383.500	4.795.000	3.150.000	10.328.500	
▪ Buses		250.420	589.000	354.540	1.193.960	
- Entretien des réseaux réhabilités		9.291.000	9.291.000	9.291.000	27.873.000	
- Renforcement des capacités		180.000	1.214.000	210.000	1.604.000	
S/Total 2.	4	18.104.420	25.379.000	18.907.540	62.390.960	
	<u>3. Infrastructures et services urbains</u>					

	a. Voirie	3				
	- Bétonnage		6.011.500	5.179.750	2.800.000	13.991.250
	- Asphaltage		1.400.000	1.000.000	400.000	2.800.000
	- Entretien		150.000	-	-	150.000
	b. Ouvrage de franchissement					
	c. Lutte anti-érosive	1	225.000	-	-	225.000
	d. Renforcement des capacités et appui institutionnel	2	930.000	-	-	930.000
		2	450.000	660.000	700.000	1.810.000
	S/Total 3	8	9.166.500	6.839.750	3.900.000	19.906.250
	TOTAL TRANSPORTS ROUTIERS	17	81.329.652	81.410.867	69.898.151	232.638.670
203.	<u>AGRICULTURE</u>					
	<u>1. Production végétale</u>					
	a. Relance de la production vivrière	4	850.553	707.216	789.412	2.347.181
	- Multiplication du matériel végétal		102.053	28.716	61.912	192.681
	- Achat fertilisants et pesticides		290.000	140.000	140.000	570.000
	- Réhabilitation & construction des infrastructures de production		325.000	405.000	460.000	1.190.000
	- Renforcement des capacités et appui institutionnel		133.500	133.500	127.500	394.500
	b. Relance de la production maraîchère	3	216.500	216.500	216.500	649.500
	c. Relance de la production pérenne	3	400.000	275.000	350.000	1.025.000
	d. Appui à la production agricole	4	550.000	595.000	640.000	1.785.000

	S/Total 1.	14	2.867.606	2.500.932	2.785.324	8.153.862
	2. Production animale					
	a) Production et diffusion des géniteurs	3	175.540	118.020	118.020	411.580
	b) Réhabilitation et équipement des infrastructures d'élevage	2	175.000	175.000	125.000	475.000
	c) Appui à l'élevage	3	130.000	170.000	140.000	440.000
	d) Renforcement des capacités et appui institutionnel	2	39.500	6.000	6.000	51.500
	S/Total 2.	10	520.040	469.020	389.020	1.378.080
	2.3. Relance de la production halieutique					
	a. Appui en équipement de pêche et conservation des produits	1	144.000	5.200	5.200	154.400
	b. Achat et distribution des intrants de pêche	1	96.000	96.000	96.000	288.000
	S/Total 3.	2	240.000	101.200	101.200	442.400
	2.4. Relance de la production aquacole					
	a. Réhabilitation et équipement des centres d'alevinage	1	30.000	30.000	30.000	90.000
	b. Empoisonnement des étangs piscicoles	1	8.610	8.129	8.108	24.847
	c. Renforcement des capacités et appui institutionnel	1	18.500	6.000	6.000	30.500
	S/Total 4.	3	57.110	44.129	44.108	145.347
	TOTAL AGRICULTURE	29	3.684.750	3.115.281	3.319.652	10.119.689

204.	<u>SANTE</u>					
	3.1. Réhabilitation physique des infrastructures de santé	1	2.000.000	2.000.000	2.000.000	6.000.000
	3.2. Renforcement des capacités	1	325.000	325.000	325.000	975.000
	3.3. Appui institutionnel	3	4.400.000	4.400.000	4.400.000	13.200.000
	3.4. Appui à la santé de reproduction et des adolescents.	4	440.000	340.000	300.000	1.080.000
	TOTAL SANTE	9	7.165.000	7.065.000	7.025.000	21.255.000
205.	<u>EDUCATION</u>					
	4.1. Réhabilitation des infrastructures scolaires	4	1.420.000	1.370.000	1.310.000	4.100.000
	4.2. Construction des infrastructures scolaires	4	1.625.000	1.275.000	1.100.000	4.000.000
	4.3. Aménagement et/ou création des centres	2	492.000	492.000	458.000	1.442.000
	4.4. Renforcement des capacités	4	125.500	112.500	112.500	350.500
	4.5. Appui institutionnel	4	2.992.000	2.992.000	2.859.000	8.843.000
	TOTAL EDUCATION	18	6.654.500	6.241.500	5.839.500	18.735.500
206.	<u>ENERGIE</u>					
	1. <u>Electricité</u>					
	a. Electrification centres	1	3.600.000	5.500.000	2.100.000	11.200.000
	b. Tirage ligne électrique (Boma-Muanda)	1	16.326.600	19.591.600	4.081.800	40.000.000
	c. Implantation d'une centrale de conversion du courant à Matadi (OEBK)	1	1.000.000	-	-	1.000.000
	d. Appui institutionnel	4	4.700.000	3.700.000	3.700.000	12.100.000

	S/Total Electricité	7	25.626.600	28.791.600	9.881.800	64.300.000
	2. Eau potable					
	a. <u>En milieu urbain et semi-urbain (REGIDESO)</u>	3	21.962.000	14.962.000	29.362.000	66.286.000
	• Réhabilitation des réseaux de distribution d'eau existants	1	16.000.000	10.000.000	23.000.000	49.000.000
	• Implantation unités de production et de traitement d'eau	1	2.962.000	2.962.000	2.962.000	8.886.000
	• Extension du réseau et renforcement de la desserte en eau potable	1	3.000.000	2.000.000	3.400.000	8.400.000
	b. <u>En milieu rural (SNHR)</u>	6	2.413.000	995.000	895.000	4.303.000
	➤ <u>Travaux</u>	5	1.348.000	985.000	880.000	3.213.000
	- Adduction motorisée	-	398.000	130.000	65.000	593.000
	- Adduction gravitaire	-	170.000	100.000	100.000	370.000
	- Aménagement des 180 sources	-	150.000	150.000	150.000	450.000
	- Forage avec pompes manuelles	-	450.000	450.000	450.000	1.350.000
	- Réhabilitation des pompes manuelles	-	180.000	155.000	115.000	450.000
	➤ Renforcement des capacités et appui institutionnel	1	1.065.000	10.000	15.000	1.090.000
	S/Total Eau potable	9	24.375.000	15.957.000	30.257.000	70.589.000
	TOTAL ENERGIE	16	50.001.600	44.748.600	40.138.800	134.889.000
	MISE EN ŒUVRE DU DSCR/PROVINCIAL	1	50.000	75.000	90.000	215.000

	TOTAL GENERAL	90	148.885.508	142.656.248	126.311.103	417.852.859

5.3.3. RECAPITULATIF (CDMT).

N°	SECTEURS	NOMBRE ACTIONS	COUT (USD)			TOTAL	PROPORTION (%)
			2007	2008	2009		
207.	<u>TRANSPORTS ROUTIERS</u>						
	1. Routes Nationales et Provinciales	5	54.058.732	49.192.117	47.190.611	150.442.460	
	2. Voies de desserte agricole	4	18.104.420	25.379.000	18.907.540	62.390.960	
	3. Infrastructures et Services Urbains	8	9.166.500	6.839.750	3.900.000	19.806.250	
	S /TOTAL TRANSPORTS.	17	81.329.652	81.410.867	69.998.151	232.638.670	
208.	<u>AGRICULTURE</u>						
	1. Production Végétale	14	2.017.053	1.793.716	1.995.912	5.806.681	
	2. Production animale	10	520.040	469.020	389.020	1.378.080	
	3. Production halieutique	2	240.000	101.200	101.200	442.400	
	4. Production aquacole	3	57.110	44.129	44.108	145.34	
	S/TOTAL AGRICULTURE	29	2.834.203	2.408.065	2.530.240	7.772.508	
209.	<u>SANTE</u>						

	1. Réhabilitation physique des infrastructures de santé	1	2.000.000	2.000.000	2.000.000	6.000.000	
	2. Renforcement des capacités	1	325.000	325.000	325.000	975.000	
	3. Appui institutionnel	3	4.400.000	4.400.000	4.400.000	13.200.000	
	4. Appui à la santé de reproduction et des adolescents	4	440.000	340.000	300.000	1.060.000	
	S/TOTAL SANTE	9	7.165.000	7.065.000	7.025.000	21.135.000	
210.	<u>EDUCATION</u>						
	1. Réhabilitation des infrastructures scolaires	4	1.625.000	1.300.000	1.125.000	4.050.000	
	2. Construction des Infrastructures scolaires	4	1.625.000	1.275.000	1.100.000	4.000.000	
	4.3. Aménagement et /ou création des Centres	2	492.000	492.000	458.000	1.442.000	
	4.4. Renforcement des capacités	4	125.500	112.500	112.500	350.500	
	4.5. Appui institutionnel	4	2.992.000	2.992.000	2.859.000	8.796.000	
	S/TOTAL EDUCATION.	18	6.654.500	6.191.500	5.839.500	18.685.500	
211.	<u>ENERGIE</u>						
	1. <u>Electricité</u>						
	a. Electrification	3	20.926.600	25.091.600	6.181.800	52.200.000	
	b. Appui institutionnel	4	4.700.000	3.700.000	3.700.000	12.100.000	
	S/Total Electricité	7	25.626.600	28.791.600	9.881.800	64.300.000	
	2. <u>Eau potable</u>						
	a. Eau potable en milieu urbain et semi-urbain (REGIDESO)	3	21.962.000	14.962.000	29.362.000	66.286.000	
	b. Eau potable en milieu rural (SNHR)	6	2.413.000	995.000	895.000	4.303.000	
	S/Total Eau potable	9	24.375.000	15.957.000	30.257.000	70.589.000	

	S/TOTAL ENERGIE	16	50.001.600	44.748.600	40.138.800	134.889.000	
212.	<u>MISE EN ŒUVRE DU DSRP/PROVINCIAL</u>	1	50.000	75.000	90.000	215.000	
	TOTAL SECTEURS (5)	90	148.885.508	142.656.248	126.311.103	417.852.859	

5.4. FINANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (2007-2009).

N°	Sources de financements	2007	2008	2009	T O T A L
213.	<u>PROVINCE</u>				
	- Province (ETD)	19.870.553	30.757.216	30.789.422	81.417.191
	- ETD de base.	4.000.000	7.000.000	7.000.000	18.000.000
	- ONGD locales	114.955	199.032	221.681	535.668
	- Secteur privé	8.500.000	8.500.000	8.000.000	25.000.000
	Sous-Total 1	32.485.508	46.456.248	46.011.103	124.952.859
214.	<u>Gouvernement Central</u>				
	- Appuis budgétaires ;	47.400.000	32.000.000	23.000.000	102.400.000
	- Ressources PPTE.	34.000.000	29.100.000	22.200.000	85.300.000
	Sous-total 2	81.400.000	61.100.000	45.200.000	187.700.000
215.	<u>Solidarité internationale</u>				
	- Coopération bilatérale :				
	• C.T.B. (Santé, Routes,	3.500.000	3.500.000	3.500.000	10.500.000

	PAIDECO...)				
	• Divers (Canada, Royaume Uni, ONGD Internationales)	3.000.000	3.000.000	3.000.000	9.000.000
	- Coopération Multilatérale :				
	• BAD	2.000.000	2.000.000	3.000.000	7.000.000
	• Banque Mondiale	17.000.000	17.000.000	17.000.000	51.000.000
	• SNU (UNICEF, UNFPA, PAM, PNUD)	3.500.000	3.500.000	3.500.000	10.500.000
	• U.E.	6.000.000	6.100.000	6.100.000	18.200.000
	Sous-Total 3	35.000.000	35.100.000	35.100.000	106.200.000
	TOTAL GENERAL	148.885.508	142.656.248	126.311.103	417.852.859

Commentaires : Les estimations financières ont été faites sur base :

1. **Pour la Province et les EAD**, des budgets de fonctionnement et d'investissements des exercices 2005 et 2006 ;
2. **Pour le Secteur privé**, des 12 projets qui ont été agréés par l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) au cours des années 2004 et 2005 ;
3. **Pour le Gouvernement Central**, des projets concernant le Bas-Congo, repris au Budget National pour les exercices 2005-2006 ;
4. **Pour la Solidarité Internationale**, des projets en cours d'exécution dans la Province du Bas-Congo financés dans le cadre de la Coopération Bilatérale et Multilatérale.

DOCUMENTS CONSULTES.

1. Monographie de la Province du Bas-Congo, CTP-SRP, Matadi, Août 2005.
2. Rapport des Consultations Participatives sur la Pauvreté auprès des Communautés de base, Amis de la Santé, Mars 2005.
3. Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté : Draft N°02 (juillet 2005), Draft N°03 (novembre 2005), Dernier Draft (mars 2006) ;
4. Les Indicateurs liés à la mise en œuvre des cadres Stratégiques de lutte contre la Pauvreté (CSLP), A. BRILLEAU (DIAL) Avril 2003 ;
5. Rapport de la Conférence Economique du Bas-Congo, Assises sur les Stratégies de réduction de la Pauvreté et le Partenariat avec le Secteur Privé, de Mbanza-Ngungu, Cabinet du Gouverneur de Province, Février 2005 ;
6. Profil de la Pauvreté en RDC, niveaux et Tendances, Rapport Provisoire, KALONJI NTALAJA, Novembre 1999 ;
7. Stratégie Sectorielle (Draft 0) CT/UPPE-SRP, janvier 2005 ;
8. Enquête Nationale sur la situation des Enfants et des femmes, Rapport d'Analyse, MICS 2/2001 ;
9. PMURR Elargi, Tranche Provinciale, Cabinet du Gouverneur de province, Avril 2004 ;
10. Rapport des Travaux de la Pré-Conférence sur le Processus d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), Octobre 2005.

ANNEXES

Encadré 1 : Indicateurs des OMD

OBJECTIFS ET CIBLES	INDICATEURS/SOURCES
<p>OBJECTIF 1. ELIMINER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM</p> <p>Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieure à 1 dollar par jour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de la population disposant de moins d'1 \$ USD (PPA) par jour : 69,81 %.
<p>Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale : <ul style="list-style-type: none"> • modérée : 35,3 % • sévère : 10,8 % - Apport journalier en kcal/jour : 1.756
<p>OBJECTIF 2. ASSURER UNE BONNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS</p> <p>Cible 3 : D'ici 2015 ; donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux net d'admission en 1^{ère} année primaire (6 ans) : 54 % (Garçons : 56,2 % ; Filles 52 %) (Rapport EPSP 2005) ; - Taux net de scolarisation au primaire (6 à 11 ans) : 60,5 % (Rapport EPSP/ 2005) ; - Proportion d'enfants entrant en 1^{ère} année d'enseignement primaire qui achèvent la 6^{ème} année : 45 % (Rapport EPSP 2005) ; - Taux d'alphabétisation de 15 à 24 ans : Filles : 59,2 % ; Garçons : 83,3 % (MICS 2/2001).
<p>OBJECTIF 3. PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES.</p> <p>Cible 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport filles / garçons dans l'enseignement (Rapport EPSP 2002 – 2004) <ul style="list-style-type: none"> - primaire : Filles : 45% ; Garçons : 55 % - secondaire : Filles : 37,9 % ; Garçons : 62,10 % - universitaire : Filles : 24,7 % ; Garçons : 75,3 % • Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes : femme : 59,2% ; homme : 83,3% (MICS2) ; • Pourcentage de femmes salariées dans le

	<p>secteur non agricole : 7 % (12 entreprises contrôlées Rapport CONDIFFA, 2004) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des sièges occupés par des femmes aux parlements national et provincial : 3 sièges.
<p>OBJECTIF 4. REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS</p> <p>Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité infantile : 131 pour 1000 NV • Taux de mortalité infanto-juvénale : 121/1000 NV • Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (2004) <ul style="list-style-type: none"> - Pathologie générale : ND - Rougeole : 1,3 % Divi. Santé 2005 - IRA : 44,8 %/ Divi. Santé 2005 • Proportion d'enfants de moins de 1 an vaccinés contre la rougeole 83,7 % Rapport Santé, 2005
<p>OBJECTIF 5. AMELIORER LA SANTE MATERNELLE.</p> <p>Cible 6 : Réduire de ¾ entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité maternelle : 0,84 % (843/100.000 naissances vivantes) Rapport Divi. Santé 2004 ; • Proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié : 74,13 % (Rapport Divi. Santé, 2005) ; • Taux de mortalité pour tétanos néonatal et maternel : 44,8 %.
<p>OBJECTIF 6. COMBATTRE LE VIH/ SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES</p> <p>Cible 7 : D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séroprévalence du VIH/SIDA : 6,1 % ; • Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes de 15 à 24 ans : 4 % (Rapport Divi. Santé, 2004).
<p>Cible 8 : D'ici 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de prévalence du paludisme : 20,4 % (Rapport Divi. Santé, 2005) ; • Taux de mortalité lié au paludisme : 0,3% (Divi. Santé, 2005) ; • Taux de prévalence de la Tuberculose : 0,15 % (Divi. Santé 2005) ; • Taux de mortalité par la Tuberculose : 0,24 % • Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe : 2.105 (Rapport Divi. Santé, 2005) ; • Proportion de cas de paludisme détectés et soignés : 541.077 (rapport Divi Santé, 2005).
<p>OBJECTIF 7. ASSURER UN</p>	

ENVIRONNEMENT DURABLE.	
<p>Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de zones forestières : 19 % (10.000 km²) (Rapport Coordination Prov. Environnement) • Proportion de terres protégées pour préserver la biodiversité par rapport à la superficie totale : 0,9 % (50.000 ha de réserves forestières) • Consommation d'énergie (kg d'équivalent pétrole) pour 1\$ de PIB (PPA) : 18.418.440 kg EP • Proportion de la population utilisant des combustibles solides : 100 %
<p>Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre</p>	<p>- Proportion de la population urbaine et rurale ayant accès durable à un service d'eau meilleure :</p> <p>Urbaine : 48 % Rurale : 15 % (Rapport Divisanté, 2004)</p>
<p>Cible 11 : Réussir d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis</p>	<p>- Proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (en tenant compte de propriétaires ou locataires) Propriétaire : 70,7 % Locataire : 12,0 % (MICS 2)</p> <p>- Proportion de la population urbaine ayant accès à un meilleur système d'assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Population utilisant des toilettes hygiéniques : 26,8 % • Population utilisant des moyens sanitaires hygiéniques d'évacuation des eaux usées : 9,7 % • Ménages utilisant des moyens sanitaires d'évacuation des ordures ménagères (Service organisé public/privé, incinération, enfouissement, compost/fumier) : 27,7 %

Encadré 2 : Tableau d'indicateurs de suivi et évaluation du DSRP- Provincial.

Secteur d'activité	Indicateurs de	Indicateurs de	Indicateurs de	Indicateurs de	Indicateurs
--------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	-------------

	moyens	résultats opérationnels	résultats intermédiaires	qualité et satisfaction	de résultats finaux et d'impact
<u>TRANSPORTS ROUTIERS</u>		- Nombre de Kilomètres de routes et de pistes rurales réhabilitées.	- % de Territoires ayant plus de la moitié de leur réseau routier en mauvais état ; - Distance moyenne à parcourir avant d'atteindre une route en bon état.		- Etat général du réseau routier.
<u>AGRICULTURE</u>		- Nombre de têtes de bétail ; - Nombre d'agriculteurs et pêcheurs ; - Quantité d'intrants de qualité utilisés ; - Superficie utilisée ; - Superficie agricole emblavée avec un matériel végétal amélioré.	- Pourcentage de la production agricole évacuée ; - Pourcentage de l'évolution des prix des produits en milieu rural.		- Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale ; - Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
<u>SANTE</u>	- Taux d'exécution de dépense budgétaire.	- Nombre de centres de santé ; - Nombre de centres de santé créés et équipés (...) - % des centres de santé dotées d'un personnel formé ; - % de centres de santé souffrant de pénurie en médicaments ; - Nombre d'hôpitaux modernisés ;	- Taux de couverture sanitaire ; - Taux d'accès aux soins obstétricaux d'urgence ; - % d'accouchements médicalement assistés ; - Taux de fréquentation de centres de santé.	- Indice de satisfaction vis-à-vis des services de santé ; - Taux de pénurie en médicaments génériques ; - % de centres de santé répondant aux exigences en matière de qualifications du personnel.	- Espérance de vie à la naissance ; - Taux de mortalité infantile et juvénile ; - Taux de mortalité maternelle ; - Taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans ; - Taux de fertilité ; - Taux de morbidité ; - % de femmes

		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de recrutements dans le secteur de la santé ; - Nombre de comités de prévention contre le SIDA créés (et d'individus formés) ; - Nombre de publications sur le SIDA (...) 			<ul style="list-style-type: none"> ayant recours à une méthode contraceptive - Taux de couverture vaccinale par classe d'âge ; - Taux de prévalence du SIDA ; - Usage du préservatif.
<u>EDUCATION</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Part du budget de l'éducation dans le budget de la Province ; - Part du budget de l'alphabétisation dans le budget de la base du Province ; - recrutement d'enseignants du primaire ; - Part du budget de l'éducation alloué aux structures décentralisées ; - Nombre de bureaux administratifs construits dans les formations scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisations physiques d'infrastructures éducatives ; - Création d'instituts technologies et professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de salles de classe par niveau ; - Nombre d'enseignants par niveau ; - Nombre de nouveaux alphabétisés globaux ; - Coût moyen de la scolarité d'un enfant dans le primaire ; - Distance moyenne parcourue pour atteindre l'école la plus proche ; - ration élèves salle de classe ; - Part des dépenses d'éducation dans le budget des ménages ; - Nouveaux scolarisés dans la 1^{ère} année de scolarisation primaire ; - ratio élèves enseignant dans les 3 premières années du 	<ul style="list-style-type: none"> - Sondages d'opinion auprès des utilisateurs des services d'éducation ; - taux de redoublement cycle préparatoire, cycle élémentaire, cycle moyen ; - Taux de réussite au TENAFED et à l'EXETAT (filles et garçons) ; - Taux de redoublement ; - % des enfants qui terminent le cycle primaire ; - % des filles qui atteignent la 6^{ème} année d'éducation de base ; - Taux d'élèves diplômés ; - Niveau de satisfaction de la population ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux bruts de scolarisation globale, pour les filles ; - Taux d'inscription en première année (CPI) global ; - Taux de scolarisation primaire ; - Taux de scolarisation des filles ; - Taux d'analphabétisme des adultes ; - Taux brut et net de scolarisation primaire et secondaire ; - % de la population alphabétisée ; - Taux de scolarisation.

			<ul style="list-style-type: none"> cycle secondaire ; - Nombre d'élèves par classe ; - Nombre d'élève par instituteur ; - Nombre d'élèves par livre ; - Nombre d'individus formés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'élèves diplômés ; - % de diplômés embauchés. 	
<u>ELECTRICITE</u>		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de centres hydrauliques construits ou réhabilités par Province ; - Nombre de centres hydrauliques construits ou réhabilités par centre urbain ; - Nombre de centres hydroélectrique construits ou réhabilités par Province ou centre urbain ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de centres urbains électrifiés par Province ; - Nombre de d'extensions construites par centre urbain ou Province. 		<ul style="list-style-type: none"> - % de ménages utilisant l'électricité
<u>EAU ET ASSAINISSEMENT</u>		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sondages effectués ; - Nombre de sources d'eau protégées ; - Nombre d'écoles et de marchés ayant des installations sanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - % population résidant à moins de 500 m d'une source d'eau améliorée ; - Type d'installations sanitaires utilisées par les ménages ; - Distance entre deux points d'eau ; - Rayon d'action d'un point d'eau. 		<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accès à l'eau potable.

Encadré 3 : Problèmes majeurs identifiés par domaine

N°	DOMAINES	PROBLEMES
A.	AGRICULTURE	1. Faible production agricole (vivrière et pérenne) 2. Faible rendement de l'élevage 3. Insécurité alimentaire et malnutrition
B.	SOCIAL	4. Faible accès aux soins de santé de qualité 5. Incidence élevée des maladies dites de pauvreté (VIH/SIDA, paludisme et tuberculose) et autres.
	B.1. Santé	
	B.2. Education	6. Faible accès à l'enseignement (niveau primaire) 7. Baisse de qualité de l'éducation de base (pour tous; 8. Analphabétisme élevé
	B.3. Protection sociale	9. Chômage et sous-emploi de la population active 10. Faiblesse de la protection sociale des groupes vulnérables ; 11. Marginalisation de la femme
C.	TRANSPORT ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION	12. Mauvais état de routes et d'ouvrages d'art (ponts, passages sous route) 13. Faible couverture en moyens d'informations et de télécommunications
D.	AMENAGEMENT URBAIN	14. Urbanisation anarchique 15. Insuffisance et délabrement d'équipements collectifs
E.	ENVIRONNEMENT ET HABITAT	16. Appauvrissement du capital forestier 17. Progression du phénomène érosif surtout en milieu urbain et semi-urbain 18. Pollution de l'environnement (Muanda) 19. Précarité des conditions de logement
F.	ENERGIE (Eau et Electricité)	20. Faible distribution et irrégularité du courant électrique 21. Difficulté d'accès à l'eau potable (manque d'un logement décent).
G.	JUSTICE ET SECURITE	22. Mauvaise distribution de la justice 23. Insécurité de personnes et des biens
H.	DEVELOPPEMENT RURAL	24. Manque d'appui aux organisations Communautaires
I.	ECONOMIE, COMMERCE ET APPROVISIONNEMENT	25. Difficulté d'approvisionnement des centres de consommation en produits de première nécessité
J.	PRODUCTION MINIERE	26. Sous-exploitation des ressources locales
K.	GOUVERNANCE	27. Inefficacité de l'Administration Publique et de la Territoriale (EAD de base) 28. Inopérationalité du cadre provincial permanent de concertation susceptible de promouvoir l'émergence d'un partenariat dynamique.

Encadré 4 : Répartition des organisations d'appui et d'encadrement par entité en 2003.

N°	ENTITES	ONG & ILD	ASSOCIA-	COOPERA-	COOPERA-	TOTAL
----	---------	-----------	----------	----------	----------	-------

				TIONS PAYSANNES ET MUTUELLES		TIVES DE PRODUCTION ET COMMERCE		TIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT			
		2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
1.	MATADI	33	42	14	14	1	1	13	13	61	70
	S/TOTAL	33	42	14	14	1	1	13	13	61	70
2.	BOMA	19	26	8	15	3	3	7	7	37	51
	MUANDA	6	8	3	10	1	1	2	2	12	21
	S/TOTAL	25	34	11	25	4	4	9	9	49	72
3.	BAS-FLEUVE										
	- TSHELA	53	56	14	28	2	2	6	6	75	92
	- SEKE-BANZA	9	11	15	33	7	7	3	3	34	54
	- LUKULA	27	29	19	26	0	0	1	1	47	56
	S/TOTAL	89	96	48	87	9	9	10	10	156	202
4.	CATARACTES										
	- MBANZA- NGUNGU	37	39	27	58	3	3	12	12	79	112
	- SONGOLOLO	14	14	57	58	5	5	6	6	82	83
	- LUOZI	27	28	84	88	8	8	12	12	131	136
	S/TOTAL	78	81	168	204	16	16	30	30	292	331
5.	LUKAYA										
	- MADIMBA	44	47	72	72	5	5	5	5	126	129
	- KASANGULU	7	7	2	2	3	3	1	1	13	13
	- KIMVULA	4	4	5	6	1	1	1	1	11	12
	S/TOTAL	55	58	79	80	9	9	7	7	150	154
TOTAL BAS-CONGO		280	311	320	410	39	39	69	69	708	829

Source : Division Provinciale du Développement Rural

Encadré 5 : Liste des ONGD les plus actives.

N°	CATEGORIES	ONGD	DOMAINES	ZONES
----	------------	------	----------	-------

			D'INTERVENTION	D'INTERVENTION
1.	<u>ONG LAIQUES</u>	* <u>Ville de Matadi</u>		
		- CODAL	- Santé - Agriculture + Elevage - Protection de l'enfant	Province
		- GAM/BAS-CONGO	- Agriculture + Agroforesterie - Transformation alimentaire - Santé et Culture	Province
		- APROPHAR	- Santé Communautaire	Province
		- CEVUPAY	- Agriculture + Elevage - Santé - Environnement + Infrastructures routières - Socio-culturel - Génie civil	Province
		- ATACE	- Eau potable - Assainissement - Santé	Province
		- CIDR	- Agriculture + Elevage - Transformation alimentaire - Transport + Communication - Technologie appropriée - Formation	Province
		- BERPRODEP	- Construction + Habitat - Agriculture - Hydraulique	Province
		- BARNABAS	- Protection sociale - Santé communautaire - Nutrition - Formation - Production agricole	Province
		- PADES	- Agriculture et Développement - Santé - Transport communautaire - Infrastructures rurales	Province
		- O.M.S.D.I	- Santé, Nutrition, Sécurité alimentaire - Assainissement, Environnement - Formation - Promotion féminine	Province

	- LISANGA	- Agriculture - Développement Communautaire	Matadi et Seke- Banza
	- APROSAS	- Nutrition - Santé communautaire - Agriculture	Matadi et Seke Banza
	* <u>Ville de Boma</u>		
	- GRADIC	- Agriculture + Elevage - Eau potable - Environnement - Alphabétisation/Genre	Ville de Boma (+ Muanda) District du Bas-Fleuve
	- B.A.V.B.F	- Agriculture + Elevage - Industrie - Alimentation - Environnement	Province
	- CE.PE.CO	- Agriculture + Pêche - Promotion féminine - Formation professionnelle - Education civique	Ville de Boma + Muanda
	- CE.P.E.E	- Protection et Encadrement des enfants - Formation - Santé	Province
	- CEP	- Agriculture + Pisciculture - Reboisement Communautaire - Hydraulique rurale - Transformation alimentaire	Ville de Boma + District du Bas-Fleuve
	- ADIBO	- Agriculture + Elevage	Ville de Boma
	- GRAED	-Environnement -Agriculture -Technologie appropriée	Bas Fleuve
	* <u>Territoire de Muanda</u>		
	- ADEC	- Agriculture + Maraîchage - Formation - Alphabétisation	Territoire de Muanda
	- A.CO.V.MA	- Communication - Santé communautaire - Bureautique - Agriculture + Elevage	Province
	- C.C.P.N	- Environnement - Assainissement - Lutte anti-érosive	Territoire de Muanda
	- ACP-MTV	- Agriculture - Pêche - Culture	Province

--	--	--	--	--

		* <u>Territoire de Tshela</u>		
		- CEDER	- Agriculture - Formation et Education - Santé communautaire - Œuvres féminines	Province
		- UNAPADEC	- Environnement - Santé - Agriculture - Alimentation - Formation	Province
		- BRADIM	- Santé - Agriculture	Province

	- PROMAVI	- Agriculture + Elevage + Maraîchage + Apiculture - Hydraulique rurale	District du Bas-Fleuve
	- CERHA	- Formation - Information - Education - Agriculture + Elevage - Santé	District du Bas-Fleuve
	* <u>Territoire de Lukula</u>		
	- C.P.S	- Education - Recherche + Etude - Formation	Province
	- CEDIL	- Agriculture + Elevage - Santé - Environnement - Promotion de la femme	District du Bas-Fleuve
	- SOPAM	- Agriculture - Forestière (Reboisement) - Pisciculture	Province
	* <u>Territoire de Seke-Banza</u>		
	- ASSAGRIPEL	- Agriculture - Elevage - Santé	District du Bas-Fleuve
	- A.J.I.D	- Agriculture + Pêche + Elevage - Hydraulique rurale - Santé	Territoire de Seke-Banza
	* <u>Territoire de Mbanza-Ngungu</u>		
	- APAFLUCAT	- Agriculture + Apiculture + Pisciculture - Nutrition - Promotion	District des Cataractes + District de la Lukaya

	- APDEA	- Agriculture - Production	District des Cataractes
	- APRODEC	- Agriculture + Elevage + Reboisement - Technologie appropriée - Promotion de la femme - Formation - Appui aux micro-réalisations	District des Cataractes
	ADRM	- Pisciculture - Agriculture - Apiculture	Territoire de Mbanza-Ngungu
	- SOPADER	- Micro réalisations - Agriculture - reboisement	Secteur de Gombe Sud
	* <u>Territoire de Songololo</u>		
	- L.P.D	- Agriculture - Elevage - Santé	Province
	- CRAFOD	- Agriculture + Elevage - Sécurité alimentaire - Technologie appropriée - Formation /Education - Santé	Province
	- ADRICA	- Agriculture - Santé communautaire - Formation + Animation/Sensibilisation - Entretien des routes	District des Cataractes + Ville de Matadi
	* <u>Territoire de Luozi</u>		
	- R.F.H.A.D	- Agriculture + Elevage - Hôtellerie - Formation - Transformation alimentaire	Province
	- A.E.M.P.A.P	- Agriculture + Elevage - Réhabilitation des routes - Habitat	Territoire de Luozi
	- C.V.A	- Agriculture + Elevage - Micro-réalisations - Reboisement et conservation du sol - Routes + Habitat - Education/Formation	Province

2.	ONG CONFESSIONNELLES 2.1. <u>Catholique</u>	<p>* <u>Territoire de Madimba</u></p> <p>- PAGREL</p> <p>- OJRAD</p> <p>- CRAEJD</p> <p>- ADIC</p> <p>- CEDERI</p> <p>- CEDEF</p> <p>* <u>Territoire de Kasangulu</u></p> <p>- SERPAC</p> <p>- BDD</p> <p>- BDOM</p>	<p>- Agriculture - Elevage</p> <p>- Agriculture + Elevage - Routes de desserte agricole</p> <p>- Encadrement des enfants orphelins et jeunesse défavorisée - Agriculture + Elevage + Pisciculture + Apiculture</p> <p>- Agriculture - Organisation paysanne - Education/Formation - Alphabétisation</p> <p>- Infrastructures - Hydraulique Rurale - Agriculture - Santé communautaire - Commercialisation</p> <p>- Agriculture - Pisciculture - Transformation Alimentaire - Formation des jeunes</p> <p>- Agriculture - Reboisement - Technologie appropriée</p> <p>- Santé - Agriculture - Cadre de vie - Education (Enseignement Primaire, Secondaire et Universitaire)</p> <p>- Santé - Education à la vie - Encadrement des personnes vivant avec le virus et les personnes affectées par le VIH/SIDA - Fabrication des produits pharmaceutiques - Education civique</p>	<p>District de la Lukaya + District des Cataractes</p> <p>District de la Lukaya + District des Cataractes</p> <p>District de la Lukaya</p> <p>Territoire Madimba Secteur Ngufu</p> <p>Territoire de Madimba District Lukaya</p> <p>District Lukaya Territoire Madimba</p> <p>District de la Lukaya</p> <p>Province</p> <p>Province</p>
----	--	--	---	--

	2.2. <u>Protestante</u>	<p>- CRAFOD/ECC</p> <p>- PDI</p>	<p>- Santé</p> <p>- Agriculture</p> <p>- Cadre de vie</p> <p>- Education (Enseignement Primaire, Secondaire et Universitaire)</p> <p>- Alphabétisation</p> <p>- Protection Sociale</p> <p>- Menuiserie</p> <p>- Technologie appropriée</p> <p>- Traction bovine</p> <p>- Micro-Finance</p> <p>- Education civique</p> <p>- Santé</p> <p>- Agriculture</p> <p>- Cadre de vie</p> <p>- Education (Enseignement Primaire, Secondaire et Universitaire)</p> <p>- Alphabétisation</p> <p>- Protection Sociale</p> <p>- Traction bovine</p> <p>- Reboisement</p> <p>- Apiculture</p>	<p>Province</p> <p>District de la Lukaya + District des Cataractes</p>
	2.3. <u>Eglise Kimbanguiste</u>	- Bureau du Développement Kimbanguiste (BDK)	<p>- Santé</p> <p>- Agriculture</p> <p>- Cadre de vie</p> <p>- Education de base</p> <p>- Alphabétisation</p> <p>- Protection Sociale</p> <p>- Micro-Finance</p> <p>- Développement communautaire (évacuation et commercialisation des produits agricoles)</p>	Province

Encadré 6 : Liste des partenaires internationaux opérant au Bas-Congo.

N°	NOM DU PARTENAIRE	INTITULE DU PROGRAMME	DOMAINES D'INTERVENTION	ZONES D'INTERVENTION
I.	ORGANISMES DU SYSTEME DES NATIONS-UNIES			
	1.1. <u>UNICEF</u>	Programme de Coopération RDC – UNICEF (2003 – 2005)	1) Survie de l'enfant et de la femme Programmes <ul style="list-style-type: none"> - Immunisation - Nutrition de l'enfant - Santé de Reproduction - Eau & Assainissement 2) Développement et Education de l'enfant 3) Protection de Groupes vulnérables 4) Participation et Communication 5) Planification et Développement des Politiques sociales	7 Zones de convergence : <ul style="list-style-type: none"> - Kwilu-Ngongo - Boko-Kivulu - Gombe-Matadi - Seke-Banza - Boma - Mbanza-Ngungu - Nzanza
	1.2. <u>UNPFA</u>	Programme de Coopération RDC – UNPFA (2002 – 2006)	1) Santé de reproduction (SR) <ul style="list-style-type: none"> • Appui au PNSR - Fourniture des médicaments et équipements essentiels - Réhabilitation et équipement des maternités <ul style="list-style-type: none"> • Appui au PNSA - Mise en place Centre des jeunes <ul style="list-style-type: none"> • Education à la vie (SCEV) • Appui au projet ABEF - Naissances Désirables 	* 7 ZS et 18 Structures <ul style="list-style-type: none"> - ZS de Massa : CS Nsanda - ZS de Kisantu : HGR St Luc, Maternité de Kintanu, CS Kimuisi, CS Nkandu, CS Ngeba. - ZS de Mbanza Ngungu : HGR de Nsona Nkulu, Maternité de la Cité de Mbanza-Ngungu, Hôpital militaire Camp Ebeya - ZS Nzanza : HGR Kiamvu, CS Hôpital ONATRA/ Camp Banana, HGR Mvuzi - ZS de Matadi : Clinique Kinkanda, Hôpital Police. - ZS de Boma : HGR de Boma, CS Kalamu, CS Kiveve.

II.	<p>1.3. PNUD</p> <p>1.4. P.A.M</p> <p>ORGANISMES DE COOPERATION BILATERALE ET MULTILATERALE</p> <p>* BELGIQUE</p> <p>* UNION EUROPEENNE</p> <p>* CANADA</p>	<p>Projet de Renforcement Des capacités communautaires dans les Provinces de Bandundu et du Bas-Congo (Projet 2 B)</p> <p>Sécurité Alimentaire et Urgence</p> <p>CTB/AILD</p> <p>CTB/SANTE</p> <p>CTB/ROUTES</p> <p>UE/ PAR (UNOPS)</p> <p>UE/Appui à la Justice (CESVI)</p> <p>PDRM</p>	<p>2) Population et développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui au Programme P & D • Appui au Projet RCP • Micro - Finances • Cadre de vie • Renforcement des capacités d'organisation et de gestion <p>- Nutrition</p> <p>- Agriculture</p> <p>- Infrastructure de base</p> <p>- Education,</p> <p>- Santé ;</p> <p>- Eau et Assainissement</p> <p>- Voirie Et Drainage ;</p> <p>- Groupes Vulnérables</p> <p>- AGR (Activités Génératrices de Revenu)</p> <p>Réhabilitation et appui global et structurel</p> <p>Réhabilitation et entretien des routes de desserte agricole</p> <p>Réhabilitation des routes</p> <p>Réhabilitation des Infrastructures de justice</p> <p>- Agriculture</p> <p>- Développement Communautaire (Evacuation et commercialisation des produits agricoles)</p> <p>- Formation</p> <p>- Renforcement des capacités techniques et matérielles</p> <p>- Appui logistique</p>	<p>- ZS Kitona : Hopital Militaire de Kitona</p> <p>Province</p> <p>Province</p> <p>Province</p> <p>Districts médicaux de Boma et du Bas-Fleuve, ZS de Boma et de Lukula</p> <p>3 Districts</p> <p>Territoire de Madimba et Luozi</p> <p>Province</p> <p>Boma et Bas-Fleuve</p>
-----	---	--	--	---

--	--	--	--	--

III	* B.A.D	PARSAR (Programme d'Appui à la réhabilitation du Secteur Agricole et Rural)	Réhabilitation des routes de desserte agricoles (636 km) et appui au secteur agricole et rural	Districts du Bas-Fleuve et des Cataractes
	A.S.B.L.			
	3.1. ONG INTERNATIONALES	- FOMETRO	Réhabilitation des Infrastructures sanitaires	Territoire de Madimba, Mb.Ng., Seke-Banza et Songololo
		- SANRU III	Appui global (formation, appui en médicaments, équipements, construction, logistique et assainissement)	12 ZS : Kangu, Kinkonzi, Kuimba, Kimpese, Nsona Mpangu, Kimpangu, Luozi, Kimbunzi, Mangembo, Massa, Sona Bata et Selo
		C.R.S (Catholic Relief Service)	Appui global	2 ZS : Kimvula et Ngindinga